Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du

commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 74 (1956)

Heft: 31

Anhang: France et Algérie - Libération des importations

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

France et Algérie - Libération des importations

Le «Moniteur Officiel du commerce et de l'industrie» Nº 1757 du 12 janvier 1956 a publié la liste récapitulative ci-après des produits originaires et en provenance des pays de l'OECE ou de leurs territoires d'Outremer et qui sont libérés du contingentement à l'importation en France et en Algérie. Cette liste — qui a été établie sur la base de la nouvelle nomenclature douanière française — se rapporte à toutes les marchandises qui ont été mises au bénéfice de cette facilité jusqu'au 3 janvier 1956 inclus. Au regard de chacun des produits entrant en ligne de compte on a mentionné la procédure d'importation (Lic = licence d'importation — CI = certificat d'importation) et, s'il y a lieu, le taux de la taxe spéciale temporaire de compensation qui les concernent. Les produits vis-à-vis desquels figure un trait sont libérés du contingentement sans palement de la taxe. Les avis §) relatifs aux marchandises libérées du contingentement à l'importation, publiés antérieurement et libellés sur la base de l'ancienne nomenclature douanière, sont cadnes à partir du 31 décembre 1955.

Quant aux demandes de licences d'importation déposées au titre des avis publiés au «Journal Officiel» jusqu'au 31 décembre 1955 inclus et les licences délivrées au titre de ces avis, elles demeurent valables dans les conditions antérieures.

Liste récapitulative mise à jour au 3 janvier 1956

Numéros du tarif	Liste recaptinative mise a jour an 3 janvier 13	Taux de la taxe spéciale temporair
douanier français	Désignation des marchandises	de compensation en % ad vaiorer
ex 01-01	Chevaux, åncs, mulets et bardots vivants: - ex A. Chevaux:	
	(Sous-pos. b) De trait, autres, ou de seile, Llc.	_
ex 01-02	Animaux vivants de l'espèces bovine, y compris les animaux genre buffle: - Animaux reproducteurs de race pure, Lic.	du
ex 01-03	Animaux vivants de l'espèce porcine:	_
	- Animaux reproducteurs de race pure, Lie.	-
ex 01-04	Animaux vivants des espèces ovine et caprine: - ex A. Des espèces domestiques; - Ovins (agneaux, béllers, brebis et moutons): (Sous-pos, ex a) Animaux reproducteurs de race pure, l	ie —
ex 01-06	Autres animaux vivants:	
	- C. Des espèces gibler, C. I. - D. Autres, C. I.	_
ex 02-04	Autres viandes et ahats comestibles, frais, réfrigérés ou congelé	s:
	 B. De lapins domestiques, C. I. ex C Des espèces gibier: 	_
on 04	De lapins, Lic.	. –
ex 03-01	Poissons frais (vlvants ou morts), réfrigérés ou congelés: - B. De mer: - (Sous-pos. ex e) Filets de poissons congelés, Lic.	7
ex 03-03	Crustacés, mollusques et eoquillages (même séparés de leur ca	
ex 03-03	pace ou coquille), frais (vivants ou morts), réfrigérés, conge séchés, salés ou en saumure; crustacés non décortiques simp	lés,
• 2	ment cults à l'eau:	
	A. Crustacés:- De mer, Lic.	10
	ex B. Mollusques et coquillages:– De mer:	
	(Sous-pos. b) Moules, Lic.	_
	(Sous-pos. c) Autres (palourdes, céphaiopodes, etc.). 1	.ic. —
ex 01-05	 - (Sous-pos. d) Autres (escargots, etc.), C. i. Oeufs d'olseaux et jaunes d'œufs, frals, conservés, sèchés 	ou —
	sucrés: - ex A. Oenfs en coquilles, frais on conservés par le froid tout autre procédé licite;	
05-01	 - (Sous-pos. b) Autres, Lie. Cheveux bruts, même lavés et dégraissés; déchets de cheve 	7 ux,
ex 05-03	C. l. Crins et déchets de crins, même en nappes, avec ou sans supp	ort —
ex 05-05	en autres matières, à l'exception des crins de récupération des crins de récupération des crins de récupération des crins frisés, Lic.	lits
ex 05-04	Boyanx, vessies et estomacs d'animaux, entiers ou en morceau autres que ceux de poissons:	ux,
ex 05-05	- A. Non comestibles, C. I. Déchets de polssons:	
C.C 017-1117	- Ecaliles d'ablettes ou de poissons similaires, C. I.	_
05-06	 Vessles natatoires, C. l. Tendons et nerfs; rognures et autres déchets similaires de peu 	
0:0-00	non tunnées, C. I.	ux —
05-07	Peaux et autres parties d'oiseaux, etc., C. I.	_
05-08	Os et cornillons, bruts, dégralssés, etc., C. I.	_
05-09 05-10	Cornes, hols, sabots, ongles, griffes et becs, etc., C. I. Ivoire brut ou simplement préparé, mals non découpé en forn poudres et déchets, C. I.	nux
05-11	Ecalife de tortue (carapaces, feuilles détachées), brute, etc., C.	. 1. —
05-12	Corail et similaires, bruts ou simplement préparés, mais n travnillés; coquillages vides bruts on simplement prépar	ion
	mnis non découpés en forme; poudres et déchets de coquillag	
05-14	C. l. Ambre gris, castoréum, etc., C. l.	=
ex 05-15	Produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailieu	
	- A. Rogues de morue, de maquereau et similaires, Li	c. —
	 B. Oeufs de polssons frais (vivants), C. I. ex D. Antres, à l'exception des spermes d'animaux C. I. 	_
cx 06-01	Bulbes, oignons, tubercules, raelnes tubéreuses, griffes rhizomes, en repos végétatlf, en végétatlon ou en flei	et ur:
05 4.	- A. En repos végétatlf, C. l.	- ,
ex 07-01	Legumes et plantes potagères, à l'état frais ou réfrigéré: - ex E. Pommes de terre:	7
	(Sous-pos. a et b) De semenee (*), Llc.	7

4) Voir FOSC, No. 228, 231, 285 et 295 des 1er et 5 octobre, 7 et 18 décembre 1953,
94, 103, 232, 233, 250, 265 et 300 des 24 avril, 5 mai, 5, 6 et 26 octobre, 12 novembre et
23 décembre 1954, 17, 36, 49, 85, 96, 99 et 211 des 21 janvier, 12 et 28 février, 13, 26 et
29 avril et 9 novembre 1955.

ex 07-05 Légames à cruses sexs, écosès, même décordiqués ou causés: - (Sous-pos. a) De semence, Lic. - B. Fèves et Béverlès, C. L. - (Sous-pos. a) De semence, Lic. - (Sous-pos. b) De semence, Lic. - (Sous-		Numéros du tarif douanler français	Désignation des marchandises	Taux de la taxe spéciale temporais de compensation en % ad valorer
- (Sons-pox, ii) De semence, Lic B. Féves et Géveroles, C. I D. Antres pois: ex 07-06 Ravines, de munitor, d'arrow-rout, etc.; - A. Manine, G. I. ex 08-02 Agrimes, fraites ou séches; - A. Ornages (douces ou améres), Lic I. Pamplemousses (grape-fruits) et pomelos, Lic T. D. Citrons, Lic I. Pamplemousses (grape-fruits) et pomelos, Lic T. Antres, Lic T. Hartis, Lic T. Fartis d'acques, cutres, que ecux du N° 08-01), frais ou arcs, méme sans leurs coques ou décortiqués: - A. Anandes, C. I B. Noisettes, G. I B. Noisettes, G. I B. Noisettes, G. I B. Autres, G. I B. Autres, G. I B. Autres, G. I Partis d'acques, et de meions, fraiches, congelées, présentiess exvant J. assourer provisoirement leur conservation, ou bien séchées, C. I. 90-03 Maié, Lic. ev 00-04 Polove (du genre -Piper-); piments (du genre -Capsicum et du genre -Piper-nta-); - B. Piments, Lic Polove (du genre -Piper-); piments (du genre -Capsicum et du genre -Piper-nta-); - B. Piments, Lic Garnelle et fleurs de cameller, Lic Gonelle et fleurs de genière, G. I De-08 Noix museades, macis, amones et cardamom's, G. I Grines d'arint, etc C. Noix et amandes de palmiste, Lic G. Noix et amandes de palmiste, Lic C. Noix et amandes de palmiste, Lic C. Noix et amandes de palmiste, Lic C. Noix et amandes de palmiste, Lic E. Graines, deres de lin: (Sous-pox, a et b) De semence (*), Lic E. Graines, deres de plunts, graines et fruits, etc B. Bois odornals et médicinaux (quassia amara, etc.), en béches ou copeaux, C. I D. Nacines, C. I D. Nacines, C. I D. Nacines, C. I L. C. Pyréthre (fleurs, feuilles, liges, écorces, racines), C. I D. Nacines, C. I L. C. Pyréthre (fleurs, feuilles, liges, écorces, racines), C. I C. Dyrethre (fleurs, reutiles) liges et fraits du Noise, conservision, et al L. C. Commentes et dissi, en titges ou feuilles brutes, binc	٠	ex 07-05	Légnmes à casse secs, écossès, même décortiques ou cassès:	
c 07-06 Racines de manior, d'arrow-rout, etc.: - A. Manior, G. 1. c 08-02 Agrumes, Fraites ou séches: - A. Dornages (douces ou uméres), Lic. - E. Pamplemouses (grape-fruits) et pomelos, Lic. - F. Autres, Lic. c 08-04 Radisns, frais ou seex: - B. Sees de toutes espéces (corinthe, sultaulnes, etc.), Lic. er 18-18-18-18-18-18-18-18-18-18-18-18-18-1		. ¥	 - (Sons-pos, a) De semence, Lie. - B. Fèves et féveroles, C. 1. 	=
- A. Manine, C. I. cx 08-02 Agrimes, frathers on siches; - A. Ornages (douces ou ameres), Lie B. Pamplemousses (grape-fruits) - C. Brandjemousses (grape-fruits) - C. Brandjemousses (grape-fruits) - C. Brandjemousses (grape-fruits) - C. Brandsian, fraits on serve; - B. Sees de toutes espèces (corinthe, sultanines, etc.), Lie Fraitis à coques (cattres, que event un No.05-01), fraits on serve; - B. Sees de toutes espèces (corinthe, sultanines, etc.), Lie Fraitis à coques (cattres, que event un No.05-01), fraits on serve; - B. Noisettes, C. I B. Noisettes, C. I B. Noisettes, C. I C. Altrand, C. I B. Altrand, C. I C. L C. Della S. Ecorees agrimmes et demoins, frailenes, congelées, présentées dans l'ean saite, soufree no additionnée d'autres substances services. C. I C. Della S. Competential S. C. I C. Della S. Competential S. C. I C. Della S. Delver (du geure l'ipper); piments (du geure 'Capsicums et du geure sérvices. C. I Della S. Delver (du geure l'ipper); piments (du geure 'Capsicums et du geure Planentala); - B. Piments, Lie Della C. Gannelle et fleurs de canneller, Lie Della C. Gannelle et fleurs de canneller, Lie Della C. Garines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi et de genlèvre, C. I Della Thym, laudre, safrani, autres épices; - A. Safran, C. I B. Autres, Lie C. Noix et amandes de palmisté, Lie C. Noix et amandes de palmisté, Lie C. Noix et amandes de palmisté, Lie C. Sous-pox, a et b) De semence (*), Lie C. Toiries, safortes et fruits à cousemence, à l'exception des graines de betteraves organises de pulles, graines de pulleghère, C. I Palutes, parties de plantes, graines et fruits, etc.; - A. Monsses, algues et lichens médicinaux, C. I C. Pyrethre (fleurs, feuilles, liges, écorces, racines), C. I C. Pyrethre (fleurs, feuilles, liges, écorces, racines), C. I C. Pyrethre (fleurs, feuilles, liges, écorces, racines), C. I C. Pyrethre (fleurs, feuilles, liges, coorces, racines), C. I C. Della Ma		ļ		_
- A. Dranges (douces ou améres). Lic D. Clirons, Lic B. Carmplemouses (grape-fruits) et pomelos. Lic T. Autres, Lic Rains, Trais ou sees Assertin de sur est experies (coriuthe, sultanines, etc.). Lic Third a conques (cutters que exat us No. 80-01), fruits ou sees A. Annandes, Gutters que exat us No. 80-01), fruits ou sees A. Annandes, C. 1 B. Noisettes, C. 1 B. Noisettes, C. 1 Cartier, C. 1 C			- A. Manioc, C. I.	- 1
- D. Citrons, Lic E. Pamplemousses (grape-fruits) et pomelos, Lic F. Autres, Lic F. Autres, Lic B. Sees de toutes espéces (corinthe, sultablines, etc.), Lic. ex 08-05 Fruits à coques (autres que ceux du N° 08-01), fruis ou seex, même sans leurs coques ou décortiques: - B. Noisettes, C. L E. Autres, C. L E. Autres, C. L E. Autres, C. L Delvier (du genre de melons, fralehes, congelées, présentées dans l'ean salée, soufrée ou additionne d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, ou bien séchées, C. L. 09-03 Malé. Lic Oblive (du genre d'Piper); piments (du genre «Capsicum» et du genre «Pinenta»): - Oblive (du genre d'Eper); piments (du genre «Capsicum» et du genre «Pinenta»): - Oblive (du genre de canneller, Lic Offinites (antolies, clous et griffes), Lic Oblive (du genre de canneller, Lic Offinites (antolies, clous et griffes), Lic Oblive (du genre de canneller, Lic Offinites (antolies, clous et griffes), Lic Oblive (du genre de canneller, Lic Offinites (antolies, clous et griffes), Lic Oblive (du genre de canneller, Lic Offinites (antolies, clous et griffes), Lic Oblive (du genre de canneller, Lic Oblive (ex 08-02		_
ex 08-05 Prailis à coques (autres que ceux du Nº 08-01), frais ou sees, même sans leurs coques ou décortiqués: - A. Amandes, C. I. - B. Noisettes, C. I. - E. Autres, C. I. - B. Noisettes, C. I. - B. Noisettes, C. I. - Caurres, Caurres, C. I. - Caurres, C. I. - Caurres, C. I. - Caurres, C.		l is	 D. Cltrons, Lic. E. Pamplemousses (grape-fruits) et pomelos, Lic. 	7 7
ex 08-05 Fruits à coques (autres que ceux du Nº 08-01), frais ou sees, même sans leurs coques ou décortiqués: - A. Amandes, C. I. - B. Noisettes, C. I. - E. Autres, C. I. 08-13 Ecorrees d'agrimes et de melons, fraîches, congelées, présentées dans l'ean salée, soutrée ou additionnée d'autres substances servant à assirer provisoirement leur conservation, ou bien servant à sassirer provisoirement leur conservation, ou bien servant à sassirer provisoirement leur conservation, ou bien servant à assirer provisoirement leur conservation, ou bien servant à conservation de la conservation		ex 08-04	Raisins, frais ou sees:	
- B. Noisettes, C. 1. - C. Autres, C. 1. - Bearres d'agrames et de melons, fralches, congelèes, présentées dans l'eun salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, ou bien séchées, C. 1. - Gans l'eur lieure de genée (du genre 'Diper'); piments (du genre 'Capsicum et du genre 'Piper'); piments (du genre 'Capsicum et du genre 'Riper'); piments (du genre 'Capsicum et du genre 'Capsicum et du genre 'Capsicum'); piments (du genre 'Cap		ex 08-05	Fruits à coques (autres que ceux du Nº 08-01), frais ou se même sans leurs coques ou décortiqués:	
dans l'ean salée, sourfée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, ou bien séchées. C. I. 99-03 Maté. Lie. ex 09-04 Poivre (du genre -Pipers); piments (du genre -Capsicums et du genre -Pinentas); B. Piments, Lie. 99-06 Cannelle et fleurs de canneller, Lie. 99-07 Girofles (antolies, clous et griffes), Lie. 99-08 Noix museades, macis, amones et cardamom's. C. I. 99-09 Graines d'anis, de baddane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi et de gnidevre, C. I. 99-10 Thym, laurier, safran; autres épices; - A. Safran, C. I. - B. Autres, Lie. ex 12-01 Graines de fruits olégineux, même concassés; - B. Coprah, Lie. - C. Noix et amandes de palmisté, Lie. - E. Graines de lin: - (Sous-pos. a et b) De semence (*), Lie. ex 12-03 Graines, sporse et fruits à ensemencer, à l'exception des graines de betteraves reprises dans la sous-position A, C. I. - Partiente, parties de plantes, graines et fruits, et.: - A. Monsses, algues et lichens indécinaux, G. I. - Partiente, de l'aurs, feuilles, Liges, écorces, racines), C. I. - Partiente, fulturs, feuilles, Liges, écorces, racines), C. I. - Partiente, fulturs, feuilles, Liges, écorces, racines), C. I. - Partiente, fulturs, feuilles, Liges, écorces, racines, C. I. - Partiente, fulturs, feuilles, Liges, écorces, racines, C. I. - Partiente, fulturs, feuilles, Liges, écorces, racines, C. I. - Partiente, fulturs, feuilles, Liges, écorces, racines, C. I. - Partiente, fulturs, feuilles, Liges, écorces, racines, C. I. - Partiente, fulturs, feuilles, Liges, écorces, racines, C. I. - Partiente, fulturs, feuilles, Liges, écorces, racines, C. I. - Partiente, fulturs, feuilles, Liges, écorces, racines, C. I. - Partiente, fulturs, feuilles, Liges, écorces, racines, C. I. - Partiente, fulturs, feuilles, Liges, écorces, racines, C. I. - Partiente, fulturs, feuilles, Liges, écorces, racines, C. I. - Partiente, des manuriers, C. I. - R. Ecorces, C. I. - H. H. Furtis et graines, C. I. - R. Gomme laque, c. I. - R. C. Go			- B. Noisettes, C. l. - E. Autres, C. l.	Ξ
o9-03 Maic. Lic. ex 09-04 Polver (du genre Pliper); piments (du genre -Capsicum) et du genre Plimenta. Lic. 09-06 Cannelle et fleurs de canneller, Lic. 09-07 Girofles (antolles, clous et griffes), Lic. 09-09 Graines d'anis, de baddane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi et de genièvre, C. I. 09-09 Graines d'anis, de baddane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi et de genièvre, C. I. 09-10 Thym, laurler, safran; autres épices: - A. Safran, C. I. - B. Autres, Lic. ex 12-01 Graines et ruits oléagineux, même concassés: - B. Coprah, Lie. - C. Noix et annandes de palmiste, Lic. - E. Graines de l'inc. - C. Noix et annandes de palmiste, Lic. - E. Graines de l'inc. - C. Sous-pos a et b) De semence (*), Lic. ex 12-03 Graines, sporse et fruits à semencer, à l'exception des graines de betteraves reprises dans la sous-position A, C. I. ex 12-07 Plantes, parties de plantes, graines et fruits, etc.: - A. Monsses, algues et theiens médicinaux, G. I. - B. Bois odorants et médicinaux (quavsia annara, etc.), en C. Pretibre (fleurs, feuilles, tiges, écorces, racines), C. I. - D. Racines, C. I. - E. Ecorces, G. I. - H. Pruits et graines, C. I. - Pallies et balles de cércieles brutes, même hachées, C. I. ex 12-01 Betteraves fourragères, rutabagas, racines fourrugères; foin, luxerne, etc.; - B. Autres (foin, luxerne, etc.), C. J. - B. Autres (foin, luxerne, etc.), C. J. - Es Gromme laque, C. I. - ex B. Gomme laque, C. I. - ex B. Gommes; - (Sous-pos, h) Autres, C. I. - C. D. D. Baumes naturels; - C. Goss-pos, h) Autres, C. I. - C. Goss-pos, h) Autres, C. I. - C. D. D. Baumes naturels, C. I. - C. D. D. Baumes naturels, C. I. - C. D. Baumes naturels, C. I. - C. D. Baumes naturels, C. I. - C. Goss-pos, h) Autres, C. I. - C. D. Baumes naturels, C. I. - C. Goss-pos, b) Autres, C. I. - C. H. Produits d'origine végétale, n		08-13	dans l'ean saléc, soufrée ou additionnée d'autres substan servant à assurer provisoirement leur conservation, ou b	ces
ex 09-04 Poirre (du genre +Diper); piments (du genre +Capsicum» et du genre +Dipenta-); B. Piments, Lie. 99-08 Cannelle et fleurs de canneller, Lie. 99-08 Graines d'anis, de badane, de fenouil, de coriandre, de eumin, de carvi et de genièvre, C. I. 99-09 Thym, laurles, safran; autres épices; A. Safran, C. I. B. Autres, Lie. ex 12-01 Graines et fruits olèagineux, même concassés: B. Coprah, Lie. C. Noix et amandes de palmisté, Lie. E. Graines de frich, à l'exclusion des graines de pulghère, C. I. ex F. Graines de lin: - (Sous-pos, a et b) De semence (*), Lie. ex 12-03 Graines, spores et fruits à ensemencer, à l'exception des graines de betteraes reprises dans la sous-position A; C. I. ex 12-07 Plantes, parties de plantes, graines et fruits, etc.: - A. Monsses, algues et lichens médicinaux, G. I. - B. Bois odorants et médicinaux (quavsia amara, etc.), en bâches ou copeaux, C. I. - C. Pyrèthre (fleurs, feuilles, tiges, écorces, racines), C. I. - D. Racines, C. I. - E. Ecorces, C. I. - II. Fruits et graines, C. I. ex 12-09 Palles et bulles de céréales brutes, nême hachées, C. I. ex 12-01 Betteraves fourragères, rutabagus, racines fourrugères; foim, luzerne, etc.; - B. Autres (foin, luzerne, etc.), C. I. 13-01 Matières premières végétales pour la teinture et le tannage, C. I. ex 13-02 Gomme laque, C. I. - ex Gomme laque, e. T. - ex Gomme sos, b) Autres, C. I. - ex Gosus-pos, b) Autres, C. I. - ex Gosus-pos, b) Autres, C. I. - ex 13-03 Suss et extraits végétaux; - (Sous-pos, b) Autres, C. I. - C. Jous-pos, baget in tons antres sucs et extraits du NY 13-13-13, A l'excelusion de l'extrait de boublion, C. I. - C. Jous-pos, baget in tons antrement préparés, C. I. - C. Jous-pos, b) Autres, C. I. - C. Jous-pos, b) Autres, C. I. - E. Raphia, écorces de l'Illen et autres, même en torsades, bruts, blanchis, teints on autrement préparés, C. I. - E. Raphia, écorces de l'Illen et autres, même en forsades, bruts, blanchis, teints on autrement préparés, C. I. - E. Raphia, écorces de l'Illen et				-
09-06 Cannelle et fleurs de canneller, Lic. 09-07 Girofles (antofles, clous et griffes), Lic. 09-09 Noix muscades, macis, amones et cardamom's, C. I. 09-09 Graines d'anis, de baddane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi et de genièvre, C. I. 09-10 Thym, laurler, safran; autres épices: - A. Safran, C. I. - B. Autres, Lic. ex 12-01 Graines et fruits oléagineux, même concassés: - B. Coprah, Lie. - C. Noix et amandes de palmisté, Lic. - C. Noix et amandes de palmisté, Lic. - E. Graines de fruits à l'exclusion des graines de pulghère, C. I. - es fo Graines de finit. - ex fo Graines de fain: - ex fo Graines et fruits à ensemencer, à l'exception des graines de betteraces reprises dans la sous-position A. G. I. - ex 12-07 Plantes, parties de plantes, graines et fruits, etc.: - A. Monsses, algues et lichens médicinaux. G. I. - B. Bois odorants et médicinaux (quavsia amara, etc.), en béches ou copeaux, C. I. - C. Pyrèthre (fleurs, feuilles, tlges, écorces, racines), C. I. - D. Racines, C. I. - E. Ecorces, C. I. - H. Fruits et graines, C. I. - Ex 12-01 Betteraves fourragères, rutabagus, racines fourragères; foin, luxerne, etc.; - H. Autres (foin, luxerne, etc.), C. I. - Ex Alles premières végétales pour la teinture et le tanunge, C. I. - Ex B. Gomme laque, même blanchie; gommes, gommes-résines, et baumes naturels; - A. Gomme laque, C. I. - ex G. Gommes-résines et résines: - (Sous-pos. h) Autres, C. I. - ex G. Gommes-résines et résines: - (Sous-pos. h) Autres, C. I. - Ex B. Gommes. - (Sous-pos. h) pluires, C. I. - A. Osiers, même pelés (écorcès), refendus, polis ou teints, C. I. - C. J. - C. Jones, rotins et similaires; - A. Osiers, même pelés (écorcès), refendus, polis ou teints, C. I. - Ex B. Gommes au su similaires et c.: - Course, pos. b) aget 17 from antres sucs et extraits du sparterie (osiers, etc.): - A. Osiers, même pelés (écorcès), refendus, polis ou teints, C. I. - Ex B. Graines et huiles de			Poivre (du genre «Piper»); piments (du genre «Capsicum» et	du
09-07 Girofles (antofles, clous et griffes), Lic. 09-08 Noix muscades, maxies, amones et cardnmom's. C. I. 09-09 (Graines d'anis, de baddane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi et de genièvre, C. I. 09-10 Thym, laurler, safran; autres éplecs: - A. Safran, C. I. - B. Autres (Lic. ex 12-01 Graines et fruits olegineux, même concassés; - B. Coprah, Lic. - C. Noix et amandes de palmiste, Lic. - C. Noix et amandes de palmiste, Lic. - E. Graines de rich, à l'exclusion des graines de pulghère, C. I. - ex F. Graines de lin: - (Sous-pos, a) et b) De semence (*), Lic. ex 12-03 Graines, spores et fruits à ensemencer, à l'exception des graines de betteraves reprises dans la sous-position A, C. I. ex 12-07 Plantes, parties de plantes, graines et fruits, etc.; - A. Monsses, algues et licheus médicinaux (parsis mara, etc.), en de betteraves reprises dans la sous-position A, C. I. - B. Bols odorants et médicinaux (parsis mara, etc.), en de licheus, c. I. - C. Pyrèther (Duraceux, C. I. - E. Ecorees, C. I. - II. Fruits et graines, C. I. - E. Ecorees, C. I. - II. Fruits et graines, C. I. - Ex 12-09 Pallles et bulles de céréales brutes, même hachées, C. I. ex 12-10 Betteraves fourragères, rutabagas, racines fourragères; foin, huzerne, etc.; - B. Autres (foin, luzerne, etc.), C. I. - ex B. Gommes (c. I. - ex B. Gommes; - (Sous-pos, b) Autres, C. I. - ex C. Gommes laque; C. I. - ex C. Gommes naturels; - A. Gomme laque; C. I. - ex C. Gommes résines et résines; - (Sous-pos, b) Autres, C. I. - ex C. Gous-pos, b) Autres, C. I. - ex A. Sues et extraits végétaux; - (Sous-pos, b) Autres, C. I. - C. Jones, rothos et similaires; - (Sous-pos, b) Autres, C. I. - C. Jones, rothos et similaires; - (Sous-pos, b) Autres, C. I. - C. Jones, rothos et similaires; - (Sous-pos, b) Autres, C. I. - C. Jones, rothos et similaires, Lic. - (Sous-pos, b) Autres, C. I. - C. Jones, rothos et similaires, Lic. - (Sous-pos, b) Autres, C. I. - C. Jones, rothos et similaires, Lic. - C. Gous-pos, b) Autres, C.				_
09-09 Noix museades, maris, amones et cardamom's. C. I. 09-09 Graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi et de genièrey. C. I. 09-10 Thym, laurler, safran; autres épices: -A. Safran, C. I. -A. Safran, C. I. -B. Autres, Lic. - -A. Safran, C. I. - - - - - - - - - -				=
de carvi et de genièvre, C. l. O9-10 Thym, laurler, safran; autres épices: - A. Safran, C. l B. Autres, I.C B. Autres, I.C C. Noix et amandes de palmisté, I.L C. Noix et amandes de palmisté, I.L C. Noix et amandes de palmisté, I.L E. Graînes de l'inc. à l'exclusion des graines de pulghère, C. I E. Graînes de l'inc C. Sous-pos. a et b) De semence (*), I.L. ex 12-03 Graînes, spores et fruits à ensemencer, à l'exception des graînes de betteraves reprises dans la sous-position A, C. I Plantes, parties de plantes, graînes et fruits, etc.: - A. Monsses, algues et lichens médicinaux (a. I C. Pyrether (fleurs, feuilles, tiges, écorces, racines), C. I D. Racines, C. I C. Pyrether (fleurs, feuilles, tiges, écorces, racines), C. I D. Racines, C. I E. Ecorces, C. I II. Fruits et graines, C. I Pallies et belles de cércâles brutes, même hachées, C. I Pallies et belles de cércâles brutes, même hachées, C. I B. Autres (foin, inzerne, etc.), C. I. 13-01 Matières premières végétales pour la teinture et le tannage, C. I ex 13-02 Gomme laque, même blanchie; gommes, gommes-résines, et baumes naturels; - A. Gomme laque, C. I ex B. Gommes; - (Sous-pos, b) Autres, C. I ex C. Gonimes-résines et résines: - (Sous-pos, b) Autres, C. I ex 13-03 Sues et extraîts végétaux; - (Sous-pos, b) Autres, C. I C. Jones, A. Opten, D. Jones, C. I C. Jones, A. Opten, C. I C. Jones, D. Opten, C. I C. Jones, A. Opten, C. I C. Jones, D. Opten, C. I				_
- Å. Safran, C. I. - B. Autres, Lie. - B. Corpah, Lie. - C. Noix et amandes de palmisté, Lie. - C. Noix et amandes de palmisté, Lie. - C. Noix et amandes de palmisté, Lie. - E. Graînes de ricin, à l'exclusion des graines de pulghère, C. I. - ex F. Graînes de iln: - ex F. Graînes de iln: - ex 12-03 Graînes, sporse et fruits à ensemencer, à l'exception des graines de betteraves reprises dans la sous-position A. C. I. - Plantes, parties de plantes, graînes et fruits, etc.: - A. Monsses, algues et lichens médicinaux, G. I. - B. Bois odorants et médicinaux, G. I. - B. Bois odorants et médicinaux (gnassia amara, etc.), en baches ou copeaux, C. I. - C. Pyréthre (fleurs, feuilles, tiges, écorces, racines), G. I. - D. Racines, C. I. - H. Fruits et graînes, G. I. - Palilles et balles de céréales brutes, même hachees, C. I. - E. Ecorces, G. I. - H. Fruits et graînes, G. I. - Palles et balles de céréales brutes, même hachees, C. I. - E. Leorces, G. I. - B. Autres (foin, Inzerne, etc.), C. I. 13-01 Matières premières végétales pour la teinture et le tannage, G. I. ex 13-02 Gonme laque, mêne blanchie: gommes, gommes-résines, et baumes naturels: - A. Gommes laque; C. I. - ex B. Gommes: - (Sous-pos, b) Autres, C. I. - ex G. Gommes racisits végétaux; - (Sous-pos, b) Autres, C. I. - ex A. Sues et extraîts végétaux; - (Sous-pos, b) Autres, C. I. - B. Bumbons, rocaux et similaires, C. I. - C. Jones, nême pelés (écorcès), refendus, polis ou teints, G. J. - C. Jones, polis et similaires, C. I. - C. Jones, polis et similaires, C. I. - R. Harphia, ceorces de tilleni et autres, même en torsades, bruts, blanchis, teints on antrement préparès, C. I. - C. Harphia, ceorces de tilleni et autres, même en torsades, bruts, blanchis, teints on antrement préparès, C. I. - C. Harphia, ceorces de tilleni et autres, même en torsades, bruts, blanchis, teints on antrement préparès, C. I. - C. Harphia, ceorces de tilleni et autres, même en torsades, bruts, blanchis, teints on antrement préparès, C. I. - Can d			de carvi et de genièvre, C. I.	nin, —
ex 12-01 Graines et fruits oléagineux, même concassés; - R. Coprah, Lie. - C. Noix et amandes de palmisté, Lie. - C. Noix et amandes de palmisté, Lie. - E. Graines de rién, à l'exclusion des graines de pulghère, C. I. - ex F. Graines de iln: - (Sous-pos. a et b) De semence (*), Lie. ex 12-07 Graines, spores et fruits à ensemencer, à l'exception des graines de betteraves reprises dans la sous-position A. C. I. - Plantes, parties de plantes, graines et fruits, etc.: - A. Monsses, algues et lichens médicinaux, C. I. - B. Bols odorants et médicinaux, C. I. - B. Bols odorants et médicinaux, C. I. - B. Bols odorants et médicinaux (passia amara, etc.), en bûches ou copeaux, C. I. - C. Pyréther (Beurs, feuilles, tiges, écorces, racines), G. I. - P. Ecorces, C. I. - F. Ecorces, C. I. - P. Betteraves fourragères, rutabagus, racines fourragères: foin, luzerne, etc.: - B. Autres (foin, Inzerne, etc.), C. I. 13-01 Matières premières végétales pour la teinture et le tannage, C. I. - ex B. Gommes: - C. Sous-pos, b) Autres, C. I. - ex G. Gomme laque; C. I. - ex G. Gommes et résines: - C. Gous-pos, b) Autres, C. I. - ex G. Gommes naturels; - C. Sous-pos, b) Autres, C. I. - Ex C. Gommes resines et résines: - C. Gous-pos, b) Autres, C. I. - C. J. D. Baumes maturels, C. I. - ex A. Sues et extraits végétaux; - C. Sous-pos, b) Autres, C. I. - C. J. Matières végétales employèes principalement en vannerie on en sparterie (osiers, etc.): - A. Osiers, même pelés (écorcès), refendus, polis ou teints, C. I. - C. Jones, rotins et similaires; - C. Jones, rotins et similaires; - C. Jones, neme pelés (écorcès), refendus, polis ou teints, C. I. - R. Bambons, roscaux et similaires, C. I. - C. Jones, pos, b) Autres, C. I. - E. Raphia, ceorces de tillent et autres, même en torsades, bruts, blanchis, teints on antrement préparès, C. I. - C. Jones, pos, b) Autres, C. I. - C. Hatières végétales employèes principalement pour le rembourrage, etc.: - A. Napose; - C. Graisses et huiles d'autres poissons: - ex B		09-10		_
- B. Coprah, Lie C. Noix et amandes de palmisté, Lic C. Noix et amandes de palmisté, Lic Ex. Graines de lin: - ex F. Graines de lin: - ex F. Graines de lin: - (Sous-pos. a et b) De semence (*), Lie. ex 12-03 Graines, spores et fruits à ensemencer, à l'exception des graines de betteravex reprises dans la sous-position A. C. I Plantes, parties de plantes, graines et fruits, etc.: - A. Monsses, algues et lichens médicinaux. C. I B. Bols odorants et médicinaux (quassia amara, etc.), en bâches ou copeaux, C. I C. Pyréthre (fleurs, feuilles, tlges, écorces, racines), G. I D. Racines, C. I H. Fruits et graines, C. I H. Autres (foin, Inzerne, etc.), C. I B. Autres (foin, Inzerne, etc.), C. I A. Gomme laque, mêne blanchie; gommes, gommes-résines, et baumes naturels: - A. Gomme laque, C. I ex B. Gommes: - (Sous-pos. h) Autres, C. I ex C. Gomme laque, C. I ex C. Gomme laque, C. I ex A. Sues et extraits végétaux; - (Sous-pos. b) Autres, C. I (Sous-pos. b) Autres, C. I (Sous-pos. h) Autres, C. I C. Jones, rotins et similaires; - (Sous-pos. h) Autres ou simplement en vannerie on en sparterie (osiers, etc.): - (Sous-pos. h) Autres, C. I C. Jones, rotins et similaires; - (Sous-pos. h) Bin éclisses, dits «rotins filés», Lie (Sous-pos. h) Autres, C. I C. Jones, rotins et similaires; - (Sous-pos. h) Bin éclisses, dits «rotins filés», Lie (Sous-pos. h) Autres, C. I C. Jones, rotins et similaires; - (Sous-pos. h) Bin éclisses, dits «rotins filés», Lie (Sous-pos. h) En éclisses, dits «rotins filés», Lie (Sous-pos. h) Bin éclisses, dits «rotins filés», Lie (Sous-pos. h) Bin éclisses, dits «rotins filés», Lie (Sous-pos. h) Autres, C. I E. Raphia, écorces de tillen et autres, mêne en torsades, bruts, blanchis, teints on antrement préparés, C. I		ev 12-01		
- E. Graines de lin: - ex F. Graines de lin: - ex F. Graines de lin: - ex F. Graines de lin: - (Sous-pos. a et b) De semence (*), Lie. ex 12-03 Graines, spores et fruits à ensemencer, à l'exception des graines de betteraves reprises dans la sous-position A. C. I. ex 12-07 Plantes, parties de plantes, graines et fruits, etc.: - A. Monsses, algues et lichens médicinaux. C. I B. Bols odorants et médicinaux (quassia amara, etc.), en bêches ou copeaux, C. I D. Racines, C. I D. Pacines, C. I H. Fruits et graines, G. I H. Autres (foin, Inzerne, etc.), G. I B. Autres (foin, Inzerne, etc.), G. I H. Autres (foin, Inzerne, etc.), G. I Matières premières végétales pour la teinture et le tannage, G. I ex 13-01 Matières premières végétales pour la teinture et le tannage, G. I ex B. Gommes: - (Sous-pos. h) Autres, G. I ex G. Gomme laque, C. I ex R. Gommes: - (Sous-pos.) Autres, G. I ex A. Sues et extraits végétaux; - (Sous-pos.) Autres, G. I (Sous-pos.) Autr		ex 12-01	- B. Coprah, Lie.	
ex 12-03 Graines, spores et fruits à ensemencer, à l'exception des graines de betteraves reprises dans la sous-position A, C, I, Plantes, parties de plantes, graines et fruits, etc.: - A. Monsses, algues et lichens médicinaux. C, I, - B. Bois odorants et médicinaux. (quassia amara, etc.), en bûches ou copeaux, C, I, - C. Pyrèthre (fleurs, feuilles, tlges, écorces, racines), C, I, - D. Rachnes, C, I, - E, Ecorces, C, I, - II, Fruits et graines, C, I, 12-09 Palles et balles de céréales brutes, même hachées, C, I, ex 12-10 Betteraves fourragères, rutabagas, racines fourragères; foin, luzerne, etc.; - B. Autres (foin, Inzerne, etc.), C, I, Matières premères végétales pour la tefniture et le tannage, C, I, ex 13-02 Gomme laque, même blanchie; gommes, gommes-résines, et baumes naturels; - A. Gomme laque; C, I, - ex B. Gommes; - (Sous-pos, h) Autres, C, I, - ex C. Gommes-résines et résines; - (Sous-pos, h) Autres, C, I, - D. Baumes naturels, C, I, - D. Baumes naturels, C, I, - Ex 13-03 Sucs et extraits végétaux; - (Sous-pos, h) Autres, C, I, - (Sous-pos,			 E. Gralnes de ricin, à l'exclusion des graines de pulghère, C ex F. Graines de lln; 	
ex 12-07 Plantes, parties de plantes, graines et fruits, etc.: - A. Monsees, algues et lichens médicinaux. C. I. - B. Bols odorants et médicinaux. (a). - C. Pyréthre (fleurer, feuilles, tlges, écorces, racines), C. I. - D. Racines, C. I. - E. E. Ecorces, C. I. - H. Fruits et graines, C. J. - Pailles et balles de céréales brutes, même hachées, C. I. - Paulles et balles de céréales brutes, nême hachées, C. I. - R. Autres (foin, Inzerne, etc.), C. J. - B. Autres (foin, Inzerne, etc.), C. J. - C. J. - B. Autres (foin, Inzerne, etc.), C. J. - C. J. - B. Gommes naturels: - A. Gomme laque, C. I. - ex B. Gommes: - (Sous-pos, h) Autres, C. J. - ex D. Baumes naturels, C. J. - C. Sous-pos, h) Autres, C. J. - (Sous-pos, h) A		ex 12-03	Graines, spores et fruits à ensemencer, à l'exception des grai-	nes
ex 12-10 Betteraves fourragères, rutabagas, racines fourragères: foin, luzerne, etc.: - B. Autres (foin, Inzerne, etc.), C. l. 13-01 Matières premières végétales ponr la teinture et le tannage, C. I. ex 13-02 Gomme laque, même blanchie; gommes, gommes-résines, et baumes naturels: - A. Gomme laque; C. I ex B. Gommes: - (Sous-pos. h) Autres, C. I ex C. Gommes-résines et résines: - (Sous-pos. h) Autres, C. I ex C. Gommes-résines et résines: - (Sous-pos. b) Autres, C. I ex A. Sucs et extraits végétaux; - (Sous-pos. a) Opium, Lic ex A. Sucs et extraits végétaux; - (Sous-pos. b) ag et i) Tons antres sucs et extraits du N° 13-03 A, à l'exclusion de l'extrait de boublon, C. I. ex 14-01 Matières végétales employées principalement en vannerie on en sparterie (osiers, etc.): - A. Osiers, même pelés (écorcés), refendus, polis ou teints, C. l C. Jones, rotins et similaires; - (Sous-pos. a) Bruts ou simplement refendus, C. I Autres: - (Sous-pos. a) Bruts ou simplement refendus, C. I Autres: - (Sous-pos. b) Autres, C. l E. Raphia, écorces de tillenl et autres, même en torsades, bruts, blanchis, teints on antrement préparés, C. l. ex 14-02 Matières végétales employées principalement pour le rembourrage, etc.: - A. Kapok: - Cardé, Lic Non eardé, Lic Sous-pos et huiles de honsons et de mammifères marins, même raffinées: - ex B. Graisses et huiles d'autres poissons: - Brutes, à l'exception des hulles de hareng et des hniles de poisson fluides alimentaires, Lic ex C. Graisses et huiles d'autres poissons: - Brutes, à l'exception des hulles de hareng et des hniles de poisson fluides alimentaires, Lic ex C. Graisses et huiles d'autres poissons: - Et hulles de mammifères marins:		ex 12-07	Plantes, parties de plantes, graines et fruits, etc.: - A. Monsses, algues et lichens médicinaux, C. I.	_
ex 12-10 Betteraves fourragères, rutabagas, racines fourragères: foin, luzerne, etc.: - B. Autres (foin, Inzerne, etc.), C. l. 13-01 Matières premières végétales ponr la teinture et le tannage, C. I. ex 13-02 Gomme laque, même blanchie; gommes, gommes-résines, et baumes naturels: - A. Gomme laque; C. I ex B. Gommes: - (Sous-pos. h) Autres, C. I ex C. Gommes-résines et résines: - (Sous-pos. h) Autres, C. I ex C. Gommes-résines et résines: - (Sous-pos. b) Autres, C. I ex A. Sucs et extraits végétaux; - (Sous-pos. a) Opium, Lic ex A. Sucs et extraits végétaux; - (Sous-pos. b) ag et i) Tons antres sucs et extraits du N° 13-03 A, à l'exclusion de l'extrait de boublon, C. I. ex 14-01 Matières végétales employées principalement en vannerie on en sparterie (osiers, etc.): - A. Osiers, même pelés (écorcés), refendus, polis ou teints, C. l C. Jones, rotins et similaires; - (Sous-pos. a) Bruts ou simplement refendus, C. I Autres: - (Sous-pos. a) Bruts ou simplement refendus, C. I Autres: - (Sous-pos. b) Autres, C. l E. Raphia, écorces de tillenl et autres, même en torsades, bruts, blanchis, teints on antrement préparés, C. l. ex 14-02 Matières végétales employées principalement pour le rembourrage, etc.: - A. Kapok: - Cardé, Lic Non eardé, Lic Sous-pos et huiles de honsons et de mammifères marins, même raffinées: - ex B. Graisses et huiles d'autres poissons: - Brutes, à l'exception des hulles de hareng et des hniles de poisson fluides alimentaires, Lic ex C. Graisses et huiles d'autres poissons: - Brutes, à l'exception des hulles de hareng et des hniles de poisson fluides alimentaires, Lic ex C. Graisses et huiles d'autres poissons: - Et hulles de mammifères marins:			bûches ou copeaux, C. I.	en
ex 12-10 Betteraves fourragères, rutabagas, racines fourragères: foin, luzerne, etc.: - B. Autres (foin, Inzerne, etc.), C. l. 13-01 Matières premières végétales ponr la teinture et le tannage, C. I. ex 13-02 Gomme laque, même blanchie; gommes, gommes-résines, et baumes naturels: - A. Gomme laque; C. I ex B. Gommes: - (Sous-pos. h) Autres, C. I ex C. Gommes-résines et résines: - (Sous-pos. h) Autres, C. I ex C. Gommes-résines et résines: - (Sous-pos. b) Autres, C. I ex A. Sucs et extraits végétaux; - (Sous-pos. a) Opium, Lic ex A. Sucs et extraits végétaux; - (Sous-pos. b) ag et i) Tons antres sucs et extraits du N° 13-03 A, à l'exclusion de l'extrait de boublon, C. I. ex 14-01 Matières végétales employées principalement en vannerie on en sparterie (osiers, etc.): - A. Osiers, même pelés (écorcés), refendus, polis ou teints, C. l C. Jones, rotins et similaires; - (Sous-pos. a) Bruts ou simplement refendus, C. I Autres: - (Sous-pos. a) Bruts ou simplement refendus, C. I Autres: - (Sous-pos. b) Autres, C. l E. Raphia, écorces de tillenl et autres, même en torsades, bruts, blanchis, teints on antrement préparés, C. l. ex 14-02 Matières végétales employées principalement pour le rembourrage, etc.: - A. Kapok: - Cardé, Lic Non eardé, Lic Sous-pos et huiles de honsons et de mammifères marins, même raffinées: - ex B. Graisses et huiles d'autres poissons: - Brutes, à l'exception des hulles de hareng et des hniles de poisson fluides alimentaires, Lic ex C. Graisses et huiles d'autres poissons: - Brutes, à l'exception des hulles de hareng et des hniles de poisson fluides alimentaires, Lic ex C. Graisses et huiles d'autres poissons: - Et hulles de mammifères marins:			- D. Racines, C. l. - E. Ecorces, C. l.	Ξ
luzerne, etc.: - B. Autres (foin, Inzerne, etc.), C. l. Matières premières végétales ponr la teinture et le tannage, C. I. ex 13-02 Gomme laque, même blanchie; gommes, gommes-résines, et baumes naturels: - A. Gomme laque; C. I ex B. Gommes: - (Sous-pos, h) Autres, C. I ex C. Gommes-résines et résines: - (Sous-pos, h) Autres, C. I D. Baumes naturels, C. I Ex 13-03 Sucs et extraits végétaux; pectine; etc.: - ex A. Sucs et extraits végétaux; - (Sous-pos, a) Opium, Lic (Sous-pos, b) à l'exclusion de l'extrait de boublon, C. I. ex 14-01 Matières végétales employées principalement en vanneric on en sparterie (osiers, etc.): - A. Osiers, même pelés (écorcés), refendus, polis ou teints, C. I B. Bambons, roscaux et similaires; - (Sous-pos, a) Bruts ou simplement refendus, C. I Autres: - (Sous-pos, a) Bruts ou simplement refendus, C. I Autres: - (Sous-pos, b) Autres, C. I E. Raphia, écorces de tillen! et autres, même en torsades, bruts, blanchls, teints on antrement préparés, C. I. ex 14-02 Matières végétales employèes principalement pour le rembourrage, etc.: - A. Kapok: - Cardé, Lic Non eardé, Lic Non eardé, Lic Non eardé, Lic Non eardé, Lic Sous-pos et huiles de hareng et des huiles de poissons et de mammifères marins, même raffinées: - ex B. Graisses et huiles d'autres poissons: - Brutes, à l'exception des hulles de hareng et des hniles de polsson fluides alimentaires, Lic ex C. Graisses et huiles de mammifères marins;			Pailles et balles de céréales brutes, même hachées, C. l.	
13-01 Matières premières végétales ponr la teinture et le tannage, C. I. ex 13-02 Gomme laque, même blanchie; gommes, gommes-résines, et baumes naturels: - A. Gomme laque; C. I ex B. Gommes: - (Sous-pos. h) Autres, C. I ex C. Gommes-résines et résines: - (Sous-pos. h) Autres, C. I D. Baumes naturels, C. I ex C. Gommes-résines et résines: - (Sous-pos. h) Autres, C. I D. Baumes naturels, C. I Ex 13-03 Sues et extraits végétaux; pertine; etc.: - ex A. Sues et extraits végétaux; - (Sous-pos. a) Opium, Lic (Sous-pos. b) ag et i) Tons antres sues et extraits du N° 13-03 A, à l'exclusion de l'extrait de boublon, C. I Ex 14-01 Matières végétales employées principalement en vannerie on en syntreire (osiers, etc.): - A. Osiers, même pelés (écorcés), refendus, polis ou teints, C. I B. Bambons, roscaux et similaires; - (Sous-pos. a) Bruts ou simplement refendus, C. I Autres: - (Sous-pos. a) Bruts ou simplement refendus, C. I Autres: - (Sous-pos. b) Autres, C. I E. Raphia, écorces de tillenl et autres, même en torsades, bruts, blanchls, teints on antrement préparés, C. I Ex Raphia, écorces de tillenl et autres, même en torsades, bruts, blanchls, teints on antrement préparés, C. I A. Kapok: - Cardé, Lic Non eardé, Lic Non figées et huiles de poissons et de mammifères marins, même raffinées: - Ex B. Graisses et huiles d'autres poissons: - Brutes, à l'exception des hulles de hareng et des hniles de poisson fluides alimentaires, Lic ex C. Graisses et huiles de mammifères marins:		CA 12-10	luzerne, etc.:	····•
baumes naturels: - A. Gomme laque; C. I ex B. Gommes: - (Sous-pos. h) Autres, C. I ex C. Gommes-résines et résines: - (Sous-pos. b) Autres, C. I D. Baumes naturels, C. I Ex 13-03 Sucs et extraits végétaux; pectine; etc.: - ex A. Sucs et extraits végétaux; - (Sous-pos. d) Opium, Lic (Sous-pos. d) Extraits du Nortes et extraits végétales employèes principalement en vannerie on en sparterie (osiers, etc.): - (Sous-pos. a) Bruts ou simplement refendus, polis ou teints, C. I (Sous-pos. a) Bruts ou simplement refendus, C. I Autres: - (Sous-pos. h) En éclisses, dits stotins filès, Lic (Sous-pos. h) Autres, C. I E. Raphia, écorces de tilieni et autres, même en torsades, bruts, blanchis, teints on antrement préparés, C. I Exaphia, écorces de tilieni et autres, même en torsades, bruts, blanchis, teints on antrement préparés, C. I Exaphia, écorces de tilieni et autres, même en torsades, bruts, blanchis, teints on antrement préparés, C. I Exaphia, écorces de tilieni et autres, même en torsades, bruts, blanchis, teints on antrement préparés, C. I Exaphia, écorces de tilieni et autres, même en torsades, bruts, blanchis ou telntes (même en torsades), C. I Exaphia, écorces de tilieni et autres, même en torsades, C. I Exaphia, écorces de tilieni et autres, même en torsades, C. I Exaphia, écorces de tilieni et autres, même en torsades, C. I Exaphia, écorces de tilieni et autres, même en torsades, C. I Exaphia, de corces de tilieni et autres, même en torsades, C. I Exaphia, de corces de t		13-01		. t. —
- ex B. Gommes: - (Sous-pos. h) Autres, C. I ex C. Gommes-résines et résines: - (Sous-pos. b) Autres, C. I D. Baumes naturels, C. I D. Baumes naturels, C. I Ex 13-03 Sucs et extraîts végétaux; pectine; etc.: - ex A. Sucs et extraîts végétaux; - (Sous-pos.) Opium, I.Ic (Sous-pos.) Opium, IIc (Sous-p		ex 13-02	baumes naturels:	et
- ex C. Gommes-résines et résines: - (Sous-pos, b) Autres, C. I D. Baumes naturels, C. I. ex 13-03 Sues et extraits végétaux; pectine; etc.; - ex A. Sues et extraits végétaux; - (Sous-pos, a) Opium, Lic (Sous-pos, a) Opium, Lic (Sous-pos, a) A l'exclusion de l'extrait de boublon, C. I. ex 14-01 Matières végétales employées principalement en vannerie on en sparterie (osiers, etc.); - A. Osiers, même pelés (écorcés), refendus, polis ou teints, C. I A. Osiers, même pelés (écorcés), refendus, polis ou teints, C. I C. Jones, rotins et similaires; - (Sous-pos, a) Bruts ou simplement refendus, C. I Autres: - (Sous-pos, a) Bruts ou simplement refendus, C. I Autres: - (Sous-pos, b) Autres, C. I E. Raphia, écorces de tillenl et autres, même en torsades, bruts, blanchls, teints on antrement préparés, C. I. ex 14-02 Matières végétales employées principalement pour le rembourrage, etc.: - A. Kapok: - Lardé, Lic Non eardé, Lic. ex 14-03 A Chiendent, plassava, istle et similaires, Lic Produits d'origine végétale, non dénominés ni compris ailleurs: - A. Alfa, sparte et diss, en tiges ou feuilles brutes, blanchies ou teintes (même en torsades), C. I ex 6 Graisses et huiles de poissons: - Brutes, à l'exception des hulles de hareng et des hniles de polsson fluides alimentaires, Lic ex G. Graisses et huiles de mammifères marins;			- ex B. Gommes:	
- D. Baumes naturels, C. I. ex 13-03 Sucs et extraits végétaux; - ex A. Sucs et extraits végétaux; - (Sous-pos, a) Opium, Lic (Sous-pos, a) 6g et i) Tons antres sucs et extraits du N° 13-03 A, à l'exclusion de l'extrait de bouhlon, C. I. ex 14-01 Matières végétales employées principalement en vannerie on en sparterie (osiers, etc.): - A. Osiers, même pelés (écorcés), refendus, polis ou teints, C. I B. Bambons, roscaux et similaires; - (Sous-pos, a) Bruts ou simplement refendus, C. I Autres: - (Sous-pos, b) Brut sou simplement refendus, C. I Autres: - (Sous-pos, b) Autres, C. I E. Raphia, écorces de tillent et autres, même en torsades, bruts, blanchis, teints on antrement préparés, C. I Ex Itanoba, écorces de tillent et autres même en torsades, bruts, blanchis, teints on antrement préparés, C. I A. Kapok: - Lardé, Lie Non eardé, Lie Non	ĺ		- ex C. Gommes-résines et résines:	
- ex A. Sucs et extraits végétaux: - (Sous-pos, o) Opium, Lic (Sous-pos, o) A i l'exclusion de l'extrait de boublon, t. I (Sous-pos, o) Este employées principalement en vannerie on en sparterie (osiers, etc.): - (Sous-pos, o) Este écorcès), refendus, polis ou teints, c. l (Sous-pos, a) Bruts ou simplement refendus, C. I (Sous-pos, a) Bruts ou simplement refendus, C. I (Sous-pos, b) Bruts ou simplement refendus, C. I (Sous-pos, b) Autres, C. l (Sous-pos, d) Bruts ou simplement préparés, C. l (Sous-pos, d) Autres, C. l (Sous-pos, d) Bruts ou simplement préparés, C. l (Sous-pos, d) Autres, C. l (Sous-pos, d) Autres, Dianchies ou telntes d'autres poissons: - (Sous-pos, d) Autres, C. l (Sous-pos, d) Bruts de l'extrait de boulies de hareng et des hniles de poisson fluides alimentaires, Lic ex C. Gralsses et huiles de mammifères marins:	١			=
- (Sous-pos. b à get i) Tons antres sues et extraits du N° 13-03 A, à l'exclusion de l'extrait de boublon, C. I. Matières végétales employées principalement en vannerie on en sparterie (osiers, etc.): - A. Osiers, même pelés (écorcés), refendus, polis ou teints, C. l B. Bambons, roscaux et similaires, C. l C. Jones, roths et similaires; - (Sous-pos. a) Bruts ou simplement refendus, C. I Autres: (Sous-pos. b) En éclisses, dits «rotins filés», Lie (Sous-pos. b) Autres, C. l E. Raphia, écorces de tilieni et autres, même en torsades, bruts, blanchis, teints on antrement préparés, C. l. ex 14-02 Matières végétales employées principalement pour le rembour- rage, etc.: - A. Kapok: - Cardé, Lie Non eardé, Lie. ex 14-03 Chiendent, plassava, istle et similaires, Lie. Produits d'origine végétale, non dénominés ni compris ailleurs: - A. Alfa, sparte et diss, en tiges ou feuilles brutes, blanchies ou telntes (même en torsades), C. l. ex 15-04 Graisses et huiles de poissons et de mammifères marins, même raffinées: - ex B. Graisses et huiles d'autres poissons: - Brutes, à l'exception des hulles de hareng et des hniles de polsson finides alimentaires, Lie ex C. Graisses et huiles d'autres poissons: - ex B. Graisses et huiles de mammifères marins:		ex 13-03	- ex A. Sucs et extraits végétaux;	
ex 14-01 Matières végétales employées principalement en vannerie on en sparterie (osiers, etc.): - A. Osiers, même pelés (écorcés), refendus, polis ou teints, C. l. - B. Bambons, roscaux et similaires, C. l. - C. Jones, rothos et similaires; - (Sous-pos, a) Bruts ou simplement refendus, C. I, - Autres; - 2 (Sous-pos, h) En éclisses, dits «rotins filés», Lie. - (Sous-pos, b) Autres, C. l. - E. Raphia, écorces de tillent et autres, même en torsades, bruts, blanchls, teints on antrement préparés, C. l. ex 14-02 Matières végétales employées principalement pour le rembourrage, etc.; - A. Kapok; - Eardé, Lie. - Non eardé, Lie. ex 14-03 Chiendent, plassava, istle et similaires, Lie. Produits d'origine végétale, non dénominés ni compris ailleurs; - A. Alfa, sparte et diss, en tiges ou feuilles brutes, blanchies ou telntes (même en torsades), C. l. ex 15-04 Graisses et huiles de poissons et de mammifères marins, même raffinées; - ex B. Graisses et huiles d'autres poissons: - Brutes, à l'exception des hulles de hareng et des hniles de poisson fluides alimentaires, Lie. - ex C. Graisses et huiles de mammifères marins;			(Sous-pos, bageti) Tons antres sucs et extraits	du
- A. Osfers, même pelês (écorcès), refendus, polis ou teints, C. l B. Bambons, roscaux et similaires; - C. Jones, rotins et similaires; - (Sous-pos, a) Bruts ou simplement refendus, C. I Autres; (Sous-pos, h) En éclisses, dits rotins filès, Lie (Sous-pos, b) Autres, C. l En Autres; (Sous-pos, b) Autres, C. l En Raphia, écorces de tillenl et autres, même en torsades, bruts, blanchis, teints on antrement préparés, C. l Extable, teints on antrement préparés, C. l Extable, Lie A. Kapok; Eardé, Lie Non eardé, Lie Raphia, sont les de manifières brutes, blanchies ou telntes (même en torsades), C. l Extable, Lie Ex		ex 14-01	Matières végétales employées principalement en vannerie ou	
- B. Bambons, roseaux et similaires, C. l C. Jones, roths et similaires; - (Sous-pos. a) Bruts ou simplement refendus, C. I, - Autres: (Sous-pos. b) En éclisses, dits arotins filès, Lie (Sous-pos. b) Autres, C. l E. Raphia, écorces de tillent et autres, même en torsades, bruts, blanchis, teints on antrement préparés, C. l Ex 14-02 Matières végétales employées principalement pour le rembourrage, etc.: - A. Kapok: Eardé, Lie Non eardé, Lie Non eardé, Lie Ex 14-03 Chiendent, plassava, istle et similaires, Lie Ex 14-05 Produits d'origine végétale, non dénominés ni compris ailleurs: - A. Alfa, sparte et diss, en tiges ou feuilles brutes, blanchies ou telntes (même en torsades), C. l Ex 15-04 Graisses et huiles de poissons et de mammifères marins, même raffinées: - ex B. Graisses et huiles d'autres poissons: - Brutes, à l'exception des hulles de hareng et des huiles de poisson finides alimentaires, Lie ex C. Graisses et huiles de mammifères marins:			- A. Osiers, même pelės (écorcès), refendus, polis ou ten	ıts,
(Sous-pos. a) Bruts ou simplement refendins, C. I Autres; (Sous-pos. h) En éclisses, dits rotins filès. Lie (Sous-pos. b) Autres, C. I E. Raphia, écorecs de tilleni et autres, même en torsades, bruts, blanchis, teints on antrement préparés, C. I. ex 14-02 Matières végétales employées principalement ponr le rembourrage, etc.; - A. Kapok: Eardé, Lie Non eardé, Lie. ex 14-03 Chiendent, plassava, istle et similuires, Lie. Produits d'origine végétale, non dénominés ni compris ailleurs: - A. Alfa, sparte et diss, en tiges ou feuilles brutes, bianchies ou teintes (même en torsades), C. I. ex 15-04 Graisses et huiles de poissons et de mammifères marins, même raffinées: - ex B. Graisses et builes d'autres poissons: - Brutes, à l'exception des hulles de hareng et des hniles de poisson fluides alimentaires, Lie ex C. Graisses et huiles de mammifères marins:			- B. Bambons, roseaux et similaires, C. I.	_
(Sous-pos. h) En éclisses, dits stotins filéss, Lie (Sous-pos. b) Autres, C. l E. Raphia, écorces de tilieni et autres, même en torsades, bruts, blanchis, teints on antrement préparés, C. l Matières végétales employées principalement pour le rembourrage, etc.: - A. Kapok: - Eardé, Lie Non eardé, Lie Non eardé, Lie Non eardé, Lie Non eardé, Lie Produits d'origine végétale, non dénommés ni compris ailleurs: - A. Alfa, sparte et diss, en tiges ou feuilles brutes, bianchies ou teluites (même en torsades), C. l ex 15-04 Graisses et huiles de poissons et de mammifères marins, même raffinées: - ex B. Graisses et huiles d'autres poissons: - Brutes, à l'exception des hulles de hareng et des huiles de poisson fluides alimentaires, Lic ex C. Graisses et huiles de mammifères marins:			(Sous-pos. a) Bruts ou simplement refendits, C. I.	
bruts, blanchls, teints on antrement préparés, C. l. ex 14-02 Matières végétales employées principalement pour le rembourrage, etc.; - A. Kapok: - Cardé, i.ic. - Non eardé, l.ic. ex 14-03 A Chiendent, plassava, istle et similaires, l.ic. Produits d'origine végétale, non dénominés ni compris ailleurs: - A. Alfa, sparte et diss, en tiges ou feuilles brutes, blanchies ou telntes (même en torsades), C. l. ex 15-04 Graisses et huiles de poissons et de mammifères marins, même raffinées: - ex B. Graisses et huiles d'autres poissons: - Brutes, à l'exception des hulles de hareng et des hniles de poisson fluides ailmentaires, Lic. - ex C. Graisses et huiles de mammifères marins:			 - (Sous-pos. h) En éclisses, dits rotins filès, Lie. - (Sous-pos. b) Autres, C. 1. 	_
rage, etc.: - A. Kapok: - Cardé, Lic Von eardé, Lic Non ear		ex 14-02	bruts, blanchis, teints on antrement préparés, C. 1.	_
Cardé, Lic Non eardé, Lic Non			rage, etc.:	
ex 14-03A Chiendent, plassava, istle et similuires, l.ic. ex 14-05 Produits d'origine végétale, non dénommés ni compris ailleurs: - A. Alfa, sparte et diss, en tiges ou feuilles brutes, bianchies ou telntes (même en torsades), C. l. ex 15-04 Graisses et huiles de poissons et de mammifères marins, même raffinées: - ex B. Graisses et huiles d'autres poissons: - Brutes, à l'exception des hulles de hareng et des huiles de poisson finides alimentaires, l.ic. - ex C. Graisses et huiles de mammifères marins:		4	Cardé, i.ic.	10
ex 14-05 Produits d'origine végétale, non dénominés ni compris ailleurs: - A. Alfa, sparte et diss, en tiges ou feuilles brutes, bianchies ou cluthes (même en torsades), C. I. ex 15-04 Graisses et huiles de poissons et de mammifères marins, même raffinées: - ex B. Graisses et huiles d'autres poissons: - Brutes, à l'exception des hulles de hareng et des huiles de poisson finides alimentaires, Lic. - ex C. Graisses et huiles de mammifères marins:		ex 14-03 A		_
ex 15-04 Graisses et huiles de poissons et de mammifères marins, même raffinées: - ex B. Graisses et huiles d'autres poissons: - Brutes, à l'exception des hulles de hareng et des huiles de poisson finides alimentaires, Lic. - ex C. Graisses et huiles de mammifères marins:			Produits d'origine végétale, non dénominés ni compris aillet - A. Alfa, sparte et diss, en tiges ou feuilles brutes, biancl	
 ex B. Graisses et huiles d'autres poissons: Brutes, à l'exception des hulles de hareng et des huiles de poisson finides alimentaires, Lic. ex C. Graisses et huiles de mammifères marins: 		ex 15-04	Graisses et huiles de poissons et de mammifères marins, mo	ime .
- ex C. Gralsses et huiles de mammifères marins:		<u> </u>	 ex B. Graisses et huiles d'autres poissons: Brutes, à l'exception des hulles de hareng et des huiles 	. de
			- ex C. Gralsses et huiles de mammifères marins:	_

Numéros du tarif	31	Taux de la taxe	Numéros du tarif		aux de la taxe
douanier français	Désignation des marchandises	de compensation en % ad valorem	douanler français	Désignation des marchandises de	compensation % ad valorer
cx 15-07	Hulles végétales fixes, fluides ou concretes, brutes, épurées raffinées: - ex A. Hulles brutes:		25-30	Borates naturels bruts et ieurs concentrés (calcinés ou non), à l'exclusion des borates extraits des saumures naturelies; acide borique naturel titrant au maximum 85% de BO311 sur	
	 - (Sous-pos. k) Huile de paimiste, Lic. - (Sous-pos. i) Huile de coco (coprah), Lic. - Autres huiles: 	11 11	ex 25-31	produit sec, C. I. Feldspath, leucite, néphélite et néphéline syénite, spath fluor: - B. Autres:	_
	(Sous-pos. n) Cires de myrica et du Japon, Lic. - ex B. Huiles épurées ou rafinées:	_		Feldspath, Lic Leucite, néphéline et néphéline syénite, Lic.	
15-08	(Sous-pos. a) Cires de myrica et du Japon, Lic. Huiles animales ou végétales cuites, oxydées, déshydrat		ex 25-32	Matières minérales non dénommées ni comprises aifieurs; débris et tessons de poterie:	
ex 15-12	sulfurées, soufflées, standolisées ou antrement modifiées, l Graisses et huiles animales ou végétales hydrogénées, me			 A. Vermiculite, perlite et chlorile, non expansées, Lic. ex B. Autres: 	_
	raffinées, mais non préparées: - ex A. Destinées à la fabrication des graisses alimentain	res:		 Pegmalite, Lic. Autres, à l'exception des minerais de métaux radio actifs, 	7
	 - Graisses et huiles de balcine, Lic. - ex B. Autres: 	_	ex 26-01	 C. I. Minerals métallurgiques, même enrichis; pyrites de for grillées (cendres de pyrites); 	_
15-16	 Graisses et hulles de haleine. Lie. Cires végétales, même artificiellement colorées, Lie. 	. 15		ex A. Minerals de fer: - (Sous-pos. b) Autres, Lic,	- 1
ex 16-03	Extraits et jus de viande: - A. Conditionnés en emballages d'un poids brut de 25 kg.	ou		 B. Minerais de manganèse, y compris tes minerais de for manganèsifères d'une teneur en manganèse de 20% et 	
18-01	plus, Llc. Cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés, C	t. =		pius, Lic. - C. Minerals d'aiuminium, Lic.	= :
ex 21-03	Farine de moutarde et moutarde préparée: - B. Moutarde préparée, C. I.	_		 D. Minerals de cuivre, Lic. E. Minerals de plomb, Lic. 	7
21-04 ex 21-07	Sauces; condiments et assaisonnements composés, C. I. Préparations alimentaires non dénommées ni compris aillet	. —		 F. Minerais de zinc, Lic. G. Minerais d'étain, C. I. 	=
CK 21-07	A. Poudres pour la fabrication des crèmes, puddings, en mets, desserts, etc., même sucrées mais sans cacao, à l'	tre-		 I. Mincrais de chrome, Lic. ex J. Mincrais de molybdène: 	-
	ciusion des poudres à base de farines, de fécules ou d'extr de malt, C. I.	aits		 - concentré marchand de suifure de moiybdéne, Lic. - L. Minerais de titane, Lic. 	Ξ
22-01 23-01	Eau, eaux minérales, eaux gazeuses, glaces et neige, C. I. Farines et poudres de viande et d'abats, de poissons, de crusta	—		- ex M. Autres minerals: - Minerals d'antimoine:	
4	ou de mollusques, impropres à l'alimentation humaine; tons, C. I.			 Sulfures d'antimoine (stibine ou antimonite), C. f. Autres minerals d'antimoine, Lic. 	7
23-03	Puipes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres chets de sucrerie; drèches de brasserie et de distillerie; rési			 Autres, à l'exception des minerais de cobait, de vanadium, de tantaie, de béryilium, de métaux précieux ou d'ura- 	
23-04	d'amidonnerie et résidus similaires, C. I. Tourteaux, grignons d'olives et autres résidus de l'extract	_	26-02	nium, Lic. Scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication	_
	des huiles végétales, à l'exclusion des lies ou fèces, (26-03	du fer et de l'acier. Lic. Cendres et résidus (autres que ceux du Nº 26-02), contenant du	
25-02 25-03	Pyrites de fer non grillées, Lic. Soufres de toute espèce, à l'exclusion du soufre sublimé,	du		métal ou des composés métalliques: - A. Lessives résiduaires de carnallite, Lic.	7
ex 25-05	soufre précipité et du soufre colloïdal, C. l. Sables naturels de toute espèce, mênie colorés, à l'exclusion	des —	ex 27-03	- Autres, Lic. Tourbe non aggiomeree, C. I.	. <u>=</u>
	sables métallifères relevant du N° 26-01: - ex A. Pour usages industricis: verrerie, céramique et fonde	erie,	27-05 27-06	Charbon de corrue, Lic. Goudrons de houllle, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéranx, y compris les goudrons minéraux étêtés et les	
	Lic ex B. Autres:	- .		goudrons minéraux reconstitués, C. I.	_
25-06	 - Sables feldspathiques, Lic. Quartz (autre que les sables naturels); quartzites, bru 	tes,	27-07	Hulles et autres produits provenant de la distillation des gou- drons de houille de haute température et produits assimilés:	
ex 25-07	dégrossles ou simplement débitées par sciage, C. I. Argiles, etc.:	_	á	 A. (Sous-pos. a et b) Hulles brutes, Lic. B. Benzols, toluols, xylols, solvent-naphta et solvants lourds 	
	 C. Terres réfractaires et à grès, y compris les terres de comotte et de dinas, C. I. > 	_		aromatiques; têtes suifurées, queues de distiliation des huiles légères brutes, Lic.	=
	 D. Terres décolorantes et à foulon et argiles smectiques, (E. Andalousite, cyanite (ou disthène), silimanite et au 			 C. Prodults basiques bruts, C. I. D. Produits phénollques bruts, Lic. E. Naphtalène brut ou pressé, C. I. 	Ξ
25.00	silicates d'aluminimum naturels anhydres, C. I F. Autres, C. I.	=		F. Authracène brut, C. I. G. Autres, C. I.	Ξ
25-08 25-09	Craie, C. I. Terres colorantes, même calcinées ou mélangées entre el	les;	ex 27-08	Bral et coke de brai de goudrons de houille ou d'autres goudrons minéraux:	
25-10	oxydes de fer micacés natureis, (. i. Phosphates de calcium natureis, phosphates alumino-caicie		ex 27-13	A. Brai, Lic. (2) Parassine, cires de pétrole ou de schistes, etc.:	11
ex 25-11	naturels, apatite, et craies phosphutées, Lic. Sulfate de baryum naturei (barytine); carbonate de bary	rum (1)		 D. Cire de lignite (y compris le brai de cire de lignite) et cire de tourbe, C. 1. 	_
	naturel (withrite) même calciné, à l'exclusion de l'oxyde baryum:	de	ex 27-15	Bitumes naturels et aspliaites naturels; schistes et sables bitu- mineux; roches aspliaitiques;	
25-12	 B. Carbonate de baryum, C. I. Terres d'infusoires, farines sillœuses fossiles et autres te 	rres	1	 ex A. Contenant en poids pius de 60% de matières inertes: – (Sous-pos. c) Autres, Lic. 	10
	siliceuses analogues (kleseigur, tripolite, diátomite, el d'une densité apparente inférieure ou égale à 1, même		ex 27-16	 B. Contenant en poids 60 % ou moins de matières Inertes, LIc. Méianges bitumineux à base d'asphaite ou de bitume naturei, etc. 	
cx 25-13	cinées, C. I. Pierre ponce, émeri, corindon naturel et autres abrasifs natur	els:		 A. Mastics bitumineux: - (Sous-pos, a) Fabriqués exclusivement à l'aide de roche 	
	 B. Corindon et émeri natureis: (Sous-pos. a) En roche ou en morceaux irréguliers, 		4	d'asphalte ou de bitume naturei contenant en poids au maximum 18% de bitume et au moins 82% de caicaire,	
	 - (Sous-pos. b et c) Broyés ou pulvérisés, Lic. - C. Autres, Lic. 	<u>10</u>		Lic (Sous-pos. b) Autres, Lic.	15 11
25-14	Ardolse, brute, refendue, dégrossie ou simplement débitée sciage, Llc.	- par		 ex C. Autres: - Emulsions de goudrons minéraux, C. I. 	_
25-15	ou de construction d'une densité apparente supérieure	ou	ex 28-01	Haiogènes (fluor, chiore, brome, iode): - A. Fluor, Lic.	: - -
	égaie à 2,5 et albâtre, bruts, dégrossis ou simplement déb par sciage, C. I.	-		- A. Fluor, Lic B. Chiore, Lic C. Brome, C. I.	15
25–16	Granlt, porphyre, basalte, grès et autres pierres de talife ou construction, bruts, dégrossis ou simplement débités	ı de par	28-02 28-03	Soufre subilmé ou précipité; soufre colloidal, C. I. Carbone (noir de gaz de pétrole ou carbon black, noirs d'acéty	_
ex 25-17	sciage, C. I. Silex; pierres concassées, macadam, etc.:			lène, noirs anthracéniques, autres noirs de fumée, etc.): - A. Noirs de gaz de pétrole (carbon black), noirs d'acétyiène et	
	 A. Granuiés et éclats calibrés pour i'ornementation ou fabrication de dalles, carreaux ou revêtements analog 	ı la ues,		noirs de gaz anthracéniques, G. I. - B. Autres, Lic.	11
	Lic C. Autres, Lic.	=	ex 28-04	Hydrogènes; gaz rares; autres métalioides: - A. Hydrogène, Lic.	02.7
25-18	Doiomie, brute, dégrossie ou simplement débitée par solu dolomie, même frittée ou calcinée; pisé de dolomie;	ige;	1	 B. Gaz rares (argon, hélium, néon, krypton, xénon), C. I ex C. Autres métalloïdes: 	· a =
	 A. Dolomie: - (Sous-pos. a) Crue, en roche, broyée ou pulvérisée, 	Lic. —		 - (Sous-pos. a) Oxygène, C. I. - (Sous-pos. b) Sélénium et tellure, C. I. 	=
	 - (Sous-pos. b), C. I. - B. Plsé de doiomie, Lic. 	=		(Sous-pos. c) Azote, C. I. (Sous-pos. e) Arsenic, C. I.	
25-19	Carbonate de magnésium naturel (magnésite), même calcin l'exclusion de l'oxyde de magnésium, C. I.	é, à		(Sous-pos. f) Silicium, Lic. (Sous-pos. g) Bore, C. I.	
25-20	Gypse; anhydride; plâtres, mênie coiorés ou additionnés faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs, ma		ex 28-05	Métaux aicalins et aicalino-terreux; métaux des terres rare- (y compris i'yttrium et ic scandium); mercure:	8
	l'exclusion des plâtres spécialement préparés pour i dentaire, C. L.	'art		- A. Métaux alcalins:	11
25-21 25-22	Castines et pierres à chaux ou à ciment, Lie. Chaux ordinaire (vive ou éteinte); chaux hydrauisque, à l'ex	clu-		 - (Sous-pos. a) Sodium, Lic. - (Sous-pos. b) Autres, C. I. - B. Métaux aicalino-terreux (calcium, strontium, baryum) 	. –
	sion de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium: - A. Chaux hydraulique, Lic.	7		C. I D. Mercure, Lic.	=
25-23	B. Autres chaux, C. I. Ciments hydraullques (y compris les ciments non puivéi		28-06	Acide chlorhydrique; acide chlorosulfonique ou chlorosulfurique - A. Acide chlorhydrique;	:
25-24	dits sclinkers»), même colorés, Lic. Amjante (asbeste), C. I.	10		Gazeux, Lic. Autre. Lic.	11
25-25	Ecume de mer naturelle, etc.: - A. Jais, Lic.		28-07	- B. Acide chiorosulfonique (chiorhydrine suifurique), C. I	i. —
25-26	 A. Jais, Lic. B. Autres, C. I. Mica, y compris le mica clivé en lamelles irrégulières (splittle 	105)	28-08	Acide sulfurique; oléum, Lic.	7
	et les déchets de mica, C. I. Stéatite naturelle, brûte dégrossie ou simplement débitée	_	ex 28-09	Acide nitrique (azotique); acides sulfonitriques: - B. Acides sulfonitriques, Lic.	_
25-27 25-28	sciage: taic, Lic. Cryolithe et chlolite naturelles, C. I.	=	28-10 28-11	Anhydride et acides phosphoriques (méta, ortho et pyro), C. l Anhydride arsénieux; anhydride et acide arséniques, C. l	
25-29	Sulfures d'arsenic naturels, C. I.		28-12		-

	56		3 —		N° 31 — 348
Numéros du tarif douanier	Désignation des marchandises	Taux de la taxe péciale temporaire le compensation	Numéros du tarif douanier	Désignation des marchandises	Taux de la taxe spéciale temporaire de compensation
français ex 28-13	Antres acides inorganiques et composés oxygénés des méta	% ad valorem	français 28-31	Chlorites et hypochlorites, C. I.	en % ad valorem
CX 20-13	loides: - A. Composés du fluor:		ex 28-32	Chlorates et perchlorates:	_
	(Sous-pos. a) Acide fluorhydrique, Lic. Fluoacides:	11		- B. Perchlorates (de potassium, d'ammonium, de sodium, et C. i.	_
	(Sous-pos. b) Acide fluosilicique, Lic (Sous-pos. c) Autres, C. l.	11	ex 28-33	Bromures et oxybromures; bromates et perbromates, hypot mites:	
	- B. Composés du chlore (acide hypochloreux, etc.), du bron			 ex A. Bromures (de sodium, de potassium, d'ammonium, calcium, de strontium, de cuivre, etc.) et oxybromus 	res:
	(acide bromhydrique, etc.) et de l'inde (acide iodhydriquete.), C. I.	- .		 Oxybromures, Lic. B. Bromates et perhromates et hypobromites, C. I. 	=
	- ex C. Composés du soufre: - (Sous-pos, b) Autres, C. I.	-	ex 28-34	Iodures, etc.: - ex A. lodures et oxyodures:	.4
	 D. Composés du sélénlum et du tellure, C. I. E. Composés de l'azote, C. I. 		ex 28-35	Oxyodures, Lic. Suifures, y compris les polysulfures:	-
	- F. Composés de phosphore (acide hypophosphoreux, acide hypophosphorique), C. 1.			- ex A. Sulfures: (Sous-pos. c) De fer, C. i.	_
	 ex G. Composés de carbone: - (Sous-pos. h) Autres (oxyde de carbone, acides cyanhydr 		1	(Sous-pos. f) D'antimoine, C. I. (Sous-pos. h) De cadmium, Lic.	7
	que, Isocyanique, thiocyanique, fulminique, etc.), C 11. Composés du silicium, C. 1.	_	28-36	Hydrosulfites, etc.: - Hydrosulfites, y compris les hydrosulfites stabilisés par	des
ex 28-14	 1. Acides complexes (acide silicotungstique, etc.), C. Chlorures, oxychlorures et autres dérivés halogénés et oxyhale 		00 27	matières urganiques, suifoxyiates, Lic.	15
	génés des métalloïdes; - ex A. Chiorures et oxychlurures métalloïdiques;		ex 28-37	Sulfites et hyposulfites: - ex A. Sulfites:	
•	 - (Sous-pos. a) Chlorures de soufre, Lic. - (Sous-pos. d) Oxychlorure de sélénium, C. I. 	7		(Sous-pos. d) Autres (de potassium, d'ammonlum, et	.c.),
	 B. Autres dérivés halogénés et oxyhalogénés des métalloïde Fluorures, Lic. 	s: 7		C. I. - B. Hyposulfites (de sodium, etc.), C. I.	=::
28-15	 - Autres, C. i. Sulfures métalloïdiques, y compris le trisulfure de phospho 	re:	ex 28-38	Sulfates et aluns; persulfates: - ex A. Sulfates:	
	- A. Sulfure de phosphore, C. l B. Sulfures d'arsenic, C. l.	=		 - (Sous-pos. h) De potassium d'une teneur en K²O supérie à 52 %, Lic. 	ure 7
	 C. Suifure de carbone, i.ic. D. Autres, C. i. 	7		 - (Sous-pos. c) De baryum précipité, Lic. - (Sous-pos. d) De magnésium, Lic. 	15
28-16 ex 28-17	Ammoniac liquéfié ou en solution (ammoniaque), C. I. Hydroxyde de sodium (soude caustique); hydroxyde de pota	<u> </u>		 (Sous-pos, e) Double de magnéslum et de potassium d'u teneur en K²O supérieure à 30 %, Lic. 	une 7
(, 20 11	sinm (potasse caustique); peroxydes de sodiumet de potassium - A: Hydroxyde de sodium:			(Sous-pos. f) De zinc, Lic. (Sous-pos. g) D'aluminium, Lic.	7
	- Soude caustique solide, C. l 1.essives de soude caustique, Lic.			 - (Sous-pos. l et j) De fer, i.ic. - (Sous-pos. k) De nickei, double de nickei et d'ammoniu 	7
	- ex C. Peroxydes de sodium et de potassium; - Peroxyde de potassium, Lie.	7		I.ic (Sous-pos. I) De cuivre, Lic.	
28-18	Oxydes, hydroxydes et peroxydes de strontlum, de baryun			 (Sous-pos. m) Double de cuivre et d'ammonium, Li (Sous-pos. n) De plomb, Lic. 	ic. 7
	et de magnésium: - A. Oxyde, hydroxyde et peroxyde de strontium:			 - (Sous-pos, ex o) Antres (de strontium, de cadmium, manganèse, double de fer et d'ammonium, de cobalt, 	
	(Sous-pos. a) Oxyde et hydroxyde de strontlum (strontiane C. 1.	<u></u>	7	mercure, etc.), à l'exception des aluns et des sulfates cobalt et de mercure, Lic.	
	 - (Sous-pos. b) Peroxyde de strontium, Lic. - B. Oxyde, hydroxyde et peroxyde de baryum, C. I. 	<u>'</u>	ex 28-39	- B. Aluns, Lie. Nitrites et nitrates:	7
	 C. Oxyde, hydroxyde et peroxyde de magnéslum: (Sous-pos. a) Oxyde et hydroxyde de magnésium (magnés 		ex 20-33	- A. Nitrites (de sodium, etc.), Lic ex B. Nitrates:	11
	pure), Lic. - (Sous-pos. b) Pcroxyde de magnésium, Lic.	7		 Nitrate de sodium d'une teneur en azote supérieure à 16 - (Sous-pos. a) Naturel, C. I. 	%;
28-19	Oxyde de zinc, peroxyde de zinc: - A. Oxyde de zinc (blanc de zinc), Lic.	_		(Sous-pos. b) Autre, Lic (Sous-pos. c) Nitrate de calcium d'une teneur en az	
28-20	- B. Peroxyde de zinc, Lic. Oxyde et hydroxyde d'aluminium (alumine); corinduns artif	7 'i-		supérieure à 16%, Lic. - (Sous-pos. f) De baryum, Lic.	-
	ciels: - A. Oxyde d'aluminium (alumine anhydre), Lic.	s _ 1		- (Sous-pos. h) De cuivre, Lic.	7 7
	 B. Hydroxyde d'aluminium (hydrate d'alumine), Lic. C. Corindons artificiels, autres que les pierres synthétique 		0	(Sous-pos. i) De cobalt, Lic. Autres (de magnésium, de bismuth, de strontium, de l	7
	(bruts, en morceaux ou en masses, broyés ou en grains Lic.			de mercure, de plomb, etc.): (Sous-pos. ex j) De blsmuth, Llc.	_
28- 21	Oxydes et hydroxydes de chrome: - A. Oxydes de chrome:		00 40	(Sous-pos. ex j) Autres, Lic.	7
	 - (Sous-pos. a) Sesquiuxyde, C. I. - (Sous-pos. b) Trioxyde (anhydride chromique), Lic. 	15	ex 28-40	Phosphites, hypophosphites et phosphates: - A. Phosphites et hypophosphites, C. I.	- ' '
28-22	- B. Hydroxyde de chrome, C. I. Oxydes de manganèse, C. I.	, =	28-41	Arsénites et arséniates: - A. Arsénites, C. I.	_
28- 23	Oxydes et hydroxydes de fer (y compris les terres colurantes base d'oxyde de fer naturel, contenant en poids 70 % ou plus c		ex 28-42	 B. Arséniates, Lic. Carbonates et percarbonates, y compris le carbonate d'amn 	
	fer combiné, évalué en Fe ²) O ^a); - A. Oxydes de fer, C. I.	_		nium du commerce contenant du carbamate d'ammoniu ex A. Carbonates: - (Sous-nos. a) D'ammonium, Lic.	11
28-26	 B. Hydroxydes de fer, Lic. Oxydes d'étain; oxyde stanneux (oxyde brun) et oxyde stan 	7		(Sous-pos. b) De lithium, Lic.	11
28-27	nique, (anhydride stannique), C. I. Oxydes de plomh, Lic.	<u></u>		 De sodium: (Sous-pos. c) Carbonate neutre, C. I. (Sous-pos. d) Bicarbonate; Lic. 	11
cx 28-28	Autres bases, oxydes, hydroxydes et peroxydes metallique			- (Sous-pos. f) De calcium précipité, Lic. - (Sous-pos. f) De cuivre, Lic.	11 11
	sels inorganiques);	15		- (Sous-pos. i et k) De piomb, Lic (Sous-pos. ex m) Autres (de zinc, de manganèse, de fer, etc.	11
	- C. Trioxyde de meiybdène, Lic.	/ - 15		à l'exception du carbonate de cobalt, Lic.	11
	norganiques ly compris invorazine et i nydroxylanime et iem sels inorganiques): - B. Oxydes de nickei, Lic C. Trioxyde de molybdène, Lic D. Trioxyde de tungstène, Llc E. Pentoxyde de vanadlum, C. I F. Oxydes de culvre, Llc G. Oxydes de niercure, C. l ex H. Autres;		ex 28-43	a l'exception du carbonate de cobalt, Ltc. - B. Percarbonates, C. I. Cyanures simples et complexes: - B. Sulfocyanures (d'ammonlum, de sodium, de potassiu de cuivre, etc.). Lic.	
	- G. Oxydes de curve, Elc. - G. Oxydes de mercure, C. l. - ex H. Autres:	- Ty-			1m, 7
	 - Oxydes d'antimoine, C. I. - Oxydes ct hydroxydes de cadmium ou de caicium, C. 	. —		- D. Ferricyanures (de sodium, de potassium, ou prussi	ate
- 1	- Oxyde de beryilium, Lic Autres, à l'exception de l'hydroxyde de iithium, Lic		28-44	rouge, etc.), Lic. Fuinnates et cyanates, Lic.	11
28-29	Fiuorurcs, fluosilicates, fluoborates et autres fluoseis:	7	ex 28-26	Borates et perborates: - A. Borates, Llc.	-
	- A. Fiuorures: - (Sous-pos. a) D'ammonlum, de sodium, Lic.	_	28-47	Seis des acides d'oxydes métailiques (chromates, permangane stannates, etc.):	
	 - (Sous-pos. b) Double d'aiuminlum et de sodium (cryolithe et chioîlte artificielles), Lic. 	— —		- A. Aluminates (de cobait, de sodium, etc.), C. I B. Chromates et bichromates, Lic C. Manganates et permanganates, Lic.	7
	Autres: (Sous-pos. c) Finorures d'antimoine et fluorures double	28		- D. Moiybdates (d'ammonium, de calcium, etc.), Lic.	· =
.:	d'antimoinc et de sodlum ou de potassium, Lic. (Sous-pos. c) Autres, Llc.			- E. Vanadates (d'ammonlum, etc.), Lic F. Zincates (de cobalt, etc.), C. I.	
	- B. Fiuoseis: - (Sous-pos. a) Fluosilicates (de sodium, de baryum, etc.), Llo	c. 7		- G. Autres (ferrites, ferrates, tungstates, titanates, stannat piombates, antimoniates, etc.):	
ex 28-30	(Sous-pos. b) Autres, Lic. Chiorures ct oxychlorures:	-	00.40	- Antimoniates, C. I Autres, Lic. Autres said to passive les saides inordenieurs à Payabesian.	dos
	 ex A. Chiorures, autres que le chlorure de sodium et chiorure de potassium; 	Je _	28-48	Autres seis et perseis des acides inorganiques, à l'exclusion azotures:	
•	- (Sous-pos. a) D'ammonium, Lie, - (Sous-pos. b) De caicium, Lie, - (Sous-pos. d) De magnésium, Lie, - (Sous-pos. e) De zinc et double de zinc et d'ammonium Lie	7		 A. Seis simples ou complexes des acides du sélénium ou tellure, C. I. B. Autres, I.I. 	
		e. 7	28-49	21	
à .	(Sous-pos. f) D'aluminium, Lic. (Sous-pos. g) De manganèse, Lic.	7	•	Métaux précieux à l'état colloïdal, etc.: - A. Métaux précieux à l'état colloïdal, Lic. - B. Amaigames de métaux précieux, C. I. - C. Seis et autres composés inorganiques ou organiques	15
	(Sous-pos. b) De fcr, Lic. (Sous-pos. I) De nickci, Lic.	7	au 00 50	métaux précieux, C. I.	·
	(Sous-pos. k) D'étain, Llc (Sous-pos. l) Double d'étain et d'ammonium, Lic.	7	ex 28-50	Eléments chimiques radioactifs, etc.: - ex A. Eléments chimiques radioactifs:	1
,					
,	 - (Sous-pos. n) Autres (de chrome, de titane, de cuivre, etc.) Lic. - ex B. Oxychiorurcs; 	,	Į.	 - (Sous-pos, b) Autres, Llc. - B. Isotopes radioactifs, Llc. - C. Composés inorganiques ou organiques, Lic. 	=

Numéros du tarif douanier	Désignation des marchandises .	Taux de la taxe péciale temporaire de compensaire	Numéros du tarif douanier	Désignation des marchandises d	7. 11. 1950
français cx 28-52	Sels et autres composés inorganiques ou organiques du thoriu	en % ad valorem	français ex 29-08	Ethers-oxydes, éthers-oxydes-alcools, etc.:	n % ad valorem
	de l'uranium et des métaux des terres rares (y compris œux l'yttrium et du scandium), même métangés entre eux: ex A. Composés du thorium; - (Sous-pos. a) Oxyde de thorium, 1.lc.	de 7		 ex A. Éthers-oxydes: (Sous-pos. a à c) Acycliques, Lic. (Sous-pos. d) Cyclaniques, cycléniques et cycloterpéniques 	
	- ex C. Composés du cérium:		N. I	Lic Aromatiques:	7
28-53	(Sous-pos. a) Oxyde de cérium, Lie. Air liquide, C. I.	15 —		 (Sous-pos. e) Nitroanisols, Lic. (Sous-pos. f) Oxyde de phényle, Lic. 	$\equiv_{\mathbb{F}_{q}}$
28-55 ex 28-56	Phosphures, C. I. Carbures (carbures de silicium, de bore; carbures métalliqu	les,		Autres: (Sous-pos. ex g) Des monophénols, Lie.	_
	etc.): - A. De silicium (brut, en morceaux ou en masse, broye ou	eat		 (Sous-pos, ex g) Des polyphénols, C. I. - B. Ethers-oxydes-alcools: 	` —
	grains), Lic. - C. De calcium, Lic.	7		 - (Sous-pos. a et b) Acycliques, Lic. - (Sous-pos. c) Cycliques, Lic. 	11 7
	 D. D'aluminium, de chrome, de molybdène, de tungstène, vanadium, de tantule, de titane, Lic. 	de		- C. Ethers-oxydes-phénols, C. l. - D. Ethers-oxydes-alcools-phénols, Lic,	- 7
w 28 KT	- E. Autres, Lic.	=	ex 29-09	Epoxydes, époxy-alcools, époxy-phénols et époxy-éthers, etc.	.:
ex 28–57	Hydrures, nitrures et azotures, siliciures et borures: - A. Hydrures (de calcium, etc.), C. 1. - B. Nitrures et azotures, Lic. - D. Borures, C. 1.	= :	29–10	 A. Oxyde d'éthylène, Lic. Acétais et hémi-ucétais, acétais et hémi-acétais à fonction oxygénées simples ou complexes, et leurs dérivés halogénées 	s,
ex 28-58	Autres composés inorganiques, etc.;		29-11	sulfonés, nitrés, nitrosés, Lic. Aldéhydes, aldéhydes-alcools, etc.:	(8)
	 A. Eaux distillées, de conductibilité ou de même degré pureté, C. I. 	de _		 A. Aldéhydes, Lic. B. Aldéhydes-aleools, C. 1. 	<u>(9)</u>
	 B. Amalgames autres que de métaux précieux, C. I. ex C. Autres; 	, - -		 C. Aldéhydes-éthers, aldéhydes-phénols et autres aldéhyde à fonctions oxygénées simples ou complexes, Lie. 	(10)
	 - (Sous-pos, ex a) Cyanumides (y compris la cyanami calcique d'une teneur en azote supérieure à 25%). 	ide.	29-12	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés des produits d	
50.00	l'exception de la cyanamide de plonib, Lic.	· • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	ex 29-13	Nº 29-11, Lic. Cétones, cétonos-alcools, cétones-phénols, etc.:	_
x 29-01	Hydrocarbures: - A. Acycliques saturés, Lic.			- ex A. Cétones: Acycliques:	•
	 C. Cyclaniques, cycléniques et cycloterpéniques; Cyclanique ou cyclénique, Lic. 	7		Monocétones: (Sous-pos. a) Acétone, C. I.	_
	 - Cycloterpenique, Lic. - ex D. Aromatiques; 			(Sous-pos. d) Polycetones (diacetyle, acetylaeetone, etc.)),
	(Sous-pos. a) Benzène, C. I.	. –		Cyclaniques, cycléniques et cycloterpéniques:	765
	+ - (Sous-pos. h) Toluène, Lic. Xylènes:	· ·		 (Sous-pos. e) lonones et méthylionones, C. I. (Sous-pos. f) Cyclohexanone et méthyl-cyclohexanone, Li 	e. 10
	 (Sous-pos. c) Mélanges d'isomères, C. I. (Sous-pos. d) Orthoxylène, méta-xylène, paraxylène, L 			(Sous-pos. g et h) Camphre, Lic. (Sous-pos. i) Autres, Lic.	(11) 7
	 - (Sous-pos. f) Isopropylbenzène (cumène), Lic. - (Sous-pos. g) Naphtalène, C. I. 			 ex B. Cétones-alcools: - (Sous-pos. a) Acycliques (diaectone-alcool, etc.), Lic. 	_
	- (Sous-pos. h) Anthracène, C. I. - Autres:	-		 Cycliques: (Sous-pos. ex b) Cyclaniques, cycléniques, cycléniques, 	ac.
	+ (Sous-pos. ex i) Mononucléaires, Lic.	7		Lie.	7
	Polynucleaires: (Sous-pos. ex i) Diphényle, Lic.	11		 ex D. Cétones-aldéhydes: - (Sous-pos. a) Acycliques, Lie. 	_
x 29-02	Dérivés halogénés des hydrocarbures: - ex A. Dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques satur	és:		 – Cycliques: – (Sous-pos. ex b) 'Gyclaniques, eycléniques, cycloterpé 	,-
	- Dérivés monohalogénés: (Sous-pos. a) Fluorures, Lic.	11		niques, Lic ex 11. Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés:	. 7
	(Sous-pos. b) Chlorures, Lie.	(3)		 Antres: (Sons-pos, ex b) Dérivés des cétones acycliques, Lle 	. 11
•	 (Sous-pos, e et d) Bronures, Lic. - Dérivés polyhalogénés: 	(4)	ex 29-14	Monoacides, leurs anhydrldes, halogénures, peroxydes et pera	
-	 Polychlorures: (Sous-pos. f) Dichlorométhane, C. I. 	_ 7		eides: leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés: - ex A. Monoacides acycliques saturés:	
	 ex B. Dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques n saturés; 	ion		 Acide acétique: (Sous-pos. e et f) Sels de l'acide acétique, l.ic. 	. 11
	(Sous-pos. a à c) Dérivés monohalogénés, Lie.	· -		Esters de l'acide acétique: (Sous-pos. g) Acétate de méthyle, Lic.	15
	 – Dérivés polyhalogénés: – (Sous-pos. e) Chlorure de vinylidène monomère, Lic. 	_		(Sous-pos. h) Acétate d'éthyle, Llc.	11
	 ex C. Dérivés halogénés des hydrocarbures cyclanlqu cycléniques et cycloterpéniques: 	es,		(Sous-pos. j) Acétates de propyle, d'isopropyle, Lle. Acétates de butyle, d'isobutyle:	
	 Autres: - (Sous-pos. ex b) Des hydrocarbures cycloterpéniques, I. 	.le. 7	, 19	(Sous-pos. ex k) De butyle, Lic. (Sous-pos. ex k) D'isobutyle, Llc.	11 15
x 29-03	Dérivés sulfonés, nitres, nitrosés des hydrocarbures: - ex A. Dérivés sulfonés des hydrocarbures, à l'exception of	dae .		 (Sous-pos. I) Acctates d'amyle, d'isoamyle, Lie. (Sous-pos. m) Acctates de linalyle, de citronellyle, d 	e 11
	dérivés sulfonés des hydrocarbures aromatique	108		géranyle, Lic.	11.
	polynucléaires, Lic ex B. Dérivés nitrés et nitrosés des hydrocarbures:	7		(Sous-pos. ex n) Acétates de glycérine, C. 1.	<u>.</u>
	 Des hydrocarbures aromatiques: (Sous-pos. c) Trinitrobutylmétaxylène (muse xylène) 	et		(Sous-pos. ex n) Autres, Lie (Sous-pos. o) Anhydride acétique, Lic.	7
-	dinitrobutylparacymene (musc cymene), Lie.	11	·	 - (Sous-pos. p) Chlorure d'acétyle, Llc. - (Sous-pos. q) Acide monochlorueétique, ses sels et se 	11 es
	 (Sous-pos. ex d) Mononitrotoluène et dinitrotoluène, I - C. Dérivés sulfohalogénés des hydrocarbures, C. I. 	Lle. 7		esters, Llc (Sous-pos. r) Acide trichloracetique, ses sels et ses esters	_
x 29-04	Alcools acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitr	es,		Lic (Sous-pos. s) Acide monobromacétique, ses sels et se	_
	nitrosés: - ex A. Monoalcools:			esters, Llc.	_
	Saturés: Alcool méthylique (méthanol):			 (Sous-pos. t) Acide propionique, ses sels et ses esters, Lle (Sous-pos. u) Acide butyrique, ses sels et ses esters, Lie 	e. 11
	(Sous-pos. a) Brut, Lic. (Sous-pos. b) Rectlfic, Lic.	15 10		 - (Sous-pos, v) Acide valérianique, ses sels et ses esters, Lle - ex B. Monoacides acycliques non saturés: 	c. 11 .
	 (Sous-pos. c) Alcools propylique et isopropylique, L Alcools butylique et isobutylique: 	ie. ; —		 - Autres: - (Sous-pos. ex d) Acide heptine et octine carboxyliques 	5,
	(Sous-pos. ex d) Alcools butyliques primaires, L	ic. 7		leurs sels et leurs esters, Lie (Sous-pos. ex d) Acide linoléique, ses sels et ses esters	7
	 (Sous-pos. ex d) Alcool Isobutylique, Llc. (Sous-pos. e) Alcools amyllques et isoamylique, C. 	r. =		Lie. - C. Monoacides cyclaniques, cycléniques et cycloterpéniques	15
	Autres: (Sous-pos. ex g) Alcools octyliques, Lic.	9°		Lic.	11
	- Non saturés: (Sous-pos. h) Alcool allylique, C. I.	_	ex 29-15	 D. Monoacides aromatiques, Lle. Polyacides, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et pera 	(12)
	- + - (Sous-pos. 1) Géranlol et eitronellol, C. I.	_		cides; leurs dérivés ludogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés; - ex A. Polyacides acycliques;	
	(Sous-pos. j) Linalol, rhodinol, nérol et vétivérol, C. (Sous-pos. l) Autres, Lic.	"· = ,	i x	(Sous-pos. c) Acide adiplque, ses sels et ses esters, Lle	
	 ex B. Polyalcools: Diols et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitres, nitrose 		16	 (Sous-pos. d) Acide malélque, ses sels et ses esters, C. l (Sous-pos. e) Anhydride maléique, C. I. 	
	 (Sous-pos. a) Ethylèneglyeol (glycol), Lic. Autres: 	15		 B. Polyacides cyclaniques, cycléniques et cycloterpéniques Lic. 	s, 11
29-05	 (Sous-pos. ex e) Monochlorhydrine du glycol, L Alcools cycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitr 	ie. 15		 ex C. Polyacides aromatiques; Acides phtaliques, leurs sels et leurs esters; 	
- 00	nltrosés:		1-	(Sous-pos. u) Orthophtalates de butyle, d'octyle, Lle	· –
00.00	- A. Cyclanlques, eycléniques, eycloterpéniques, Lic. - B. Aromatiques, Lic.	(5) 7		(Sous-pos. cx d) Orthophtalate des éthers du glycol, Lie	c. 11
29-06	Phénols et phénols-alcools: - ex A. Phénols et leurs sels:			(Sous-pos. ex d) Acide orthophtallque, C. I (Sous-pos. ex d) Phtalates de méthyle, d'éthyle, d	e
	 - Monophénols et leurs sels; (Sous-pos. a) Phénol et scs sels, Lie. 	11	Les e	butyle et d'octyle, Lie (Sous-pos. e) Auhydride phtalique, Llc.	=
	(Sous-pos, b et e) Crésols, Lle.	(6)	ex 29-16	Acides-alcools, acides-aldéhydes, acides-ectones, etc.:	
	(Sous-pos. d et e) Xylénols, Lic. (Sous-pos. f) Alphanaphtol et ses sels, Lic.	(7)		- ex A. Acides-alcools: - (Sous-pos. b et c) Acide tartique, Lic.	15
:	 (Sous-pos. g) Bétanaphtol et ses sels, Llc. (Sous-pos. h) Orthophénylphénol et ses sels, Lic. 	. 11 .	100	 (Sous-pos. d à f) Acide citrique, C. I. (Sous-pos. g et h) Acide gluconique, ses sels et ses ester 	s,
	Autres: (Sous-pos. ex i) Mononucléalres et leurs sels, Lic.	7		Lic Autres:	15
-	(Sous-pos. ex i) Polynucléaires et leurs sels, Lic. (Sous-pos. jà l) Polyphénols et leurs sels, Lic.	11 7		(Sous-pos. ex k) Acide mulique, ses sels et ses esters, C ex B. Acides-phénols:	i. –
	, Poor 3 m s/ a Oly Milettota et leut à 3013, Lile.			(Contract production	0.0
20. 07	- B. Phénols-alcools et leurs sels, Lic.	11		(Sous-pos. c) Acide parahydroxybenzolque, ses sels et se	15
29-07	 B. Phénols-alcools et leurs sels, Lic. Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés des phénols phénols-alcools: ex C. Dérivés nitrés et nitrosés des phénols et pliénols-alcoo 	et	,	 - (Sons-pos, c) Acide paranyaroxynenzoique, ses seis et se esters, Lic. - Autres: - (Sons-pos, ex e) Acides crésoliniques, leurs sels et leur 	15

7. 11. 195	66		5		N° 31 — 345
Numéros du tarif douanier français	Désignation des marchandises	Taux de la taxe spéciale temporaire de compensation en % ad valorem	Numéros du tarif douanier français	Désignation des marchandises	Taux de la taxe spéciale temporaire de compensation en % ad valorem
29-17	Esters sulfuriques et leurs sels et leurs dérivés halogénés,	sul-		- ex B. Vitamines, y compris les concentrats:	
ex 29-18	fonés, nitrés, nitrosés, C. l. Esters nitreux et nitriques et leurs dérivés halogénés, sulfo	nés,	Į.	(Sous-pos. a) Vitamine A, Lic. Vitamines B ¹ et B ² :	_
	nitrés, nitrosés: - B. Autres, Lic.	7		(Sous-pos. ex b) Vitamine B ² , Lie (Sous-pos. c) Vitamine B ² , Lie.	=
29-19	Esters phosphoriques et leurs sels, y compris les lactopl			 - (Sous-pos. d) Vitamine B¹², Lic. - (Sous-pos. f) Vitamine D², Lie. 	=
29-20	phates et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés, Esters carboniques et leurs sels, et leurs dérivés, halogé		29-39	(Sous-pos. g) Autres, Lic. Hormones naturelles ou reproduites par synthèse, Lie.	7
	sulfonés, nitrés et nitrosés, Llc.	11	29-40	Enzymes, Lic.	(16)
ex 29-22	Composés à fonction amine: - A. Monoamines acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfo		ex 29-41	Hétérosides, naturels ou reproduits par synthèse, leurs se leurs éthers, leurs esters et autres dérivés:	
	nitrés, nitrosés et leurs sels, Lic. - ex B. Polyamines acycliques et leurs dérivés halogé	nés,		 B. Glycyrrhizine et glycyrrhlates, Lie. C. Autres, Lic. 	7
	sulfonés, nitrés, nitrosés et leurs sels: (Sous-pos. b) Autres, Lle.	11	ex 29-42	Alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse, le sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés:	urs
	 C. Monoamines et polyamines cyclaniques, cycleniques cycloterpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfo 	et		 A. Alcaloïdes du groupe de l'opium, C. I. B. Alcaloïdes du quinquina, C. I. 	Ξ
	nitrés, nitrosés et leurs sels, Lic. - ex D. Monoamines aromatiques et leurs dérivés halogé	11	ex 29-43	Sucres, chimiquement purs, à l'exception du saccharose:	
	sulfonés, nitrés, nitrosés et leurs sels:		ex 29-45	- B. Autres, Lic. Autres composés organiques:	11
	 (Sous-pos. a à h) Aniline, ses dérivés, N-alkylés, le dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés et leurs 	sels,	30-01	 A. Acêto-arsénite de cuivre (vert de Schweinfurt), Lie. Glandes et autres organes à usages opothérapiques, à l'état d 	7 °
	Lie (Sous-pos. i à m) Toluidines, leurs dérivés N-alkylés, le			séché, même pulvérisés; extraits, à usages opothératiques, glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions; aut	de
	dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés et leurs : Llc.	_		substances animales préparées à des fins thérapeutiques prophylactiques non dénommées ni comprises ailleurs, C	ou
	 (Sous-pos. n) Xylidines, leurs dérivés halogénés, sulfo nitrés, nitrosés et leurs sels, Lic. 	nės, (14)	ex 30-02	Sérums d'animaux ou de personnes Immunisés; vaccins mic	
	 – Autres: – – (Sous-pos. ex v) Mononucléaires, Lic. 	7		biens, etc.: - A. Sérums et vaccins, C. 1.	<u> </u>
	 ex E. Polyamines aromatiques, leurs dérivés, halogé sulfonés, nitrés, nitrosés et leurs sels: 			ex B. Ferments:- (Sous-pos. a) Lactiques, Lie.	7
	Phénylène diamines et toluylène diamides, leurs dér	ivés	ex 30-03	Médicaments pour la médecine humaine ou vétérinaire; - A. Non conditionnés pour la vente au détail (*), Lie.	
	halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés et leurs sels: (Sous-pos, ex a) Phénylène diamine et leurs dérivé	s et		- B. Conditionnés pour la vente au détail:	_
	leurs sels, Lic. (Sous-pos. ex a) Toluylène diamides et leurs dérivé.		30-04	 - (Sous-pos. c à e) Autres (*), Lic. Ouates, gazes, bandes et articles analogues (pansements, spa 	ira-
5.	leurs sels, Lic. - (Sous-pos. b) N-alkylphénylène diamines, leurs dér	7 Ivės	1	draps, sinapismes, etc.) imprégnés ou recouverts de s stances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente	
•	halogénės, sulfonés, nitrės, nitrosės et leurs sels, Lic. – Autres:	7		détail à des fins médicales ou chirurgicales, autres que produits visés par la note 11I du chapitre, C. I.	
00 00	(Sous-pos. ex d) Mononucléaires, Lle.	_	ex 30-05	Autres préparations et articles pharmaceutiques:	
ex 29-23	Composés amilies à fonctions oxygénées simples ou comple - A. Amino-alcools et leur dérivés halogénés, sulfonés, nit	rés,		 B. Préparations opacifiantes pour examens radiographlqu réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur 	r le
	nitrosés et leurs sels et esters: (Sous-pos. a) Ethanolamines et leurs sels, Lic.	_		patient (à l'exception de ceux compris dans le Nº 30-C C. 1.	^{)2),} —
	Autres: (Sous-pos. ex b) Acycliques, Lic.		31-01	 C. Ciments et autres produits d'obturation dentaire, I Gnano et autres engrais naturels d'origine animale ou végét; 	
	 (Sous-pos. ex b) Cycliques, Lic. - ex D. Amino-acides et leurs dérivés halogénés, sulfo 	nės,	ex 31-02	l.lc. Engrais minéraux ou chimiques azotés:	_
	nitrès, nitrosés, leurs sels et leurs esters: - Acide paraaminobenzoique, ses sels et ses esters:	,	1 02 02	 A. Simples: Nîtrate de sodium d'une teneur en azote inférieure ou ég 	gale
	(Sous-pos. ex e) Paraaminohenzoïl, dicthylaminoethe	anol 10		à 16%: (Sous-pos. a) Naturel, C. l.	
ex 29-24	Sels et hydrates d'ammonium quaternaires, y compris		1	(Sous-pos. h) Autres, Lic.	Ξ
	lécithines et autres phosphoaminolipides: - A. Chollne, acétylcholine, méthylcholine et leurs sels.	Lic. —		 (Sous-pos. c) Nitrate d'animonium, Lic. (Sous-pos. d) Sulfonltrate d'aminonium, Lic. 	=
,	 B. Lécithines et autres phosphoaminolipides, Lic. ex C. Autres, à l'exception du triméthylglycocolle (bétai 	ine),	1	 - (Sous-pos. e) Sulfate d'ammonium, Lic. - (Sous-pos. f) Nitrate de calcium d'une teneur en az 	tote —
ov. 20 28	Lic.	15		inférieure ou égale à 16%, Lic. (Sous-pos. g) Nitrate de calcium et de magnésium, l	l.ie. —
ex 29-25	Composés à fonction amide: - A. (Sous-pos. a à c) Amides acycliques et leurs sels, Lic.	(15)		 (Sons-pos. h) Cyanamide calcique d'une teneur en az inférieure ou égale à 25%, imprégnée ou non d'huile. 	zote
	 ex B. Amides cycliques et leurs sels: Uréides cycliques: 			 (Sous-pos. i) Urée d'une teneur en azote inférieure ou és à 45%, Lic. 	
	 (Sous-pos. d) Autres (hydantoīne et ses dérivés de stitution, etc.), Llc. 	sub- 10		 ex B. Répondant aux conditions des paragraphes B, C e de la note 1 du présent chapitre; 	t D
ex 29-26	Composés à fonction imide ou à fonction imine: - A. Imides:			 – (Sous-pos, a) Ammonitrates, Lic. 	-
	 - (Sous-pos. a) Imide orthosulfobenzoïque (saccharine). - (Sous-pos. b) Autres, Lic. 	C. I. — 10	ex 31-03	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés: - ex A. Simples:	
	- ex B. Imlnes: - (Sous-pos. d) Hexaméthylène tétramine, ses sels et			 - (Sous-pos. a) Scories de déphosphoration, Lic. - (Sous-pos. e) Phosphate bicalcique renfermant une p 	pro-
	dérivés de substitution, Lic. - (Sous-pos, g) Aldimines, Lic.	15	ex 31-04	portion de fluor supérieure ou égale à 0,2%, Lic. Engrais minéraux ou chimiques potassiques:	. —
	(Sous-pos. h) Autres, Lic.	10 10	(- ex A. Simples: Chlorure de potassium:	ec
cx 29-27	Composés à fonction nitrile: - Dicyandiamide, Lic.	_	01.07	(Sous-pos. d) Autres. Lic.	7
29-29	Dérlvés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine, l		ex 31-05	- ex A. Autres engrais:	
29-30 ex 29-31	Composés à autres fonctions azotées, Lic. Thlocomposés organiques:	15		 Autres: (Sous-pos. c) Engrais organiques dissous, Lic. 	. –
	 B. Thiodiglycol, Lie. C. Thiourée, Lie. 	. 7	ex 32-01	Extraits tannants d'origine végétale: - B. De mimosas ou de vallonées:	
29-32	Composés organo-arsénies, 1.ic.	15		 De mimosas, C. I. De vallonées, Lic. 	7
ex 29-34	Autres composés organo-minéraux: - E. Plomh tétraéthyle, Lic.	_		- C. De quebracho, C. I. - D. Autres, L.Ic.	(17)
	- ex C. Autres: - Fer carbonyle, Lic.	_	32-03	Produits tannants synthétiques, mêmes mélangés de prod tannants naturels, etc.:	luits
ex 29-35	Composés hétérocycliques, y compris les acides nucleiq - A. Furfural (furfurol), Llc.	nes: 15		- A. Produits tannants synthétiques, Lie.	11
	B. Alcools furfuryllque et têtrahydrofurfurylique, Lic. C. Benzofurane (coumarone), Lic.	15 15	32-04	B. Confits artificiels pour tannerie, Lic. Matières colorantes d'origine végétale, etc.:	_
100	- D. Carbazole et ses dérivés, Lie.	7		 A. Matières colorantes d'origine végétale; (Sous-pos, a) Extrait de campêche, C. I. 	_
•	 E. Pyridine et ses sels, C. I. F. Quinoléine et hydroxyquinoléine et leurs sels, Lic. 	=		 - (Sous-pos. b) Cachou- extrait de graines de Perse et extr de garance: pastel; maurelle, C. I. 	raits —
٠	 ex M. Mercaptobenzothiazole et ses sels N-cyclohexyibe thiazolsulfènamide, Llc. 	15	1	Antres (chlorophylle, rocou, etc.): (Sous-pos. c) Chlorophylle, Lic.	11
	 ex N. Autres: A ethero atomes d'oxygène, Lic. 	15		(Sous-pos. c) Autres, C. l. - B. Matlères colorantes d'origine animale, C. l.	Ξ.
	 A ethero atomes de soufre, Lic. A ethero atomes d'azote: 	11	ex 32-05	Matières colorantes organiques synthétiques, etc.:	
	 Aclde phénylcinchoninique (acide phénylquinoléine bonique), ses sels et ses esters, Lic. 	car-		 ex O. Autres matières colorantes teignant à la cuve: Du groupe de l'indigo (indigo naturel ou synthétical) 	que,
	Dérivés de substitution de la quinoléine, leurs sel leurs esters, Lic.	s et 7		dérivés halogènes de l'indigo, etc.): (Sous-pos. b) Indigo naturel brut, C. 1.	
ex 29-36	Sulfamides:		ex 32-97	Autres matières colorantes, etc.: - B. Extrait de Cassel et produits similaires, C. l.	_
ex 29-37	 A. Sulfamides chlorées (chloramines) et leurs sels, Lic. Lactones et lactames; sultones et sultames; 	11 ·		- E. Pigments à base de sels de cadmium: - (Sous-pos. a) Ronge de cadmium, C. I.	
	- ex A. Lactones: - (Sous-pos. a) Acycliques, Lic.	7		 (Sous-pos. b) Autres, Llc. F. Pigments à base de ferrocyanures ou de ferricyanures, 	11 Llc. 7
	(Sous-pos. ex b et c) Cycliques, à l'exception de la pho			- G. Outremer (hleu, vert, rose et violet d'outremer), Lic.	
ex 29-38	phtalèine, C. I. Provitamines et vitamines (y compris les concentrats), natur		1	I. Gris de zinc, Lic.J. Autres, Lic.	7
	ou reprodultes par synthèse, mélangées on non entre e même en solutions quelconques:	riies,	ex 32-08	Plgments, opacifiants et couleurs préparés, etc.: - A. Fritte de verre et autres verres sous forme de pondre	e, de
	 ex A. Provitamines y compris les concentrats: - (Sous-pos. a) Carotènes, 1.lc. 	,	1	grenailles, de lamelles ou de flocons, Lie. - B. Engobes, C. l.	11 ·
	Autres: (Sous-pos. ex e) Ergostérol et déhydrocholestérol,			- C. Autres: - (Sons-pos. b et c) Autres. Lic.	(18)
	, , ,	*			

070 16	31		0 —		7. 11. 190
Numéros du tarif douanler françals	Désignation des marchandises	Taux de la taxe péciale temporalre de compensation en % ad valorem	Numéros du tarif douanier français	Désignation des marchandises d	Taux de la taxe éciale temporair le compensation 1 % ad valoren
ex 32-09	Vernis, peintures à l'eau, etc.; – ex B. Vernis, présenlés;		ex 38-08	Colophanes et acides résiniques et leurs dérivés autres que le gommes esters du N° 39-05; esseuce de résine et hulles de r	
	 - Aufrement: - (Sous-pos. b) Sans colorant organique on content moins de 3% de colorants organiques, Lie. 	nint 11		sine: - ex A. Colophanes (y compris les produits dits «brais résineux	·•)
	- ex C. Peintures: - (Sous-pos, b) Peintures à l'eau et pigments à l'eau prépar			et acides résiniques; — Acides résiniques, Lic. — B. Dérivés des colophanes ou des acides résiniques, Lic.	11 11
	du genre de ceux utilisés pour le finissage des cuirs, I Antres peintures présentées:		ex 38-09	- C. Essence de résine et huiles de résine, Lic. Goudrons de bois, etc.:	ii
	Autrement: (Sous-pos. d) Saus colorant_organiques ni pigm		67 39-09	- A. Gondrons de bois:	
	organique ou bien contenant moins de 3% de co rants organiques on moins de 8% de pigme	nts	100	(Sous-pos. a) Résineux. C. I. (Sous-pos. h) Autres, Lic. - E. Hulle d'acétone, Llc.	1i 1t
	organiques. Lic. - D. Teintures présentées dans des formes on emballages		38–10	Poix végétales de toutes sortes, etc.;	10
32-10	vente an détail, Lic. Couleurs pour la peinture arlistique, l'enseignement, la pe			 A. Poix végétales de toutes sortes, I.lc. B. Poix de brasserie et compositions similaires à base de la composition del composition de la c	ie —
32-11	ture des enseignes, etc., Lic. Siccatifs préparés, Lic.	15 11	1	colophanes ou de poix végétales, Lic. - C. Liants pour noyaux de fonderie à base de produits résinen	- 11
ex 32-12	Maslics et enduits, y compris les mastics et ciments de résine: - B. Autres, Lic.	11	ex 38-11	naturels, Lic. Désinfectants, insecticides, fongicides, etc.:	
ex 32-13	Encres à écrire ou à dessiner, encres d'imprimerie et aut encres:	res		 ex A. Présentés dans des formes propres à la vente au détai on en emballages d'une contenance nette de 1 kg. o 	
	 ex B. Eacres d'imprimerie; - Autres; - (Sous-pos, b) Sans colorant organique ni pigment or 	110-		moins, on bien sous forme d'artleles: - (Sous-pos, a) Produits à base de soufre (mèches et rubar	
	nique ou bien contenant moins de 3% de colora organiques ou moins de 8% de pigments organiqu	nts		soufrés, pastilles, etc.), Lic. – ex B. Autres: – Préparations à base de soufre, de sulfures ou de polysulfure	11
	Lie. - ex C. Autres encres à duplicateurs on à tampons à l'exe	11	·	Inorganiques, d'hniles végétales on minérales, de produit phénoliques, de produits insecticides végétaux (niec	ts
ex 33-01	sion des encres sèches. Lic. Huiles essentielles (déterpénées ou non) liquides on concré	_		tine, roténone, pyréthre, etc.); appâts empoisounés: (Sous-pos. ex h) Préparations à base de produits phéno	
-2 00 11	et résinoïdes: - ex A. (Sous-pos. a et c à h) Huiles non déterpénées, à 1'		38-13	liques, Lic. Compositions pour le décapage des métaux, etc.:	11
	ception de l'essence de jasmin, C. I. - B. Huiles déterpénées, C. I.	=	00.10	 A. Composition pour le décapage des métaux; flux à souder e autres compositions auxiliaires pour le sondage des métaus 	
	- ex C. Résinoïdes: - (Sous-pos. b) Autres, C. I.	<u>.</u>	1	Lic. - B. Autres, Lic.	7 11
33-02	Sous-produits terpéniques résidnaires de la déterpénation e huites essentielles, C. l.	<u> </u>	38-15	Compositions dites «accélérateurs de vulcanisation», Lic.	10
33-03	Solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graiss dans les huiles fixes, dans les cires ou matières analog- obtenues par enfleurage on macération, C. 1.		38-17	Compositions et charges pour appareils extincteurs, Lic. Grenades et bombes extinctrices, Lic.	11 7
33-04	Mélanges entre elles de deux on plusieurs substances odori rantes, etc., C. l.	rė-	38-18	Solvants et diluants composites pour vernis on produits similaire Lie.	es,
33-05	Eanx distillées aromatiques et solutions aquenses d'huiles esse tielles, même médicinales, C. l.	en- _	ex 38-19	Produits chimiques et préparations des industries chimiques o des industries connexes, etc.:	n -
ex 33-06	Produits de parfumerie ou de toilette préparés et cosmétique préparés:	nes .		 A. Cristaux cultivés visés à la note 11 (a) du présent chapitre Lie. 	e, 7
	 A. Parfuns (extraits, lotions, eanx de foilette, etc.), C B. Crèmes à raser; 	. L. —		B. Huiles de fusel, Lic.C. Huiles de Dippel, C. I.	. =
•	(Sons-pos. b) Antres, Lic. - C. Autres:	_		 D. Produils *encrivores*, conditionnés dans des emballage de vente au détail, Lie. 	es
	(Sons-pos. a et b) Produits denlifrices et prodoils cap laires, C. l.	oil-		 ex G. Acides naphténiques, leurs sels et leurs esters; (Sous-pos, a) Acides naphténiques, C. I. 	_
ex 34-01	 - (Sous-pos. a et h) Antres, Lic. Savons, y compris les savons médicinaux; - C. Savons médicinaux, Lic. 	7		 H. Acides sulfonaphténiques, leurs sels et leurs esters, l.le L. Echangeurs d'ions, y compris les échangeurs de bases e les échangeurs d'acides, l.ic. 	
ex 34-02	Produits organiques tensio-actifs, etc.: A. Produits organiques tensio-actifs, Lic.	11		- J. Préparations désincrustantes, détartrantés, antitartre e similaires, Lic.	-t 7
3:1-0:1	Cires artificielles, y compris celles solubles dans l'ean; ci préparées non émulsionnées et sans solvant, Lic.			 M. Préparations canologiques et préparations similaires pou la clarification et la conservation des boissons fermentées 	ır
ex 3·1-05	Cirages et crèmes pour chaussures, encaustiques, brillants po métaux, pâtes et poudres à récurer, etc., Lic.			l.ic N. Mortiers, ciments, pisès et coulis réfractaires, C. I.	11
34-07	Pâtes à modeler, y compris celles présentées en assortiment, et C: 1.			O. Lessives de sonde résiduaires de la fabrication des pâle de cellulose. Lie.	_
ex 35-01	Caséines, caséinates et autres dérivés des caséines; colles caséine;	de	ex 39-01	 P. Oxydes de fer alcalinisés pour l'épuration des gaz, C. l' Produits de condensation, de polycondensation on de polyaddi 	
	 ex B. Antres dérivés des casémes; colles de caséme; Colles de caséme, Lic. 	15	b	tion, etc.: - A. Phénoplastes, Lic.	(21)
ex 35-06	Colles préparées non dénommées ni comprises ailleurs, etc.: - B. Produits de toute espèce à usage de colles, conditions			 ex B. (Sous-pos. ex a à d) Aminoplastes résultant de la conden- sation des amides et des amines avec des aldéhydes, 	à
	en emballages pour la vente au détail comme colles, d'un poids net inférieur ou égal à 1 kg., Lic.	15	ex 39-02	l'exception des résines à hase de mélamine, Lic. Produits de polymérisation ou copolymérisation, etc.:	10
36-05	Articles de pyrotechnie (artifices, pétards, amorces paraffiné fusées paragrèle et similaires):	· ·		 ex A. Produits de polymérisation de l'éthylène on de se dérivés; 	25
	 A. Artifices pour divertissements et signalisation luminen Lie. B. Antres, Lie. 	nse,		Polyéthylènes, d'un point de fusion: Inférieur à 115° C, Lic.	» ^_
36-07	Ferra-cérium et antres allinges pyrophoriques sous toutes les formes, C. I.			 ex B. Carbures polyvinyliques (polystyréne, etc.), à l'exception de leurs copolymères, Lic. 	(22)
36-08	Articles en matières inflammables: - A. Combustibles solides on pâteux à base d'alcool (alco	ool		 D. Chlorure de polyvlnyle, Lie. F. Autres esters de polyvlnyle (chloracetate, etc.); copoly micres vinyllques (acetate-chlorure, maleate-acetate, etc. 	(-
	solidifié et produits similaires), Lic. - B. Métaldéhyde (*méta*) et autres combustibles similair	es,		Lic. K. Résines de coumarone ou de commarone-indène, C. I.	(23)
	en tablettes, comprimés, bâtons ou formes analogues, l C. Combustibles liquides pour hriquets on allumeurs, co	011-	ex 39-03	Cellulose régénérée; nitrates, acétates et autres esters de l cellulose, etc.:	la
	ditionnés en récipients d'une capacité de 300 cm ³ nions, C. 1. - D. Torches et flambeaux de résine, allume-fea et produ	_	1	 ex A. (Sons-pos. a, b et d) Cellulose régénérée, à l'exclusio des tubes et boyaux, Lic. 	n 7
ex 37-01	analogues, C. l. Plaques sensibilisées, non impressionnées, en toutes malier	_		 ex B. Esters de la cellulose: - (Sons-pos, c) Acétates de cellulose (diacétate et triacétale 	
02	 A. Plaques en verre sensibilisées, Lic. ex B. Plaques en autres matières; 	11		Lic. - ex D. Matières plastiques à base d'esters de la cellulose	7
ex 37-02	 - (Sons-pos, a) Sensibilisées sur une seule face, Lie. Pellicules sensibilisées, non impressionnées, perforées ou ne 	11		 - (Sous-pos. a) A base de nitrate de cellulose (celluloïd), Lie - A base d'acétates de cellulose: 	
	en ronleaux on en bandes: - A. Pellienles non perforées, Lic.	11		 (Sous-pos. ex b) Présentées sous d'autres formes que celle visées à la note III (d) du chapitre 39, Llc. 	10
٠.	 ex B. Pellicules perforées: - (Sous-pos, a a c) Pour images monochromes, Lic. 	7		 E. Ethers de la cellulose et autres dérivés chimiques de l eellulose (méthylcellulose, éthylcellulose, henzylcellulose 	
ex 37-03	Papiers, cartes et tissus sensibilisés, non impressionnés impressionnés, mals non développés:	ou		carboxyméthylcellulose, etc.), C. 1. - F. Matières plastiques à base d'éthers on d'antres dérivé chimiques de la cellulose, C. 1.	is _
				- G. Fihre vulcanisée, Lic.	11
	Lic (Sons-pos. c) Autres, Lic.	7 7 .	39-04	Matières albuminoïdes durcies (caseine durcie, gélatine durcie etc.), Lic.	_
37-08	- B. Pour images polychromes, Lic. Produits chimiques pour usages photographiques, y comp		39-05	Résines naturelles modifiées par fusion (gommes fondues), etc. - A. Gommes fondues et gommes esters, Lic.	·
38-01	les produits pour la production de ta lumière-éclair, I. Graphite artificiel et graphite colloïdal autre qu'en suspensi	011		 B. Dérivés chimiques du caoutchouc, présentés: - (Sous-pos. a) Sous l'une des formes visées à la note III (c 	1)
38-04	dans l'hulle, Lie. Eaux amnoniacales et crude ammoniac provenant de l'éput tion du gaz d'éclairage, C. 1.	ra		du chapltre, Lic (Sous-pos. b) Autrement, C. I.	$\frac{7}{-}$.
38-05. 38-06	Tall-oil (#résine llquide*), Lic. Llgnosulfites, Lic.	11	ex 39-06	Autres hauts polymères artificiels; autres résines et matière plastiques artificielles; acide alginique, ses sels et ses esters	es s;
ex 38-07	Essence de téréhenthine, essence de bois de piu, etc.: - A. l'essence de térébenthine, Lic.	15		linoxyne: - B. Llnoxyne, Llc.	. 11
	 C. Autres: - Essence de papeterie au sulfate, C. I. 		ex 39-07	Ouvrages en matières des N° 139-01 à 39-06 inclus: - A. En fibre vulcanisée, Lic.	11
	Antres, Lic.	11	1	- B. En dérivés chimiques du caontchouc, Lic.	11

Numéros du tarlf donanier français	Désignation des marchandises	Taux de la taxe spéciale temporaire de compensation en % ad valorem,	Numéros du tarif douanler français	Désignation des marchaodises de	l'aux de la taxe éciale temporaire e compensation % ad valorem
ex 40-01	Caoutchouc naturel, balala, gutta-percha et gommes natur analogues, à l'état brut (y compris le latex, stabilisé ou in		ex 42-02	Articles de voyage, trousses pour la toilette, sacs-cabas, sacs provisions, etc.:	
	- ex A. Caontchone naturel: - Latex liquide on en pondre:	on),		 B. Sacs militaires et sacs de campement (saes à dos), (C. 1 C. Etuis et écrins pour armes, pour jumelles, etc., (C. I. 	i. —
	(Sous-pos. ex a) En poudre, C. I.	—		- D. Serviettes, cartables, porte-musique et similaires, Lic.	7
	 (Sous-pos, ex b) Feuilles fumées et crêpes, à l'excep des crépes-pour semelles, C. 1, (24) 	tion —		 E. Sacs à main de dames et de fillettes (y eompris les sacs de soir), Lic. 	11
	 - (Sons-pos. c) Antres, C. I. - B. Balata, gutta-percha et gommes naturelles analogues, (C. I. =		 F. Trousses et étuis souples, portefeuilles, porte-monnaie porte-cartes, blagues à tabac, liseuses et autres article 	
ex 40-02	Caoutchones synthétiques, y compris le latex synthétic stabilisé on non: factice pour caoutchone dérivé des lui	que,		similaires de maroquioerie, Lic. - G. Autres articles:	11
	- B. Factice pour caoutchouc dérivé des huiles, 1.1c.	11		 Carniers, musettes, sacs à outils et sacoches, C. I. Autres, Lic. 	7
40-03 40-04	Caontchone régénéré, C. 1. Déchets, rognures et pondres de caontchoue non durei; dé		ex 42-03	Vétements et accessoires du vétement, eo cuir naturel ou el succédanés du eulr:	
	d'onvrages en caontchonc exclusivement utilisables pou récupération du caontchonc, C. l.	rla —		- A. Vétements, Lic.	11
40-05	Plaques, feuilles et bandes en caontchone, oaturel ou synthétic non vulcanisé, C. 1.	que,		 B. Tabliers, manches et autres équipements spéciaux de protection individuelle pour tous métiers, C. I. 	-,
40-06	Caoutchone naturel on synthétique, non vulcanisé, prése			 D. Articles de ceinturounerie, C. I. E. Autres accessoires du vêtement, C. I. 	_ 4m
40-08	sous d'autres formes on états, etc., Lic. Plaques, feuilles, bandes et profilés (y compris les profilés	(25)	42-04	Articles en cuir naturel ou en succédanés du cuir, à usages tech niques:	-
	section circulaire), en cooutchouc vulcanisé, non durci, 1 - A. Plaques, feuilles et bandes			 A. Courroies, plates, sur champ ou autres, C. I. B. Articles emboutis pour pompes, presses ou autres usages 	<u> </u>
40 00	- B. Profilés	11		C. I. - C. Articles pour l'industrie textile (lanières et manchons de	_
ex 40-09	Tubes et tuyanx en caontchouc vulcanisé, non durci: - A. Non combinés avec d'antres matlères, Lic.	_		continus, etc.), Lic D. Autres, C. I.	7
ex 40-11	Bandages, pneumatiques, chambres à air, etc.: - A. Bandages pleins ou creux (mi-pleins), Lic,	_	ex 42-05	Autres ouvrages en cuir naturel ou en succèdanés du cuir: - A. Articles de maroquinerie n'ayant pas le caractère de con	
	 B. Chambres à air, Lic. ex C. Pneumatiques, y compris ceux ne nécessitant pas 	- de		tenants (sous-main, signets, etc.), Lic. - ex B. Articles de gainerie n'ayant pas le caractère de con	11
•	chambres à air: (Sons-pos. b à e). Autres, y compris les «boyaux» pour cy	cles		tenants:	
ex 40-13	et les «flaps», Lie. Vétements, gants et accessoires du vêtement en caoutch	_	42-06	(Sous-pos. b) Autres, C. I C. Autres ouvrages, C. I.	_ =
ex 40-15	vuleanisé, non durci, pour tous usages;	ione	43-0I	Ouvrages eo boyaux, baudruches, vessies ou tendons, C. I Pelleteries brutes (*), Lic.	. —
	 ex A. Gants: (Sons-pos. b) Mouffles et gants à crispin pour usages 	in-	43-02	Pelleteries tannées ou apprêtées, même assemblées en nappes etc Lic.	(26)
	dustriels, Lic. - B. Vêtements et accessoires du vêtements, Lie.	, =	43-03 ex 44-01	Pelleteries ouvrees ou confectionnées (fourrures), Lic. Bois de chauffages en rondins, buches, ramilles ou fagots	15
40-14	Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci: - A. En caoutehouc spongleux ou cellulaire, Llc.	7		déchets de bois, y compris les sciures: - C. (Sous-pos. a et b) Sciures, Lic.	(27)
	 B. Autres (revêtements et tapis de pied, etc.), I.ic.: Revêtements et tapis de pied 	15	ex 41-03	Bois bruts, même écorcés ou simplement dégrossis: - A. Bois communs:	
40–15	 – Autres Caoutchouc durci (ébonite) en masses, en plaques, en feuille. 	11		Conifères: (Sous-pos. a à c) Poteaux d'une longueur de 5,50 m	1.
40-10	bandes, en bâtons, en profilés ou en tubes; déchets, poudre débris de caoutchonc durci:			inclus à 15,50 m. inclus et ayaot une circonférenc au gros bout de 45 cm. exelus à 90 cm. Inclus, G. I.	
	- A. En masses, en plaques, en feuilles on bandes, en bâț			 (Sous-pos.d) Bois de trituration, en rondins d'une longueu de moins de 2,50 m. et ayant une circonférence au gro 	
	en profilés ou en tubes. Lic. - B. Déchets, pondres et débris, C. I.	7		bout de 20 cm. exclus à 110 cm. inclus, ou en quartier	
40-16 41-01	Ouvrages en caoutchouc durci (ébonite), Lic. Peaux brutes (fraîches, salées, séchées, chaulées, picklées	—].	d'une longueur de moins de 2,50 m., C. l. Autres:	
	compris les peanx d'ovins lainées, C. 1.	_		 (Sous-pos. e) Rondins d'une circonférence au gros be de moins de 60 cm. (bois de mines, etc.). C. I. 	11
41-02	Cuirs et peaux de bovins (y compris les bnffles) et peaux d'é des, préparés, autres que ceux des N° 41-06 à 41-08 inc	lus:		(Sous-pos. f) Autres. C. l. Autres:	
	- A. Cuirs de gros bovius (bœufs, vaches, taureaux), y com les buffles:	pris		(Sous-pos. h) Chène, C. I. - B. Bois flus, C. I.	=
	 – (Sous-pos, a à c) Seulement tannés, C. I. – Corroyés ou travaillés après tannage: 	_	ex 41-01	Bols simplement équarris: - A. Bols communs:	
	 - A tannage végétal ou synthétique: (Sous-pos. d et e) Cuirs de plelue épaisseur, C. I. 	_ 1		– (Sous-pos. a) Coniféres, C. I.– Autres:	- ·
	 (Sous-pos. f et g) Cuirs sciés, Lic. A tanuage minéral ou à tanuage combiné (y compr 	is le		(Sous-pos. c) Chêne, C. I. - B. Bois fius, C. I.	_
	semi-chrome): (Sous-pos. h et l) Cuirs de pleine épaisseur, C. I.	_	ex 44-05	Bois simplement sciés longitudinalement, tranchés on déroulés d'une épaisseur supérieure à 5 mm.:	ι.
	(Sous-pos. i et k) Cuirs seiés, Lic. (Sous-pos. l) Cuirs hongroyés, C. l.	. =		 A. Bois communs (autres que les sciages de tonnellerie de N° 44-05 C); 	u
	 B. Peaux de veaux, C. 1. C. Peanx d'équidés, C. 1. 	=		(Sous-pos. a) Coniféres, C. I. Autres:	-
41-03	Peaux d'ovins, préparées, autres que celles des Nºº 41-0 41-08 inclus, C. l.	96 à		 (Sous-pos. c) Chêne, C. I. - B. Bois fins (autres que les seinges de tonnellerie d 	
41-04	Peanx de caprins, préparées, antres que celles des Nº 41-0 41-08 inclus, C. l.	06 à	1	N° 44-05 C), C. I. C. Sciages de tonnellerie, C. I.	_
41-05	Peanx préparées d'autres animaux, à l'exclusion de celles	des	41-06	Pavés en bois, C. I. Traverses en bois pour voies ferrécs:	• —
	N°• 41-06 à 41-08 inclus: - A. Seulement tannées, C. 1.	_	1	 Injectées ou imprégnées, Lic. Autres, C. I. 	7
	 B. Travalllées après tannage: - (Sous-pos. a) Peaux de porcins, C. I. 	_	41-08	Merrains, même seiés sur les deux faces principales, mais no autrement travaillés:	n
	 (Sons-pos, ex b) Peaux de cervidés et d'antilopinés, pe de chiens, peaux de phoques et autres mammifères man 			- A. Merrains fendus sur les deux faces on sciés sur une sent	le 1I
	(C. I (Sous-pos. ex b) Peaux de reptiles, de batracieus et	_	1	face, Lie B. Autres, C. l.	_
	poissons, Lic (Sous-pos. c) Antres, C. 1.	=	41-09	Bois feuillards, échalas fendus, pieux et piquets en bois, etc A. Bois fendus (bois feuillards, échalas, lisses, lattes), pieu	
41-06	Cuirs et peaux chamoisés:			et piquets appointés non sciés longitudinalement: - Pieux et piquets préparés injectés ou imprégnés, Lic.	7
	 A. De gros bovins (bonfs, vaches, taureaux), y compris buffles, C. l. 	s les —	}	 Autres, C. I. B. Bois en éclisses, lames on rubans, copeaux pour la vina 	i-
	- B. De veaux, C. I. - C. D'équidés, C. I.	=	44-10	grerie et similaires, C. l. Bois simplement dégrossis ou arrondis, mais non tournés, no	
	- D. D'ovins, Lic. - E. De caprins, C. I.	7		courbés, ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies fonets, manches d'outils et similaires, C. 1.	s, —
41-07	- F. D'autres aulmaux, C. I. Cuirs et peaux parcheminés, C. I.	_	41-I1	Bois files, bois préparés pour allumettes, chevilles en bois por chaussures;	ır
41-08	Culrs et peaux vernis ou métallisés:	_		A. Bols filés pour stores, claies, clayettes et usages analogue C. I.	s,
	 A. De gros bovins (bœufs, vaches, tanreaux). y com les buffles: 	pris		 B. Bois préparés pour allumettes, C. I. C. Chevilles en bois, podr chaussures, Lic. 	
	Vernis, Llc. Métallisés, C. I.	. 7	44-12	Laine (paille ou fibre) de bols, farine de bois:	
	- B. De veaux: - (Sous-pos. a) Vernis, Lic.	_		 A. Laine (paille ou fibre) de bois, brute on préparée (teint gommée, etc.). Lic. 	10
	 - (Sous-pos. b) Métallisés, C. I. - C. D'équidés: 	_	44-13	 Bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblée 	15 (s)
	Vernis, Lie. Métallisés, C. I.	=		rabotés, rainés, bouvetés, languetés, feulllurés, chanfreinés e similaires, C. I.	_
	- D. D'ovins: Vernis, Lie.	_	41-14	Femilles de placage en bois, sciées, tranchées ou déroulées, d'un épalsseur, égale ou inférieure à 5 mm., meine renforcées si	iit.
	- Métallisés, C. I. - E. De eaprins:	. <u>=</u>	44-15	une face de papier ou de tissu, C. l. Bois plaqués ou contreplaqués, même avec adjonction d'antr	_
	- Vernis, Lic. - Métallisés, C. I.			matières; bois marquetes ou incrustes, Lic.	11
41.00	- F. D'autres animaux, C. I.	· · · • = · · ·	44-17	Bois dits saméliorèss, en panneaux, planches, blocs et similaire Lie.	11
41-09 42-01	Rognures et autres déchets de cuir naturel, etc., C. I. Articles de sellerie et de bourrellerie pour tous animaux (se	lles,	44-19	Baguettes et mouhires en bois, pour meubles, cadres, déco intérieurs, conduites électriques et similaires, C. 1.	
	harnals, colllers, tralts, genonillères, etc.), en toutes matiè - A. Articles de bourrellerie; articles de harnachement, e	res:	44-20 44-21	Cadres en bols pour tableaux, glaces et similaires, Lic. Calsses, calssettes, cageots, cylindres et emballages similaire	
	C. I. - B. Autres, Lic.	27 jr. =		complets en bois, montés ou blen non montés, même av parties assemblées, Lic.	ec 11
				7. 12	

Numéros du tarif douanler françals	Désignation des marchandises	Taux de la taxe spéciale temporaire de compensation en % ad valorem	Numéros du tarif douanier français	Désignation des marchandises	Taux de la taxe spéciale temporain de compensation en % ad valoren
44-22	Futuilles, cuves, baquets, seaux et autres ouvrages de ton lerie, en bois et leurs parties autres que celles du Nº 44-A. Démontés, en hottes ou en vrac et toutes plèces détact	-08: iées		 J. Huilés ou vernis, y compris le ealque imprégné, Lic. K. Veloutés et similaires, C. I. L. Micacés, C. I. M. Poping charall. Lic. 	· - 7
	en bois, Lic. - B. Montés:	15		 M. Papier stencil, Lic. N. Papier carbone, à transfert et similaires, Lic. 	11
	 Futailles, fûts ou foudres, présentés: (Sous-pos. a) Vides, Llc. 	15	40.00	 O. Renforcés extérieurement de fils textiles ou de tissus, I P. Autres, Lic. 	Lic. 11
<i>j</i>	(Sous-pos. b) Pleins, C. 1 Cuves, baquets, seaux, brocs et autres ouvrages similal C. 1.		48-08 ex 48-09	Plaques en pâte à papier pour masses filtrantes, C. I. Plaques pour constructions en pâte à papier, en bols défib ou en végétaux divers défibrés, même agglomérés avec résines naturelles ou artificielles ou d'autres liants similair	des .
ex 44-23	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour bâtime et constructions, y compris les panneaux pour parquets et constructions démontables en bols: - A. Chalets, hangars et constructions similaires en la	les	48–10	d'une épalsseur égale ou supérieure à 8 mm. (*), Lle. Papier à cigarettes découpé à format, même en cahlers ou tubes, C. l.	_
	démontables, présentés à l'état complet, Lic. - ex B. Autres:	7	48-11	Paplers de tenture, lincrusta et vitrauphanies, Lic.: A. Paplers de tenture	11
	 (Sous-pos. a) Ouvrages de menuiserle, Lic. (Sous-pos. b et c) Pièces de charpente pour bâtiments 	15		- B. Linerusta	11
N	constructions, C. 1.	—	48-12	- C. Vitrauphanies Couvre-parquets à supports de papier ou de carton, avec	
ex 44-25	Outils, montures et manches d'outils, etc.: - A. Outils, Lic.	15	48-13	sans eouche de pâte de linoléum, même découpés, Lic. Papiers pour duplication et reports, découpés à format, mê	me 11
	 C. Bois pour montures de brosses, Lic. D. Formes pour chaussures, Lic. 	15 15		conditionnés en boltes (papier carbone, steuclis complets similaires), Lic.	et 11
ex 44-26	 E. Embauchoirs et tendeurs pour chaussures, Llc. Canettes, busettes, bobines pour filature et tissage et pour 	15 r fil	48-14	Articles de correspondance: papier à lettres en blocs, envelopp etc., Lic.	es, 11
	à coudre et articles similaires en bols tourné: - A. Petites bobines à dévider pour fil à coudre, à broder, et		48-15	Autres papiers et cartons découpés en vue d'un usage détermin - A. Lalne, paille ou fibre de papier (sulfurisé ou non), C	né: . I. —
44-27	C. l. Ouvrages de tabletterie et de petite ébénisterie, etc., Lle.	(28)		 B. Bandes et bandelettes pliées, enduites ou non, pour vannerie et autres usages (lames de papier), C. I. 	_
ex 44-28	Autres ouvrages en bois: - ex A. Lattis en bois ou roseau (dits elattis armése); treilla	ages		 C. Papler hygiénique en rouleaux, en paquets ou présen tions similaires, Lic. 	7
	de clôture: - Treillages de clôture, C. I.	_		 D. Feulliets mobiles perforés, présentés sans reliure, I E. Papier plié en cahiers non cousus, Lic. 	11
	 C. Articles en bois pour l'industrie, non dénommés nl com ailleurs, Lic. 	pris 15		 F. Boblnes pour monotypes et similalres, Llc. H. Autres, Llc. 	7 11
	 D. Organes de propulsion pour bateaux (roues à aubes, rar pagaies, etc), C. I. 		48-16	Boltes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en pap ou carton, Lic.	oler 11
	- E. Autres:	Ţ.,	48-17	Cartonnages de bureau, de magasin et similaires, Lic. Registres, cahlers, carnets (de notes, de quittances et similaire	11
	Matériel pour l'économie rurale, C. I. Articles de tournerie, Lic.	11	10-10	bloes-notes, etc., Lie.; A. Registres, bloes, earnets, piqures et cahiers	11
ex 45-01	 Autres, Lie. Liège nuturel brut et déchets de liège; liège concassé, grai 	15 nulé	1:	- B. Reliures (à feullles mobiles ou autres)	11
	ou pulvérisé: - A. Liège naturel brut et déchets de liège, Lic,	· -		- C. Albums pour échantillonnages ou pour collections - D. Agendas (de poche ou de bureau)	15
46-01	Tresses et articles similaires en matières à tresser, pour t usages, même assemblées en bandes, C. I.	ous	48-19	 E. Autres (cartonnages pour écollers, etc.) Etiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimées 	
ex 46-02	Matières à tresser, tissées à plat ou parallélisées, etc.: – ex A. Nattes grossières pour l'emballage, Llc.	15	48-20	non, avec ou sans illustrations, même gommées, Lic. Tambours, boblines, busettes, canettes et supports similair	
	 C. Laizes et bandes tissées, y compris les rabanes et a logues, non confectionnées, C. I. 	nna-	40.04	en pâtes à papier, en papier ou carton, même perforés durcis, Lic.	_
ex 46-03	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme ou offectionnés à l'aide des articles des N° 46-01 et 46-		48-21	Autres ouvrages on pate à papier, papier, carton ou ouate cellulose:	
	onvrages en luffa: - A. En matières végétales, Lic.	7		 A. Papier dentelle et papier broderie, Lic. B. Bandes pour étagères, gaufrées ou non, autres qu'en papdentelle et qu'en papier broderie, C. 1. 	oler 11
	 B. En lames de papier, pures ou mélangées en toutes proptions de matières végétales, Lic. 			- C. Mouehoirs, nappes et serviettes:	_
	 ex C. En autres matières à tresser à l'exception de ceux monofils, lames ou formes similaires en mati 	en -	1 1	que le papier brouerie, isiei	11
	plastiques, Lic.	7	11	 - (Sous-pos. b) En ouate de cellulose, Lic. - D. Patrons, modèles et gabarits, même assemblés, C 	. I. —
47-01 47-02	Pâtes à papier, C. I. Déchets de papier et de carton; vieux ouvrages de papier	r et ·		 E. Carcasses pour bobinages électriques, C. 1. F. Cartonnages non dénomnés ni compris ailleurs (ple 	
	carton exclusivement utilisables pour la fabrication du par C. 1.	oier,		assiettes et autres objets estampés, cartons supports pe photographies, etc.), Lic.	ou r 11
ex 48-01	Paplers et cartons fabriqués mécaniquement, y compris l'ou de cellulose, en rouleaux ou en feuilles:	ıate		 G. Cartes statistiques Imprimées, C. 1. H. Cartes perforées pour mécaniques Jacquard et similaires 	(*),
	 A. Papier à cigarettes, C. I. B. Papier pour condensateurs électriques, Lic. 	_		Lic. - J. Flans de clicherie, non matricés, Lic.	11 11
	C. Papier et carton laineux (contenant 50% ou plus de lai C. I.	ne),		 J. Filtres conditionnés, Llc. K. Joints et articles similaires, C. 1. 	
	- D. Ouate de cellulose, Lic.	7		 L. Abat-jour, C. 1. M. Ouvrages en papier ou carton goudronnés, bitumés 	ou —
	- ex F. Autres: - Formés en continu:	• =		asphaltés, non dénomniés ni compris ailleurs, C. l. N. Objets moulés en pate à papier, non dénomniés ni comp	orls —
	En un seul jet: (Sous-pos. a) Papier et carton paille, Lle.	7		ailleurs, C. 1. Ouvrages en ouate de cellulose, autres que les moucho	_
	(Sous-pos. b et c) Papier et carton Kraft, Lie.		1	nappes et serviettes, Lic P. Autres:	15
	Contenant en pâtes mécaniques: (Sous-pos. ex d) Plus de 60%, à l'exception			 En papier gominé, C. 1. Autres, Lic, 	11
	papiers d'un polds au mètre carré de 45 exclus à 70 g. inclus et présentés en roule	aux	ex 49-01	Livres, brochures et imprimés similaires, même sur feuillisolés:	lets
	d'une largeur supérieure à 30 cm. (pa journal), Lic.	7		 ex A. Livres, brochures, opuscules et imprimés similair Autrement présentés (en fascicules, brochés, cartonnés 	
	(Sous-pos. c) 60% ou moins, Lic. (Sous-pos. f et g) Ne contenant pas de pâtes m	ćca-	1	reliés en autres matières que le culr naturel ou les s cédanés de cuir):	
	nlques, Lic (Sous-pos. h et i) En deux ou plusleurs jets, Lle.	7 7		En langue française: (Sous-pos. ex b) Edités à l'étranger, Lic.	_
48-02	 - (Sous-pos. j et k) Formés à l'enrouleuse, Lle. Papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers à la manufacture de la manuf	7 ain), 5		(Sous-pos. c) En langues étrangères, Llc.	_
48-03	C. I. Papiers et cartons parcheminés et leurs imitations, y com	_	49-02	Journaux et publications périodiques imprimés, même illusti Lic.	· —
10-03	le papier dit «cristal», en rouleaux ou en feuilles, Lic.: A. Papiers et cartons sulfurisés	11	ex 49-04	Musique manuscripte ou imprimée, illustrée ou non, mé reliée:	.me
	- B. Papier calque naturel	15 15	49-05	 B. Autre, C. I. Ouvrages cartographiques de tous genres, y compris les car 	
	 C. Papier eristal D. Papiers simili-sulfurisés et autres 	15		niurales et les plans topographiques, Imprimés; globes (restres ou célestes) imprimés;	er-
48-04	Papiers et cartons simplement assemblés par collage, non prégnés ni enduits à la surface, même renforcés Intérie	ure-	1	 A. Globes terrestres ou célestes Imprimés, C. 1. B. Autres ouvrages cartographiques, Llc. 	15
48-05	ment, en rouleaux ou en feuilles, Llc. Papiers et eartons simplement ondulés (même avec recou	11 vre-	ex 49-07	Timbres-poste, timbre fiscaux et analognes, non oblité ayant cours, etc.:	rés,
40-03	ment par collage); crepés, plissés, gaufrés, estampés ou		11	- A. Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, Lic.	
48-66	forés, en rouleaux ou en seuilles, Lic. Papiers et cartons simplement réglés, lignés ou quadrillés	s en	ex 49-08	Décalcomanies de tous genres: Décalcomanies industrielles, Lic.	15
48-07	rouleaux ou en feuilles, Lle. Papiers et cartons couchés, enduits, imprégnés ou coloriés en	11	49–10	Calendriers de tous genres en papier ou carton, y compris blocs de calendriers à effeuiller, Llc.	les 15
10-01	face, etc.: - A. Coloriés en surface, non couchés, Lic.	7	ex 49-11	Images, gravures, photographies et autres imprimés, obte par tous procédés:	nuš
	B. Couchés en blanc ou en couleur, Lic. C. Gommés, Lic.	11 7		- ex D. Autres imprimés et reproductions, non dénommés	nt
	- D. Dits amidonnés (à la fécule, à la dextrine, etc.),	C. I		eompris ailleurs: - Des œuvres de maîtres anciens ou modernes figurant	au 15
	- E. Dits «gélatinés» (albuminés, caséinés et similaires), (- F. Paraffinés, stéarinés ou cirés, Lic.	11	50-02	catalogue édité par l'U.N.E.S.C.O., Llc. Sole grège (non moullnée), C. I.	_
	 G. Papiers à report lithographique et papier support j décalcomanies, Llc. 	7	50-03	Bourre, bourrette, blousses et autres déchets de sole (y com les cocons impropres au dévidage et les efflichés), en ma	pris isse,
	 H. Goudronnés, bitumés ou asphaltés avec ou sans arm textile, Lic. L. Enduits ou imprégnés de résines artificielles ou de mati 	11	50-04	cardés ou peignés (étirés ou non), C. I. Fils de sole non conditionnés pour la vente au détail:	

Numeros du tarif douanier	spé	aux de la taxe ciale temporaire e compensation	Numéros du tarif douanier	Designation des marchandises	Taux de la taxe spéciale temporaire de compensation
français	en	% ad valorem	français		en % ad valorem
50-05	Fits de bourre de soie (de schappe) non conditionnés pour la vent au détail: - A. Contenant au moins 85 % en poids de bourre de soie, Lie			 (Sous-pos, ex i à p [cx i, ex j, ex m, ex n]) Mesuran kilogramme de 80 000 mètres inclus à 60 000 m exclus, Lic. 	
50-(16	 B. Autres, Lic. Fils de déchets de bourre de soic (bourrette) non conditionné pour la vente au détail: A. Contenant au moins 85% en poids de déchets de bourr 		-	 (Sous-pos. ex i à p [ex j, k, l, ex n, o et p]) Mesurau kilogramme plus de 60 000 mètres, Lic. - Fils retors, autres que de fantaisie: Ecrus, décrués, erémés ou blanchis: 	it au 15
50.05	de soie (bourrette), Lie. – B. Autres, Lie.			Ecrus: (Sous-pos. ex q à t) Mesurant au kilogramme m de 18 000 mètres en fils simples, Lic.	noins
50-07	Fils de soie, de bourre de soie (de schappe) ou de déchets d hourre de soie (hourrette), conditionnes pour la vente a détail:			(Sous-pos. ex q à t) Mesurant au kilogramm 18 000 mètres inclus à 60 000 mètres exclu	s en .
	 A. Fils de soic, Lic. B. Fils de bourre de soic (de schappe), Lic. C. Fils de déchels de bourre de soic (bourrette), Lic. 	7 7		fils simples, Lic. (Sous-pos. ex q à t) Mesurant au kilogramm 60 000 mètres inclus à 337 500 mètres exclu	
50-08	Poils de Messine (crin de Florence); imitations de catgut pré parées à l'aide de fils de soie, C. 1.	· _		fils simples, Lic. Dècrués, crémés ou blanchis:	15
ек 50-09	Tissus de soie on de bourre de soie (de schappe): - ex A. Contenant au molus 85 % en poids de soie ou de bourr	e		 (Sous-pos. ex q à t) Mesurant au kilogramme n de 18 000 mètres en fils simples, Lic. (Sous-pos. ex q à t) Mesurant au kilogramme 	e de _
	de soie: - (Sous-pos. a et b) Crêpes, Lic (Sous-pos. c) Tissus chairs (non serres), tels que mousseline:	7		18 000 mètres inclus à 60 000 mètres exclu fils simples, Lic (Sous-pos. ex q à t) Mesurant au kilogramme	11
	grenadines, voiles, gazes et étamines, Lie. - Autres: A armure toile, sergé, croisé ou satin:	7		de 60 000 mètres en fils simples, Lic.	15
	 (Sous-pos. d et e) Pongées, corah, tussah ou tussor e similaires (habutaï, shantung, etc.), de sole pur non melangée de bourre de soie ni d'autres textiles 	•	1	 (Sous-pos, ex u à x) Mesurant au kilogramme m de 18 000 mètres en fils simples, Llc. (Sous-pos, ex u à x) Mesurant au kilogramme 18 000 mètres inclus à 60 000 mètres exclus er 	e de
ex 51-01	C. 1. Fils de fibres l'extiles synthétiques ou artificielles continues non conditionnés pour la vente au détail:	. –	:	simples, Lic. (Sous-pos. ex u à x) Mesurant au kilogramme plu	ıs de
	 ex B. I'lls de fibres textiles artificielles continues: Contenant au moins 85 % en polds de ces fibres artificielles 	ı	1	60 000 mètres en fils simples, Lic. - Fils câblés, autres que de fantaisie: (Sous-pos. ex y) Mesurant au kilogramme moin:	15 s de
	 Simples non moulinés ou moulinés à moins de 400 tours (Sous-pos. ex a, ex b) Fils de rayonne acétate, Lie (Sous-pos. ex a, ex b) Fils de rayonne viscose, à l'es 	. 15	1	18 000 mètres en fils simples, Lic (Sous-pos. ex y) Mesurant au kllogramme de 18	3 000
	ception de ceux à brins creux, Lic.	15		 môtres inclus à 60 000 mètres exclus en fils simples, – (Sous-pos. ex y) Mesurant au kilogramme plus de 60 mètres en fils simplés, 1.ie. 	
ex 51-03	 (Sous-pos. ex e, ex d) Fils de rayonne acètate, Lle (Sous-pos. ex c, ex d) Fils de rayonne viscose, Lle Fils de fibres textiles synthétiques on artificielles continues 	. 15		 Fils de fantaisle: (Sous-pos. ex z) Mesurant au kilogramme moin: 18 000 mètres en fils simples, Lie. 	s de
	conditionnées pour la vente au détail; - B. Fils de fibres textiles artificielles continues, Llc.	15		 (Sous-pos. ex z) Mesurant au kilogramme de 18 mètres inclus à 60 000 mètres exclus en fils simples, 	Lic. 11
52-0t	Fils de métal combinés avec des fils textiles (filés métalliques y compris les fils textiles gulpés de métal, et fils textile métallisés, C. 1.		57-01	 (Sous-pos. ex z) Mesurant au kilogramme plus de 60 mètres en fils simples, Lie. Chanvre (cannabis sativa) brut, roui, teillé, peigné ou autrer 	15
5 2-02	Tissus de fils de métal et tissus de filés ou fils du Nº 52-01 des types utilisés pour l'habillement, l'ameublement ou pou			traité, mais non filé; étoupes et déchets de chanvre (y con les effilochés), Lie.	npris
53-0t ex 53-02	des usages similaires, C. I. Laines en masse, Lic. Polle fine et pelle gregoiere en masse.	. = .	57-02	Abaca (*chanvré de Manille* ou Musa Textilis) brut, en fi ou autrement traité, mais non filé; étoupes et dèc d'abaca (y compris les effilochés), C. I.	
ex 55-02	 Poils fins et poils grossiers, en masse: ex A. (Soαs-pos. ex a, ex b) Poils fins, à l'exception de ceu de lapin angora, Lic. 	x	57-03	Jute brut, roui, décortiqué on autrement traité, mais non étoupes et déchets de jute (y compris les effilochés),	C. I. —
53-03	 B. Poils grossiers, C. I. Déchets de laine, de poils fins ou de poils grosslers, à l'exclusion 	n	ex 57-04	Autres fibres textiles végétales, brutes ou traitées, mais fliées; déchets de ces fibres (y compris les effilochés); - B. Fibres de coco, et déchets de ces fibres, C. I.	nou
53-04	des effilochès, C. 1. Effilochès de laine, de poils fins ou de poils grossiers: De laine ou de poils fins, Lie.	10	57-05 57-06	 C. Autres fibres, et leurs déchets, C. I. Flis de chanvre, Lic. 	15
	- De poils grossiers, C. I. Laine, poils fins et poils grossiers, cardés ou peignès (étirés o		ex 57-07	Fils de jute, Lie. Fils d'autres fibres textiles végétales: - B. Fils de ecco, C. l.	
53-06	nont, Lie. Fils de laine cardée, non conditionnés pour la vente au détail A. Contenant au moins 85% en poids de laine cardée, C.		57-08 ex 57-09	- C. Autres, C. 1. Fils de pupler, C. 1. Tissus de chanvre:	Ξ
53-07	 B. Autres, Lie. Fils de laine peignée, non conditionnés pour la vente au détail 	-	57-11	 A. A armure toile, sergé, croisé ou satin, Lie. Tissus d'autres fibres textiles végétales: 	_
53-08	 A. Contenant au moins 85% en poids de laine peignée, C. B. Autres, Lie. Fils de poils fins (cardés ou peignés), non conditionnés pou 	_	57-12	 A. Tissus de coco ou de typha, C. 1. B. Autres, Lic. Tissus de fils de papier, C. 1. 	
0.1-08	la vente au détail: - A. Contenant au moins 85% en poids de poils fins, C.		58-01 ex 58-02	Tapis à points noues ou enroules, confectionnes ou non, Autres tapis, confectionnes ou non; tissus dits Kélim,	
53-09	 B. Autres, Lie. Fils de poils grossiers ou de crin, non conditionaés pour l vente au détail, C. I. 	a _		 ex A. Tapis: (Sous-pos. ex a) De soie, de schappe, de bourrette de de fibres textiles synthétiques, de filés ou fils du N° 5? 	
53-10	Fils de laine, de poils fins, de poils grossiers ou de crin, cor ditionnés pour la vente au détail: De laine ou de poils fins, Lie.	7	1	de fils de métal, de laine, de poils fins ou de poils gross à l'exception de ceux contenant en poids une propo de laine ou de poils fins supérieure à 15% et inférier	siers, rtion
53-1 t	- De poils grossiers ou de crin, C. I. Tissus de laine ou de poils fins:	-		85% (abstraction faite du plancher), Lic. - (Sous-pos. b) De coton, Lic.	11 11 11
53-12	 ex A. Contenant au moins \$5% en poids de ces textiles: (Sous-pos. ex a et ex b) Non imprimés, l.ic. Tissus de poils grossiers, Lic. 	11 11		 - (Sous-pos. g) De coco, Lic. - (Sous-pos. g) De coco, Lic. - (Sous-pos. h) D'autres matieres textiles, Lic. 	11 7
53-13 51-0t	Tissus de erin, C. I. Lin brut, roui, teillé, etc.:	= 1	-58-03	 B. Tissus dit Kéllm ou Kilim, Schumaks ou Soumak, I manie et simifalres, C. 1. Tapisseries tissées à la main (genre Gobelins, Flandres, Aubu 	<u> </u>
	 A. I.in brut ou roui. Lic. B. Lin teillé: - Destiné aux papeteries ou à la filature, Lic. 	_	33-03	Beauvais et sintlaires) et tapisseries à l'aiguille (au point, au point de croîx, etc.), confectionnés ou non,	petit
	 Non destiné aux papeterles ou à la filature, Lic. C. Lin peigné ou autrement tralté, mais non filé, Lie. 	15	ex 58-04	 Velours, peluches, tissus bouclés, etc.: A. de soie, de schappe, de bourrette de soie, de filés of du N° 52-0t ou de fils de mêtal, Lie. 	u fils
51-02	 D. Ittoupes et déchets de lin (y compris les efflochés), Lie Ramie brute, décortiquée, dégommée, peignée ou autremen traitée, mais non filée; étoupes et déchets de ramle (y compris 	t		 C. de laine, de polls fins ou de poils grosslers, Lic. F. D'autres matlères textiles, Llc. 	11 15
54-0 3	les effilochés), C. l. Fils de lin ou de ramie, non conditionnés pour la vente au détai	- I,	ex 58-05	Rubauerie et rubans sans trame en fils ou fibres parallèlis encollès (boldues), à l'exclusion des articles du Nº 58 - ex A. Rubauerie:	
ex 54-05	Lic. Tissus de lin ou de ramie: - ex A. Contenant au moins 85% en poids de ces textiles;	(29)		 - (Sous-pos. e) De soie, de schappe, de bourrette de de filés ou fils du Nº 52-01 ou de fils de métal, Llc. 	7
55-0t	 A armure toile, sergé, croisé ou safin: - (Sous-pos. ex a) Non imprimés, Lic. 	15	1	 - (Sous-pos. f et g) De laine ou de poils fins, Lic. - (Sous-pos. h) De crin, Lic. - (Sous-pos. l) De poils grossiers, Lic. 	7 7 7
55-02 55-03	Coton en masse, Lic. Linters de coton, C. I. Déchets de coton (y compris les effilochès):	Ξ	1: -	 D'autres matières textiles: (Sous-pos. ex j) De lin, de ramie, de chanvre ou de g 	
	A. Effilochés, Lic.B. Autres, C. I.	10	:	Lle. (Sous-pos. ex j) De fils de papier, Lie. (Sous-pos. ex j) D'autres textiles, Lie.	15 7
55-04 ex 55-05	Coton cardé ou peigné (étiré ou non), Lic. Fils de coton non conditionnés pour la vente au détail: - A. Contenant au moins 85 % en poids de coton: Elle chaptes en de fonteigle.	_	ex 58-06	Etiquettes, écussons et articles similaires, tissés, mai brodés, en pièces, en rubans ou découpés: - ex B. Autres, à l'exception de ceux de fibres textiles sy	nthé-
	 Fils simples, autres que de fantaisle; Suttordus des types dits «double spun» ou à torsio spéciale pour voiles et crèpes; 		58-07	tiques en artificielles ou de coton, Llc. Fils de chenille, fils guipés, etc.: - A. Fils de chenille, C. I.	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	(Sous-pos. ex a à ex g [ex a, ex e?]) Mesurant a kilogramme moins de 18 000 mètres, Lic.	_		 B. Fils guipės textiles, C. 1. ex C. Tresses: 	-
	 (Sous-pos. ex a å ex g [ex a, ex b, ex e, ex f?]) Mesuran au kilogramme de 18 000 mètres inclus à 60 000 mètre exclus, 1.ic. 			 - De monofils, lames ou formes similaires des N° 5 et 51-02 - Dont la plus grande largeur est supérieure à 5 c/m. 	51-01 a 11
	(Sous-pos, ex a à ex g [ex b, ex c, ex f, ex g]) Mesuran au kilogramme de 60 000 mètres inclus à 120 000 mètres exclus	t	9	De soie, etc.De laine, etc.	c 11 d 11
7	Lie Autres: (Sous-pos, ex i à p [ex i, ex m?]) Mesurant au kilo	- 15	ý.	 De coton, etc. D'autres natières textiles D. Rubans à franges (coupées ou nou), Lic. 	e 11 f 11 11
	gramme moins de 18 000 mètres, Llc.	* -	E-2	- E. Autres, Lic.	ii

Numéros					
du tarif douanier français	Désignation des marchandises	Taux de la taxe péciale temporalre de compensation en % ad valorem	Numéros du tarif douanier français	Désignation des marchandises de	aux de la tuxe ciale temporaire compensation % ad valorem
ex 58-08	Tulles et tissus à mailles nouées (filet), unis: - ex A. Tulles, à l'exception de ceux de fibres textiles synt tiques, C. 1.		ex 61-11	Antres acressoires du vétement: - ex B. Ceintures, ceinturons, manchons, manches protectrices, dessous de bras, hourrelets et épaulettes de soutien	
ex 58-09	 B. Tissus à mailles nouées (filet), C. I. Tulles, guipures-bobinots et tissu à mailles nouées (fil façonnés; dentelles (à la mail ou à la mécanique) en pièces, bandes, ou en motifs; 	et), en		pour tailleurs et antres accessoires: - Articles spéciaux de protection (calorifuges, calorigènes, pour scaphaudres, etc.) de entou recouvert d'aluminium, Lic.	
	 A. Tissus à mailles nouées (filet) façonnés, C. I. B. Guipures-bobinots, C. I. C. Tulles façonnés et dentelles à la mécanique (autres celles du § D), C. I. 	que	ex 62-01	Couvertures: - ex B. Autres: - De laine, de poils fins, de poils grossiers ou de coton:	4.1
58-10	 D. Dentelles aux fuseaux mécaniques, C. I. Broderies en pièces, en bandes ou en motifs: A. Broderies à la main, Lic.: 		ex 62-03	 - (Sous-pos. ex a) De laine ou de polls fins, Lle. Sacs et sachets d'emballage: - ex A. Présentés vides: - Ayant servi: 	.11
	 (Sous-pos. a) Sans fond apparent ou dont les fils brode sont, en tout ou en partie, des filés ou fils du N° 52 ou des fils de métal (Sous-pos. b) Autres 		ex 62-05	 (Snus-pos, ex c) En lissa de jute, Lic. - B. Présentés pleins, C. I. Antres articles confectionnes en tissus, y compris les patrons et les tolles à fromage; 	7
59-01	 B. Broderies mécaniques, C. I. Ouates et articles en ouate; tontisses, nœuds et nopes (bouto de matières textiles: A. Ouates et articles en ouates, Lic. 	— . 11		 A. Patrons, G. 1. B. Filets (à provisions et autres), fabriqués à l'aide de fils, monofils, lames et formes similaires des chapitres 50 à 57, 	
59-02	 B. Tontisses, nœuds et nopes (boutons), C. I. Feutres (y compris les feutres à l'alguille) et articles en feumême imprégnés ou enduits, Lic. 		ex 63-01	C. 1. Articles et accessoires d'habillement, convertures, linge de maison et articles d'ameublement (autres que les articles	
59-03 ex 59-04	Tissus non tissés, et articles en «tissus non tissés», même prégnés ou enduits, Lic. Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non:		160	visés aux N° 58-01, 58-02 ou 58-03), en mutières textlles, chanssures et coiffures en toutes mutières, portant des traces appréciables d'usage et présentées en vrac ou en halles,	
	 A. Non tressés: - (Sous-pos. a à e) De chanvre, Lic. - D'autres matières textiles: 	15		sacs ou conditionnements similaires; - A. Ne pouvant être utilisés qu'après réparation ou nettoyage, Lie.	_
	 (Sous-pos. ex e) Ficelles, cordes et cordages armés métal, C. l. (Sous-pos. ex e) Ficelles, cordes et cordages des mêtentes de cordages de cordag		63-02 cx 64-02	Drilles et chiffons, ficelles, cordes et cordages, sons forme de déchets ou d'articles hors d'usage, Lic. Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou en succé-	_
	matières textiles que les fils des chapitres 50 à repris dans la présente liste - ex B. Tressés: - (Sous-pos. b) D'autres matières textiles			danés du cuir; chaussures (autres que celles du Nº 64-01) à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique artificielle: - ex A. A dessus en cuir naturel ou en succèdanés du cuir;	
59-0 5	Filets fabriqués à l'aide de matières reprises au N° 59-04, nappes, en pièces ou en forme; filets en forme pour la pécen fils, ficelles, cordes ou cordages, C. I.	en he,		 Chanssures spéciales de football ou de huckey à semelles bombées et chanssures à pointes pour la course à pied, C. l. Chaussons de basanc dits kroumirs et analogues, C. I. 	_
59-11	Tissus (autres que de bonneterie) caoutchoutés et nappes de textiles caoutchoutés, Lic.: - A. Tissus (autres que de bonneterie) caoutchoutés: - (Sous-pos. a) D'un poids au mêtre carré inférieur ou é	gal		 (sous-pos, ex a à f et j) Autres que les choussures spéciales de football ou de hockey à semelles bomhées, les chaussures à pointes pour la course à pied et les chaussons de busanr dits skroumirs et analogues, Llc. 	
ex 59-14	à 1500 g. - (Sous-pos. b) Autres - B. Nappes de fils textiles caoutchoutes Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, p	15 7 7		 C. A dessus en tissu de sole ou de bourre de sole (schappe) on bien en tous tissus ou feutres brochés, lamés de métal ou brodés; 	
CZ 00-13	lampes, réchauds, bougles ou similaires; manchons à ine descence, imprégnés on non, et tissus tubulaires de bonnete servant à leur fabrication: A. Mèches, Lie.	an-		 (Sons-pos. ex a et ex b) A dessus en tissu de soie, C. I. (Sons-pos. ex a et ex b) En tissu de bourre de soie (schappe) on en tout tissu ou feutre broché, lamé de métal ou hredé, Lie. 	
ex 59-17	 C. Manchons à incandescence, Lic. Tissus et articles à usages techniques, en matières textiles: A. Tissus, feutres ou tissus doublés de feutre, combinés a 	7		- ex D. A dessus en autres matières: - Chaussures ne dépassant pas la cheville: Autres:	· .
	une ou plusieurs couches de caoutchoue, de cuir ou d'aut matières, des types communément utilisés pour la fabri tion de garnitures de cardes et produits analogues p d'autres usages techniques, Lie.	ea-		 (Sous-pos, ex b) A semelles en cuir, Lie. - Chaussures dépassant la cheville: Chausers dépassant la cheville. 	, . 7
	 B. Gazes et toiles à bluter, en pièces, ou simplement dée pées sans autres ouvrnison, Lic. D. Autres, Lie. 	ou- 7 11		 (Sous-pos, ex d) 'A semelles extérieures en cuoutchoue ou en matière plastique artificielle et à dessus en tissus de coton recouvert d'aluminium, Lic. 	
ex 60-01	Etoffes de bonneterle non élastique ni caoutchoutée, en pièc - ex A. De soie, de schappe ou de fibres textiles synthétiqu - De soie ou de schappe, C. I. - B. De laine ou de poils fins, C. I.		64-03 64-04	Chaussures en bois ou à semelles extérieures en bols on en liège, C. l. Chanssures à semelles extérieures en autres matières (vorde, curton, tissu feutre, vannerie, etc.):	_
	 ex C. De lin, de ramie ou de coton: De lin ou de ramie, C. I. E. D'autres matières textiles, C. I. 	··· <u>·</u> ···		 Espadrilles, Lic. Autres: A dessus en tissu de soie, C. I. 	11 —
ex 60-02	Ganterie de bonneterie non élastique ni caoutchoutée: - A. Ganterie de bébés (layette), Lic. - ex B. Autre:		64-05	 - Autres, Lic. Parties de chaussures en toutes matières, nutres que le métal, Lic. 	(33)
	 De soie ou de schappe, Lle. De laine ou de poils fins, Lie. D'autres matières textiles, à l'exception des fibres synt tiques ou artificielles, du coton et du lin, Lic. 	. 11	64-06 65-02	Guètres, jambières, molletières, protège-tihias et articles similaires et leurs parties, C. l. Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou obtennes par l'assemblage de bandes (tressées, tissées ou autrement	<u> </u>
ex 60-03	 Bas, sous-bas, chaussettes, protège-bas et articles similaires bonneterie non élastique ni eaoutchoutée: A. Chaussettes et autres articles de bébés (layette), 1 		65-04	obtenues) en toutes matières, non dressées (mises en forme), ni tournurées (mises en tournure), C. I. Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriques par l'assem-	, <u> </u>
• •	 Ex B. Autres: (Sous-pos. a) De sole ou de schappe, Lic. (Sous-pos. c) De laine ou de poils fins, Lic. 	11	ex 65-05	blage de bandes (tressées, tissées ou autrement obtenues) en toutes matières, garnis ou non, l.ic. Chapeaux et autres coiffures (y compris les résilles et files à	11
ex 60-04	 - (Sous-pos. g) D'autres matières textües, Lic. Sous-vêtements de bonneterie non élastiques ni caoulchout - ex A. Sous-vêtements de bébés (layette), à l'exception de cide fibres synthétiques ou artificielles, de coton ou 	de de		cheveux) en bonneterie ou confectionnés à l'aide de tissus, de dentelles ou de feutre (en pièces, mais non en baudes), garnis ou non: - A. Casques en liège, en moelle de sureau ou d'aloès ou	3
-	lin, Lic. - ex B. Autres: - (Sous-pos. a) De soie ou de schappe, Lic. (Sous-pos. a) De laine ou de schappe, Lic.	7 7 7		autres produits analogues recouverts ou garnis de tissus (casques dits «coloniaux»), Lie. - B. Gaiffures en lingerle non montées sur carcasses, Lie.	11 7
ex 60-05	 - (Sous-pos. c) De laine ou de poils fins, Llc. - (Sous-pos. f) D'autres matières textiles, Lic. Vêtements de dessus, accessoires du vêtement et autres articles 	eles		 C. Résilles et filets à cheveux, Lic. D. Casquettes; képls et similaires, Lic. G. Autres, Lic. 	7 11 11
	de bonneterie non élastiques ni caoutéhoulée: - ex B. Vétements: - De bébés (layette):	_	ex 65-06	Autres chapeaux et coiffures, garnis ou non: - B. Chapeaux, casquettes et bonnets de fourrure ou de, culr Lie.	. (34)
	 (Sous-pos. a) De soic ou de schappe, Lic. (Sous-pos. e et d) De laine ou de polls fins, Lic. (Sous-pos. i et j) D'autres matières textiles, Lic. 	7 7	65-07	 C. Casques métalliques, C. I. D. Autres, Lic. Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures 	7
	 Autres: - (Sous-pos. ex k) Maillots de bains et maillots similai à l'exception de ceux de fibres textlles synthétiq ou artificielles ou de coton, Llc. 	res, ues 7	66-02	carcasses (y compris les montures à ressort pour chapeaux mécaniques), visières et jugulaires pour chapellerie, C. 1. Cannes (y compris les cannes d'alpiniste et les cannes-sièges)	.
ex 61-01	 Autres: (Sous-pos. p) D'autres matières textiles, C. I. Vêtements de dessus d'hommes ou de garçonnets; 	_	ex 66-03	foucts, gravaches et similaires, C. I. Parties, garnitures et accessoires pour articles des No 66-01 e 66-02:	
3	 ex C. Autres: Vétements d'intérieur, Lic. Vétements de protection spéciaux (calorifuges, calorigès scaphandres et similaires), Lic. 	11 nes, —	67-01	 A. Mats ou manches, C. I. B. Polgnées, pommeaux et bouts, C. I. 76-05 Tous prodults compris dans les positions 67-01 à 67-01 	5
ex 61-02	scapnandres et similarres), Lic. - Autres, de lalne ou de poils fins, Lic. Vêtements de dessus, de femmes, de fillettes ou jeunes enfar - ex B. Autres:	11	68-01	(plumes et iluvets apprétés et artieles en plumes ou en duvets fleurs artificielles; ouvrages en cheveux; éventalls). C. I l'avés, bordures de trottoirs et dalles de pavage en plerre	. –
	Autres:	N.	ex 68-02	onturelles (autres que l'ardolse), Lic Ouvrages en plerre de taille ou de construction, etc.:	10
	Autres: (Sous-pos. ex e) Vêtements d'intérieur pour jeu			- A. Ouvrages en pierre de taille et de construction:	
ex 61-10		11 fins 11		 A. Ouvrages en pierre de taille et de construction: (Sous-pos. a è e) Simplement taillés ou selés, à surfae plane ou unie, Lle. (Sous-pos. f à j) Moulurés ou tournés mais mon polis n sculptés ni autrement travaillés, Lle. 	15

7. 11. 199	66		1	· ·	N° 31 — 351
Numéros du tarif douanier français	Désignation des marchandises	Taux de la taxe péciale temporaire de compensation en % ad valorem	Numéros du tarif douanier français	. Sp Désignation des marchandises	Taux de la taxe éciale temporaire de compensation 11 % ad valorem
ex 68-04	Meules et articles similaires à moudre, à défibrer, à aiguiser, et - A. Meules à moudre, Lic.	c.: (35)	ex 70-11	Ampoules et enveloppes tubulaires en verre, elc.: - B. En silice fondue ou en quartz fondu, Lic.	10
	 B. Meules à défibrer, Lic. ex C. Meules à aiguiser, à polir, à rectifier, à trancher or 	(36)	ex 70-13	Objets en verre pour le service de la table, de la cuisine, etc – ex C. En autre verre:	::
	tronçomer: - (Sous-pos. a) En pierre naturelle agglomérée ou non ou			 Objets pour le service de la table ou de la cuisine: (Sous-pos, a) Non taillés, ni dépolis, ni gravés, ni décoré 	: h
	poterie, Lic. - (Sous-pos. b) En abrasifs naturels agglomèrés, Lic.	15		1.ic.	(37)
	 – (Sous-pos. c) En abrasifs artificiels agglomérés, Lic. 	15	ex 70-14	Verrerie d'éclairage et de signalisation, etc.: - ex B. Verrerie d'éclairage:	. 191 .
68-05	 D. Segments et autres partles de meules, Lic. Pierres à aiguiser ou à polir à la main, en pierres naturelles, 	en 15		 - (Sous-pos. a) En cristal, Lic. - En autre verre; 	15
	abrasifs agglomérés ou en poterie, Lic.: - A. Pierres naturelles, ébanchées ou finies	7		 (Sous-pos. b) Verres de lampes, verrines et cheminée d'éclairage, Lic. 	es 15
	 B. Pierres en poterie C. Pierres en abrasifs agglomérés 	10 15	ex 70-16	Pavés, briques, carreaux, tuiles et autres articles en verre cou- ou moulé, etc.:	
ex 68-06	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, et - A. Grenat, Lic.	c.: 15		- B. En autre verre, Lic.	7
	 ex B. Autres abrasifs naturels et abrasifs artificiels, appliqu (Sous-pos. a) Sur tissus, Lic. 	és: 15	ex 70-17	Verrerie de laboraloire, d'hygiène et de pharmacle en verre, etc - Ex B. Autres objets:	
68-07	Laines de lattier, de scories, de roches et autres laines minéra similaires, etc Lic.:			 En verre à faible coefficient de dilatation, en silice fondu ou en quartz fondu: 	16
	 A. Laines de laitier, de scories, de roche et autres lais minérales similaires 	nes 11		 (Sous-pos. ex a et ex b) En silice fondue ou en quart fondu, Lic. 	
	- B. Vermiculite expansée et produits similaires expan	sés —	70 10	(Sous-pos. ex c et ex d) En autre verre, cristal excepté, Li	c. —
	- C. (Sous-pos. a et b) Mélanges et ouvrages à usages cale fuges ou insonores	11	ex 70-19	Perles de verre, imitations de perles fines, etc.: - B. Cubes, dés, plaquettes, fragments et éclats pour mosaique	os ,
68-09	Panneaux, planches, carreoux, blocs et similaires en fib végétales, fibres de bols, pallle, copeaux ou déchets de bo	ols,		et décoration similaires, C. I. - C. Objets de fantalsie en verre travaillé au chalumeau (ver	-
	agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres lla minéraux, Lic.	10	1	filé), Llc ex D. Verroteries:	7
68-10 68-12	Ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre, C Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-clment et similaires, I			 Perles, pendeloques et similaires: (Sous-pos. b) Rocailles et autres, Lic. 	_
ex 68-13	Amiante travaillé: ouvrages en amiante, etc.: - ex B. Ouvrages en amiante:		ŀ	 - (Sous-pos. c) Imitations de pierres gemmes ou de pierre synthétiques, Lic. 	es 15
	(Sous-pos. a) Masses filtrantes en amiante, Lic ex C. Mélanges calorifugés (y compris les ouvrages):	10	1	 Autres: - (Sous-pos. ex d) Paillettes et poudres de verre colorée 	28
	- Mélanges: (Sons-pos. a) A base d'amlante et de carbonate de mag	m.A.	İ	ou non, C. L. - E. Objets de verroterie, Lic.	. 49
#0 4F	sium (carbonate de magnéslum amianté), C. 1.	I	ex 70-21	Autres ouvrages en verre:	
68-15	Mica travaillé et ouvrages en mica, y compris le mica sur par ou tissu (nicanite, micafollum, etc.), C. I.	_	ļ	 ex A. Articles pour l'industrie (regards et tubes de niveau manchons, guide-fils, etc.) et pour l'économie rural 	
ex 68-16	Ouvrages en pierres ou en autres matières minérales (y comp les ouvrages en tourbe), non dénommés ni compris allleu			(bacs, cloches pour jardins, etc.): - (Sous-pos. b) En autre verre, Lic.	7
ex 69-02	 A. Ouvrages en basalte fondu, Llc. Briques, dalles, carreaux et autres plèces analogues de constr 	uc-		 ex B. Autres articles: En verre à faible coefficient de dilatation, en cristal, e 	n
	tion, réfractaires: - C. Magnesiens, contenant de la magoésie (Mg O) ou de	la		silice fondue ou en quartz fondu: (Sous-pos. ex a) En silice fondue ou en quartz fondu, Lie	c. –
	dolomie, C. I ex D. Autres:	-	71.01	(Sous-pos. b) En autre verre, Lic.	11
•	 - (Sous-pos. b) Non dénommés (contenant de l'oxyde curome Cr² O², du carbure de silicium, de la zirco 		ex 71-01	Perles fines et perles de cultures, brutes ou travaillées, no sertles, ni montées, même enfilées pour la facilité du transpor	
ex 69-03	Zr O ² , du zircon Si O ⁴ Zr, etc.), Llc. Autres produits réfractaires (cornues, creusets, moufles, busett	-		mals non assorties: - A. Perles fines, Lic.	-
CR 03-00	tampons, etc.):		ex 71-02	Pierres gemmes (précieuses ou fines) brutes, taillées ou autremen travaillées, non sertles ni montées, même enfilées pour t	
	 C. Magnésiens, contenant de la magnésie (Mg O) ou de dolomie, C. 1. 			facilité du transport, mais non assorties: - ex A. Pierres précleuses:	
	 ex D. Autres: - (Sous-pos. b) Non dénommés (contenant de l'oxyde 	de		 Diamants: - (Sous-pos. a) Bruts ou simplement sciés, clivés ou débruté 	
	chrome Gr ² O ² , du carbure de silicium, de la zirco Zr O ² , du zircon Si O ⁴ Zr, etc.), Lie.	one _		(y compris les diamants bruts à usage industriel), Lle - (Sous-pos. d à f) Saphirs, rubis, émeraudes, Lic.	
ex 69-10	Eviers, lavabos, bidets, cuvettes de waterclosets, etc.: - A. En grés, t.ic.			- ex B. Pierres fines: - (Sous-pos. a) Brutes ou simplement sciées, clivées o	
	 B. En falcuce ou poterie fine, Llc. C. En porcelaine, Llc. 	=		débrutées, Llc.	" · <u> </u>
ex 69-13	Statuettes, objets de fantaisie, d'amenblement, d'ornementation de parure:	ion		 Taillées ou autrement travaillées: - (Sous-pos. d) Autres, Lic. 	- .
	- C. En falence ou poterie fine, Lic D. En porcelaine, Lic.	7 7	ex 71-03	Plerres synthétiques ou reconstituées, brutes, taillées ou autre ment travalliées, non serties ni montées, même enfilées pou	
70-01	Tessons de verrerle et autres déchets et débris de verre; ve			la facilité du transport, mais non assorties: - A. Brutes ou simplement sciées, clivées ou débrutées. Lie	c. 7
70-02	en masse (à l'exclusion du verre d'optique), C. I. Verre dit sémails, en masse, en barres, baguettes, en tubes. C		ex 71-04	Egrisés et poudres de plerres gemmes et de pierres synthétiques	
ex 70-03	Verre en barres, baguettes, billes ou tubes, non travalllé l'exclusion du verre d'optique):		ex 71-05	 A. De diamants, Llc. Argent et alllages d'argent (y compris l'argent doré ou verme 	eil —
	 A. En verre à faible coefficient de dilatation, Llc. ex B. En autre verre; 	11		et l'argent platiné) bruts ou mi-ouvrés: - B. Barres, fils et profilés de section pleine, planches, feuille	98
	 Barres, baguettes et billes; Autres qu'en cristal; 			et bandes: - En argent doré (vermeil), platiné on palladié, Lic.	15
	(Sous-pos. ex d) Barres et baguettes, Lic.	_		- Autres, C. I E. Tubes (tuyaux et barres creuses):	=
ex 70-04	Verre coulé ou laminé, non travaillé, etc.: - ex A. Glaces et dalles brutes;			En argent doré (vermeil), platiné ou palladié, Lic.	15
	Opacifices, C. l. Autres qu'opacifices, Lic.	=	ex 71-09	 - Autres, C. I. Platine et métaux de la mine de platine et leurs alliages, brui 	ts
	 B. Verres dils «coulés»: marleiés (cathédrale et similaire imprimés (diamantés, striés, cannelés, etc.), ondulés 		1	ou mi-ouvrés: - ex A. Platine et alllages de platine:	
	similaires: Colorés, C. I.			(Sous-pos. a) Bruts, en masses, lingots, grenailles, épong ou mousse; noir de platine, Llc.	ge
ou 70 08	Non colorés, 1.lc.	11		(Sous-pos c) Feuilles minces, poudres et paillettes, C. (Sous-pos. d) Tubes, tuyaux et barres creuses, C. I.	r. <u>–</u>
ex 70-05	Verre étiré ou souffié dit «verre à vitres», non travaillé, et d'une épaisseur de:	i.C.,		- B. Palladium et alllages de palladium:	
	 B. 3,5 mm. ou moins: - (Sous-pos. a) Non colorés, Lic. 	=		(Sous-pos. a) Bruts, en masse, lingots, grenailles, mous	
ex 70-06	(Sous-pos. b) Colorés, L.lc. Verre coulé ou laminé et «verre à vitres», etc.:	11		 (Sous-pos. b) Barres, fils profilés, planches, feuilles, bande et tubes, C. I. 	_
	- A. Opacifiés, C. I ex B. Autres:	_	ex 71-11	 C. Osmium, rhodium, ruthénium, lridium et ieurs alllages, Li Cendres d'orfèvre, déchets et débris de métaux précieux: 	с. —
	 - (Sous-pos. a ct b) D'une épaisseur de plus de 10 mm., I - D'une épaisseur de 10 mm. ou moins: 	.lc. —		 Cendres d'orfèvres, C. I. Déchets et débris d'ouvrages de pailadium ou d'alllages of 	de —
ex 70-10	 (Sous-pos. c) D'une surface de moins de 0,50 m², 1 Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, tubes à comprim 			palladinm, d'osmlum, de rodhium, de ruthénlum, d'irldiu et de leurs alllages, Llc.	na.
	etc.: - ex A. Bonbonnes, boutellles et flacons:		ex 73-02	Ferro-alliages:	
	(Sous-pos. a) En verre à faible coefficient de dilatation, L	.ic. 11		- ex A. Ferro-manganèse: - II. Autres, Llc.	10
•	- En autre verre: Non taillés, ni dépolis, ni gravés, ni décorés:			 B. Ferro-aiuminium; ferro-silico-aluminium et ferro-silico mangano-aluminium, Lic. 	0-
	Non galnés, nl eutourés, d'une contenance de: Pius de 2,60 l.:			 F. Ferro-titane et ferro-silico-titane, Lic. ex H. Ferro-molybdène, Lic. 	
	(Sous-pos. ex b) Autres qu'en cristai, Lic 0,30 L exclus à 2,60 L inclus:	-	70.00	- I. Autres, Lic.	-
	Autres qu'en cristal, Llc.: (Sous-pos. ex c) 0,30 l. exclus à 1 i. exclu	15	73–03	d'acier, Lic.	_
	(Sous-pos. ex c) 1 L à 2,60 i. (Sous-pos. e) Galnés ou entourés, entièrement	11 .	73-06 ex 73-07	Fer et acier en masslaux, lingots ou masses, Lic. Fer et acier en blooms, billettes, brames et largets; fer et aci	ler -
	partiellement, Lic. - ex B. Bocaux, pots et autres récipients similaires:	7	CX 13-01	simplement dégrossis par forgeage ou par martelage (ébauch	
	(Sous-pos. a) En verre à falble coefficient de dilatation, l	.lc. 11		de forge): - ex A. Blooms et billettes:	2
	En autre verre: Autres: - (Some page page and and Autres guien grietal.)	lo 15		 - I. Laminés, Llc. - ex B. Brames et largets: 	-
	(Sous-pos. ex c et ex d) Autres qu'eu cristal. 1 - ex C. Louchous, couvercles et autres dispositifs de fermet		73-08	 I. Laminés, Lic. Ebauches en roulcaux pour tôles, en fer ou en acier. I.lc. 	. —
	en verre: Autres qu'en cristal, Lic.	11	73-09	Larges plats, en fer ou en acier. I.lc.	_

Numéros	1 31	Taux de la taxe	Numéros	The	aux de la taxe
du tarif douanier français	Désignation des marchandiscs	spéciale temporaire de compensation en % ad valorem	du tarif douanler françals	spéc Désignation des marchandises de en	clale temporation compensation % ad valorer
ex 73-10	Barres en fer ou en acier, laminées ou fifées à chaud ou for (y compris le fil machine); burres en fer ou en acler, obten ou parachevées à frold; barres creuses en acier pour le for	ues		ex VI. Tôles: a. Tôles dites «magnétiques», l.ic ex b. Autres tôles:	
	des mines: - A. Simplement laminées ou filées à chaud, Lic. - C. Simplement obtenues ou parachevées à froid, Lic.	11		 ex 3. Simplement laminées à froid, même décapées, d'une épaisseur: De 3 mm. ou plus, Lic. 	11
	 cx D. Plaquées ou ouvrées à la surface (polies, revêtues, et cx 1. Simplement plaquées: 	c.):		ex VII. Fils nus ou revêtus, à l'exclusion des fils isolés pour l'électricité:	
ex 73-11	A. Laminées ou filées à chaud, Lic. Profilès en fer ou en acier, laminés ou filés à chaud ou forgés hien parachevés à froid, même percés mais non assemb palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'	lės;		 a. Non plaqués, Lic. - ex B 2. Autres aciers alliés: - ex IV. Barrcs (y compris le lil machine et les barres creuses pour le forage des mines) et profilés; 	11
	ments assemblés: - ex A. Profilés:	Cic-		ex a. Simplement forges: 2. Profiles, Lic.	. 11
	 - 1. Simplement laminės ou filés à chand, Lic. - 11. Simplement forgés, Lic. - ex 1V. Plaquès ou ouvrés à la surface (polis, revêtus, et 	c.):		ex.c. Simplement obtenus ou paracheves à froid: 1. Barres: De section circulaire pleine d'un diamètre supé-	
, .	 ex a. Simplement plaqués; 1. Laminés on filés à chaud. Lic. - B. Palplanches, Lic. 	_		ricur à 13 mm., Lic. 	11
ex 73-12	Feuillards en fer ou en acier, laminés à chaud ou à froid: - A. Simplement laminés à chaud, même décapés, Lic.	_		ex 1. Simplement plaqués; Fil machine, 1.ic.	11
	 B. Simplement laminés à froid, même décapés; I. Destinés à faire le fer-blanc (présentés en rouleaux), II. Autres, Lic. 	Lic. —		Barres laminées ou filées à chand, Lie, Profilés laminés ou filés à chand, Lie, ex V. Feuillards: *	11 11
	 cx C. Plaqués, revêtus ou autrement traités à la surfa ex 11. Emaillés, simplement laminés à froid, Lic. 		* × .	ex c. Plaqués, revêtus on autrement traités à la surface: ex 1. Simplement plaqués: Laminés à froid. Lic.	11
ė.	 - IIf. Etamés, Lic. - ex V. Autres (cuivrés, oxydés, artificiellement laquickelés, vernis, plaqués, parkerisés, imprin 			2. Autres, Lic. ex VI. Tôles:	7
4	etc.): a. Simplement plaqués: 1. Laminés à chaud, Lic.			 a. Tôles dites emagnétiques. Lic. ex b. Autres tôles: ex 3. Simplement laminées à froid, même décapées, 	_
	2. Laminés à froid, Lic. ex b. Autres:	11		d'une épaisseur: De 3 mm, on plus, Lic.	11
ex 73–13	Cuivrés, Lic. Tôles de fer on d'acter laminées à chaud ou à froid:	15		 ex VII. Fils nus on révêtus, à l'exclusion des fils isolés pour l'électricité; ex a. Non plaqués; 	
× •	 A. Tôles dites «magnétiques», Lic. ex B. Autres tôles: I. Simplement laminées à chaud, non décapées, Lic. 	<u></u>	ex 73-16	 1. D'une teneur en éléments d'alliage comprise entre 10% inclus et 15% exclus. Lie. Eléments de voies ferrées, en fer ou en acier: rails, etc.; 	11
	 - 11. Simplement laminées à chaud et décapées, Lic. - 111. Simplement laminées à frold, même décapées, d'épaisseur: 	une		- A. Rails, Lic B. Contre-rails, Lic.	=
	 a. De 3 mm. on plus, Lic. b. De 2 mm. inclus à 3 mm. exclus, Lic. 	11		 D. Traverses, Lic. E. Eclisses et selles d'assise, Lic. F. Autres: 	=
	 c. De 0,50 mm. inclus à 2 mm. exclus, 1.ic. d. De moins de 0,50 mm., Lic. - 1V. Simplement lustrées, polles ou glacées, Lic. 	=	73–17 73–18	 - 111. Autres, 1.ic. Tubes et tuyaux en fonte, C. 1. Tubes et tuyaux (y compris leurs ébanches), en fer ou en acier, 	=
	 - ex V. Plaquées, revêtues ou autrement traitées à la surfa - e. Etamées, Lic. - d. Zinguées ou plombées, Lic. 	rce:	ex 73-20	à l'exclusion des articles du Nº 73-19, Lic. Accessolres de tuyauteries en fonte, fer ou acier:	(38)
	 ex e. Autres (cuivrées, oxydées artificiellement, laquinickelées, vernies, plaquées, parkerlsées, 		73-21	 C. Autres, Lic. Constructions même incomplètes, assemblées on non, et parties de construction, etc., Lic.; 	7
• •	primées, etc.): – – – ex 2. Autres: – – – Plaquées, Lic.	·.	: .	- A. En fonte - B. En fer ou en acier	11 7
ex 73-14	Fil de fer ou d'acier, nus ou revêtus, à l'exclusion des fils is pour l'électricité:	•	73-22	Réservoirs, fondres, cuves et autres récipients analogues, pour toutes matières, en fonte, fer ou acier, d'une contenance supérieure à 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou ther-	
	 A. Nus, bruts (clairs ou recuits) ou parachevés (blanchis, po oxydés, brunis, parkérlsés, etc.), Lie. cx B. Revétus: 	olis,	ex 73-23	miques, même avec revetement intérieur ou calorifuge, l.lc. Fûts, tambours, hidons, etc.; - B. Antres, Lic.	7
	 1. Métallisés (zingnés ou galvanisés, étamés, cuivrés, nie lés, dorés, etc.), Lic. 	11	ex 73-24	Récipients en fer ou en acier, pour gaz comprimés ou liquéfiés: - B. Autres, l.ic.	15
ex 73–15	Aciers alliés et acier fin au carbone, sous les formes indiquaux Nov 73-06 à 73-14 inclus; — ex A. Acier fin au carbone;	ičes	73-26	Ronces artificielles; torsades, harbelècs on non, en fil ou en feuil- lard de fer on d'acler, l.ic. Tolles métalliques, grilfages et treillis, en fil de fer ou d'acier, l.ic.	15
	 - ex l. Lingots, blooms, billettes, hrames, largets; b. Autres, Lic. - 111. Ebauches en rouleaux pour tôles; larges plats, 		ex 73-29	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fontc, fer ou acier: - C. Maillons, anneaux, anneaux brisès, anneaux à ressort, tés, tourets, et articles similaires pour chaînes et chaînettes	
	 ex IV. Barres (y compris le fil machine et les barres cret pour le forage des mines) et profilés; 		ex 73-31	autres que de transmission, Llc. Pointes, clous, crampons appointés, etc.:	7
	 ex a. Simplement forgés: 2. Profilés, Lic. b. Simplement laminés ou filés à chaud, Lic. 		ex 73-32	 D. Punalses, Lic. Boulons et écrous (filetés ou non), tirefonds, vis. etc.: B. Rondelles hrisées et autres rondelles destinées à fairc res- 	11
	 ex c. Simplement obtenus ou parachevés à froid: 1. Barres, Lic. 	- 11		sort, Lic. - ex D. Autres articles de houlonnerie et de visserie; - (Sous-pos. a et b) Non filetés (rivets, axes, randelles,	7
	ex d. Autres: ex 1. Simplement plaqués: Fil machine, Lic	S 11	ex 73-34	goupilles, clavettes), Lic. Epingles autres que de parure, etc.:	15
	 Barres laminées ou filées à chaud, Lic. Profilés laminés ou filés à chaud, Lic. - ex V. Feuillards: 	11 11	ex 73-35	 C. Epingles à cheveux, bigondls, ondulatours, places-gulches et articles similaires pour la colffure, C. l. Ressorts et lames de ressorts en fer on en acter: 	_
	 a. Simplement laminés à chaud, même décapés, Lic. b. Simplement laminés à froid, même décapés, Lic. 	. 15		 A. Ressorts à lames, Lic. B. Ressorts en volute, Lic. 	15 15
	 ex c. Plaqués, revétus ou autrement traités à la surfa 1. Simplement plaqués: Laminés à chaud, Lic. 	ice:		 ex C. Ressorts spiraux plats: D'un poids unitaire de plus de 10 g., Lic, D. Autres, Lie. 	15 15
	Laminės à froid, Lic. 2. Autres, Lic. ex VI. Tôles:	11 7	ex 73-36	Poèles, caloriféres, euisinières, etc.: - A. Appareils à combustibles solldes, Lic C. Appareils à combustibles gazeux, y compris les appareils	. 11
	 a. Simplement laminées à chaud, non décapées, Lic. b. Simplement laminées à cliaud et décapées, Lic. 	_	ex 73-37	mixtes à gaz et combustibles liquides, Lic. Appareils de chauffage central non électriques, etc.:	11
•	 c. Simplement laminées à froid, même décapées, d'épaisseur: 1. De 3 mm. ou plus, Lic. 	une 11		 A. En fonte: – Chaudleres, Lic. – Autres, C. 1. 	7
	 2. De moins de 3 mm., Lic. ex d. Polies, plaquées, revêtues ou autrement Irni à la surface: 	l ĉes		- B. Autres: - Chaudères, Lic. - Autres, C. I.	7
	 1. Simplement plaquées, Lic. 3. Polies ou autrement traitées à la surface, Lic. 		ex 73-38	Articles de ménage, d'hygiène et d'économic domestique et leurs parties en fonte, fer ou acler:	7
	 - ex VII. Fils nus ou revétus, à l'exclusion des fils is pour l'électricité: a. Non plaqués, Lic. 	olés 11		 A. En fonte, I.lc. B. En fer ou en neier: - (Sous-pos. a à d) En tôle, I.ic. 	15
	 cx B. Aciers alliés; ex B 1. Aciers alliés communement appelés saciers a 			 (Sous-pos. ex e) En fil, grillage, treillis, toiles, rubans ou feuillards. Lic. (Sous-pos. ex e) Articles autres qu'en fil, grillage, toiles, 	15
	de construction»: ex IV. Barres (y compris le fil machine et les ba creuses pour le forage de mines) et profilés:		ex 73-40	treillis, rubans ou feulllards, C. l. Autres ouvrages en fonte, fer ou acier:	-
	ex a. Simplement forgés: 2. Profilés, Lic ex c. Simplement obtenus ou parachevés à froic	, -		 A. Ouvrages en fonte pour canallsations, C. 1. B. Réservoirs, foudres, euves et antres récipients analogues, du genre de ceux repris nu N° 73-22, d'une contenance 	•
	1. Barres, Lic. ex d. Autres:	. 11		égale ou inférieure à 300 l., Lic. - D. Protecteurs et ferrures pour chaussures, C. l.	7
	 ex 1. Simplement plaqués: Fil machine, Lic. Barres laminées ou filées à chaud, Lie. 	11 11		 E. Agrafes pour courroies de transmission et de transport, Lic ex P. Boîtes à poudre ou à fards (poudriers), etc.: Dorés à l'or, argentés à l'argent ou encore revêtus d'émali 	i
	Profilés laminés ou filés à chaud, Lic.	. 11		grand feu, Llc. G. Etuls à lunettes et similaires, C. I. ex H. Etuls à fards et similaires:	7
	 h. Simplement laminės à froid, mėme décapės, ex c. Plaquės, revetus ou autrement traités à surface: 	la	1	- Dorés à l'or, argentés à l'argent ou encore revêtus d'émail grand seu, Lic.	7
	2. Autres, Lic.	7	1 12	- ex J. Autres, I.Jc.	(39)

Numeros du tarif douanler français	Désignation des marchandises	Tanx de la taxe péciale temporaire de compensation n % ad valorem	Numéros du tarif douanier français	Désignation des marchandises	Taux de la taxe spéciale temporaire de compensation en % ad valorem
74-01 74-02 ex 74-03	Mattes de cuivre; caivre hrat; déchets et débris de cuivre, L Cupro-alllages, Llc. Barres, profilés et fils de section pleine, en cuivre:	lc <u>-</u>	76-09	Réservoirs, fondres, cuves et autres récipients analogues p toutes matières en aluminium, d'une contenance supérie à 300 l., sans dispositifs mécaniques ou thermiques, mê	ure
,	 A. En culvre non alhe, Lie. B. En culvre allié à 10% ou plus de zinc, avec ou sans autimétaux. Lie. 	7 res . 7	ex 76-10	avec revêtement intérleur ou calorifuge, Lic. Fûts, tambours, bidons, boîtes et autres récipients de tra port ou d'emballage, etc.:	7
	 ex C. En autres alliages de cuivre: - (Sous-pos, b à d) Autres, Lie. 	. 11		- C. Tubes souples, C. l. - D. Aulres, Lie,	15
ex 74-01	 Tôles, planches, feuilles et bandes en cuivre, d'une épaisseur plus de 15 mm.; A. En cuivre non allie, Lic. 	. 7	76-11 76-12	Récipients en aluminium, pour gaz comprimés ou liquéfiés, i Câbles, cordages, tresses et similaires; en fils d'aluminium l'exclusinn des articles isolés pour l'électricité, Lic.	.ic. 11
	 B. En cuivre allié à 10% on plos de zinc, avec ou sans auti- métaux, 1.ic. 	res (40)	76-13	Toiles métalliques, griflages et troillis, en fils d'aluminium: - A. Toiles et tissus, Lic.	15
74-05	 ex C. Eu autres alliages de cuivre; (Sous-pns. b à d) Autres, Llc. Feuilles et bandes minces en cuivre (même gaufrées, découpé 		ex 76–15	Articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestique, et le parties, en aluminium: - ex A. Réchauds et appareils similaires pour la cuisson et	ars
54.05	ctc.), d'une épaisseur de 15 mm. ou moins (support n compris), Lic.	. 7		chauffage: - Appareils à combustibles solides on gazeux, Lic.	11
ex 74-07	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches) et barres creus en cuivre; - Barres d'entretoise, Lic.	15	ex 76-16	- C. Autres, Lic. Autres nuvrages en aluminium:	15
74-08	Accessoires de tuyauterie en cuivre (raccords, coudes, join manchnus, hrides, etc.), Llc.			 A. Récipients du genre de ceux visés au Nº 76-09, d'une ce tenance de 300 l. ou moins, L.Ic. 	7
74-09	Réservoirs, foudres, enves et autres récipients analogues, po tontes matières en cuivre, d'une contenance supérieure 300 l., saus dispositifs mécaniques ou thermiques, même av	ur -		 ex B. Maillons, anneaux, anneaux brisès, anneaux à resso tés, tourets et similaires, l.ic. ex D. Articles de boulonnerie et de visserie; 	7
74-10	revétement intérieur ou calorifuge, Lic. Câbles, cordages, tresses et similaires, en fils de cuivre, à l'exc	7	3 7:	 Non filetés, Lic. ex E. Epingles à chevenx, bigoudis, ondulateurs, et similair 	res,
	sion des articles Isolés pour l'électricité, Lic.	_	7:	t. I ex F. Boîtes à poudres et à fards (poudriers), etc.: - Dorés à l'or, argentés à l'argent ou revêtus d'émail gra	d
ex 74-11	Tolles metalliques (y compris les tolles continues ou sans figrillages et treillis, en fils de cuivre: - A. Tolles et tissus, Llc.:			feu, Lic. - ex G. Etuis à fards et similaires: - Dorés à l'or, argentés à l'argent ou revêtus d'émail gra	7
=1.40	(Sous-pos. a) Toile continue ou sans fin (Sous-pos. h) Autres	11 15		feu, Lie. - 11. Autres:	- 7
ex 74-13	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en culvre: - Maillons, anneaux, anneaux brisés, anneaux à ressort, to tourets et articles similaires pour chaînes et chaînette.			- Etuis à lunettes et similaires, C. 1.	15
ex 74-14	autres que de transmission, Lic. Polntes, clous, crampons appointés, crochets et punaises.	7	78-01	Plomb brut (même argentifère): déchets et débris d'ouvrag Lic.:	
ex /4-14	euivre ou avec tige en fer ou en acier et tête de cuivre: - Punaises, Llc.	11		 A. Plomb brut B. Déchets et débris 	7
ex 74-15	Boulons et écrous (filetés ou non), vis, pitons et crochets à p de vis, etc.:			a 78-05 Demi-prodults et accessoires de tuyauterie en plni ou ses alliages, repris sous les numéros cl-contre, Lic.	mb 7
	 A. Rondelles brisées et autres rondelles destinées à fairessort, Lic. 	ire 7	78-06	Ouvrages en plomb: - A. Tubes souples d'emballage, C. 1.	-
	 ex B. Autres articles: - (Sous-pos. a) Non filetés, Lic. 	15	ex 79-01	- B. Autres, Lic. Zinc brut; déchets et débris de zinc:	7
74-16 ex 74-17	Ressorts en euivre, Lie. Appareils non électriques, de cuisson et de chauffage, etc.:	15		- A. Zhie britt, i.i.e.: - (Sous-pos. a) Non allié - (Sous-pos. h) Allié	11
	 ex A. Apparells: - A combustibles solides ou gazeux, l.ic. 	11	79-02 79-03	Barres, profiles et fils de section pleine, en zlnc. Lic. Planches, feuilles, bandes, etc. en zlnc, Llc.:	15
74-18	Articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestique et les parties en cuivre, Lic.	irs .	10.00	 A. Planches, feuilles et bandes de tontes épaisseurs B. Poussières, poudres et palllettes de zinc 	15 - 11
ex 74-19	Autres ouvrages en cuivre: - A. Réservoirs, cuves et autres récipients analogues d'u contenance égale ou inférieure à 300 l., sans disposit		79-04	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches), etc en zinc, Li - A. Tubes et tuyaux (y compris leurs éhauches) et bar creuses	c.: -
	mécaniques ou thermiques, même avec revêteme intérieur ou calorifuge, Lie.	nt .	79-05	B. Accessoires de tuyauterle Gouttières, faitages, lucarnes et autres ouvrages façonnes,	7
,	 ex D. Boîtes à poudre et à fards (poudriers), etc.: Dorés à l'or, argentés à l'argent ou revêtus d'émail grafeu, Lic. 		ex 79-06	zinc, pour le bâtlment, l.lc. Autres ouvrages en zinc; - ex A. Tolles et tlssus, grillages, treillis, etc.:	11
	 ex E. Etuis à fards et similaires: Dorés à lor, argentés à l'argent ou revêtus d'émail gra 	nd		 Toiles et tissus, l.ic. B; Crochets à ardoises et similaires (crochets à tuiles, 	15 à
	feu, Lie. - F. Autres: - ~ Epingles à cheveux, bigoudis, ondulateurs et artic	7 les		briques, à vignes, etc.), Lic - ex t. Autres: - Réservoirs, cuves et récipients analognes, pour lon	11 tes
	similaires, t. l. - Etuls à luncttes et similaires, C. l.	Ξ		matières, sous dispositifs, mécaniques ou thermiques : fo tambours, bidons, boîtes et autres récipients de transp	its,
ex 75-01	 Autres, Llc. Mattes, speiss et autres prodults intermédiaires de la métallur; 	7 tie		on d'emballage, l.lc. Autres, à l'exception des articles de ménage, d'hygiène	
	du nickel; nickel hrut (à l'exclusion des anodes du Nº 75-05 déchets et débris de nickel:	o); ·	80-01 2	d'économie domestique et leurs parties, Lic. A 80-04 inclus: Etain brut, déchets, débris et demi-produits	en 15
	 B. Nickel brut, Llc. ex C. Déchets et débris de nickel, alllé ou nnn: (Sous-pos. ex a et ex b) Déchets et débris de nickel allié, L 	_	80-05	étain repris sous les numéros ci-contre, C. l. Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches), etc.:	· -
ex 75-03	Tôles, planches, feuilles et bandes de toute épaisseur, en nicke			 A. Tubes et tuyaux (y compris leurs éhanches), bar creuses, C. I. 	. —
== 0.4	poudres et paillettes de nickel: B. Poudres et paillettes Lic.	Ξ	ex 80-06	- B. Accessoires de tuyauterie, Lic. Ouvrages en étain:	7
ex 75-04	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches), barres creuses accessoires de tuyauterie en nickel:			 A. Tubes souples d'emballage, C. l. B. Articles de ménage, d'hygiène et d'économie dimestiq 	ue,
ex 75-06	 B. Accessiries de tuyauterie en nickel, allié ou non, Li Ouvrages en nickel: ex A. Tolies et tissus, grillages, treillis, etc.; 	c. , 7	1.	et leurs parties, Lic. - C. Autres:	. 7
	- Thiles et tissus, Lic Thiles et tissus, Lic B. Ressnrts, Lic ex C. Articles de pointerie et de clouterie; articles de ho	15 15		 Réservoirs, cuves et récipients analogues pour lou matières, sans dispositifs mécaniques on thermique même avec revêtement intérient on calorifuge. for 	ies,
	lonneric, etc.: - Articles de houlonnerie et de visserie non filetés, Llc.	15		tambours, bldons, boltes et antres récipients de transp on d'emballage, l.ic. - Autres, Lic.	7 1 5
	 Rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire resson Lic. 	t,	ex 81-01	Tungstène (wolfram), brut on ouvré: - B. Barres, files, fils et filaments, l.ic.	15
	 D. Articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestiq et leurs parties, Lic. ex F. Autres; 			 C. Plaquettes, feuilles et bandes, pastilles, Lic. D. Ouvrages en tungstene, y compris les tubes et tuyaux, I 	15
:	 Réservoirs, cuves et récipients analogues sans dispnsit mécaniques ou thermiques, même avec revêtement i 	n-	ex 81-02	Molybdène, brut ou nuvré: – B. Barres, tlges, fils et filaments, Lic. – t. Plaquettes, Lic.	15 15
	térieur nu calnrifuge; fûts, tambours, bldons, boîtes autres réciplents similaires d'emballage ou de transpo	rt,		- D. Feullles et handes, Lic E. Pastilles, Lic.	15 15
•	1.ic.- Cables et tresses en fiis de nickel, 1.ic.	7	ex 81-03	- F. Ouvrages, y compris les tubes et tuyanx. Lic. Tantale, brut ou ouvré:	15
76-01 76-02	Aluminium brut; déchets et débris d'aluminium, Lic. Barres, profilés et fils de section pleine, en aluminium, Lic.	11	1	- ex C. Ouvrages en tantale: - (Sous-pos. b) Autres, y compris les tubes et tuyaux, I	.ic. 15
76-03	Tôles, planches, feuilles et bandes, en aluminium d'une épaisse de plus de 0,15 mm., Lic.		ex 81-04	Antres métaux communs, bruts ou ouvrés: - A. Bismuth, C. l.	:
ex 76-04	Feuilles et bandes minces en aiuminium, etc.: - ex A. Non fixées sur papler, carton, matières plastique			- A. Bishuth, C. I. - ex B. Cadmlum: - (Sous-pos. h) Autres, Lic.	- 11
	artificielles ou supports similaires: - Simplement laminées ou battues nu blen oxydées, d'u			- ex C. Lobalt: - (Sous-pos. a) Produits de première fusion (mattes spe	iss,
	épaisseur de: (Snus-pos. a) 0,05 mm. exclu à 0,15 mm. inclus, Lic.	11		etc.), Lic. - (Sous-pos. b) Affiné en masses brutes, poudres, déchets	10 s et _
	(Snus-pos. b) 0,05 mm. ou moins, Lic.	15		débris, Lic. — (Sous-pos. c) Autre, Lic.	. 1 0
	(Sous-pos. c) De 0,05 mm. exelu à 0,15 mm. inclus, Lle De 0,05 mm. ou moins:		-	- ex D. Chrome: - (Sous-pos. b) Autre, Lic.	
:	 (Sous-pos. ex d) En aiuminium allié, Llc. - ex B. Fixées sur papler, carton, matières plastiques arti 	15 fi-		- ex E. Manganèse: - (Sous-pos. b) Autre, Lic.	. 11
	cielies ou supports similaires: - En aluminium ailié, Lic.	15	3	- F. Antimoine, Lic ex G. Titane:	7
76-07	Accessoires de tuyauterie en aluminium (raccords, coud- joints, manchons, brides, etc.), Llc.	. 7	9 76	(Sous-pos. b) Autre, Lic. - ex H. Vaṇadlum:	15
76-08	Constructions, même incrimplètes, assemblées ou non, etc., L	ic. 7	1	(Sous-pos. h) Autre, Lic.	11

Numéros do tarif douanier français	Désignation des marchandises	Taux de la taxe péclale temporaire de compensation en % ad valorem	Numéros du tarif douanter français	Désignation des marchandises	Taux de la taxe spéciale temporaire de compensation en % ad valorem
	- ex I. Autres: gallium, germanium, hafnium (celtium	m),	ex 84-10	Pompes, moto-pompes et turbo-pompes pour fiquides, y com	
ex 82-04	indlum, niohium (colombium), rhéulum, thoriu tallium, uranium et zirconium: (Sous-pos. b) Autres, Lic. Autres outils et outillage à mains, etc.:	ım, 11		 les pompes non mécaniques, etc.: A. Elévateurs à liquides (à chapelet, à godets, à ban souples, etc.) et leurs parties et pièces détachées, Lic. B. Pompes distributrices comportant un dispositif mesure 	7
	 G. Cercleuses, cloueuses d'étiquettes, agrafeuses, appar à sceller et similaires (à l'exclusion des pinces), Lic. ex I. Autres outils et outillage à main, y compris les diama de vitriers montés: 	11		 C. I. E. Pompes à bras, y compris les mécanismes de surface, ex 11. Parties et pièces détachées autres que celles vis ci-dessus en A: 	sées
	Autres outils: (Sous-pos. ex b) Enclames, Lic.	11		- Aubes et aubages; soupapes, clapets et articles similaires Lic.	15
ex 82-05	 - (Sous-pos. ex b) Autre outillage mécanique à main, Lic. Outils interchangeables pour machines et pour outillage à ma mécanique ou non, etc.: - D. Outils de tournage et analogues, y compris les barres 	11	ex 84-11	 Segments de piston, Lic. Pompes, moto-pompes et turbo-pompes à air et à vide; ce presseurs, moto-compresseurs et turbo-compresseurs d'air d'autres gaz; générateurs à pistons libres; ventilateurs similaires: 	r ct
	traités rectifiés de moins de 50 cm. de longueur, Llc.: - (Sous-pos. a) En métal commun, en pierres gemmes ou matière abrasive, sur support en métal commun - (Sous-pos. b) En carbures métalliques sur support en mé	en 11		 ex A. Pompes à commande non mécanique; (Sous-pos, a) A gouffer les pneumatiques, Lic. ex B. Pompes et compresseurs, nus, à commande mécanique Alternatifs, à pistons ou à membrane d'un poids unitaire 	
	commun - ex F. Outils de forage et de sondage:	15		 (Sous-pos. a et ex h) Plus de 7000 kg. (*), Llc. - ex D. Parties et pièces délachées des pompes et des co 	om-
ex 82-06	 - (Sous-pos. a et b) Fleurets de mines, Llc. Couteaux et lames tranchantes pour machines et pour appar mécaniques: - ex B. Autres: 	11 eils		presseurs ci-dessus: - Aubes et aubages; soupapes, clapets et articles similaires Lic. - Segments de piston, Llc. - F. Ventilateurs (autres que ceux du N° 85-06), leurs par	. 15 15
82-07	 Sections de faucheuses, Lic. Plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires pour outils, r 	15 non	1 .	et pièces détachées, Lic.: - (Sous-pos. a) Apparells	11
ex 82-08	montés, etc Lic. Moulins à café. hache-viande, presse-purée et autres appar	15	ex 84-13	 (Sous-pos, b) Parties et pièces détachées Brûleurs pour l'alimentation des foyers, à combustibles liqui 	7
ex 62-05	mécaniques des types servant à des usages domestiques, et - ex D. Autres: - Couteaux à soeles, Lic.			 (pulvérisateurs), à combustibles solides, etc.: B. Foyers automatiques, avant-foyers, grilles mécaniques dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres 	les, et
ex 82-11	Rasoirs et leurs iames, etc.: - ex B. Autres:		ex 84-14	dispositifs similaires, Lic. Fours industriels ou de laboratoires, à l'exclusion des fo	urs urs
٠.	 - (Sous-pos. a) Montures compiètes, Lic. - Lames et pièces détachées: 	-		électriques du N° 85-11 : - B. Cubilots, Lic C. Autres, Lic.	7 (42)
ex 83-02	 (Sous-pos. c à e) Autres, Lic. Garnitures, ferrures et autres articles similaires en méta communs, etc.; 	(41) nux	ex 84-17	 D. Parties et pièces détachées, Lic. Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pou traitement de matières par des opérations impliquant 	(43)
00.07	 ex D. Autres articles: - Ferrures d'équipement pour matériel ferroviaire roulant, I 			changement de température, etc.: A. Chauffe-eau et chauffe-bains non électriques, Lic. B. Appareils médico-chirurgicaux de stérilisation, y comp	15
83-05	Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles et pour classet pinces à dessin, attache-lettres, coins de lettres, etc.: - A. Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles et perisseurs, pinces à dessin et similaires, L.fc.	1		les boîtes à stériliser, Lic. – ex D. Sécholrs: – Autres:	11
ex 83-07	 B. Autres articles, Lic. Appareils d'éclairage, articles de lampisterie et de lustrerle, et 	11		 (Sous-pos. b) Pour le traitement des produits allen talres, Lle. Autres: 	en- 15
	 ex A. Apparells à source lumineuse non électrique et le partles (autres que les becs): - (Sous-pos. c) Autres, Llc. 	urs 11		 (Sous-pos. ex c) Déshydrateurs de fourrage (*), l (Sous-pos. ex c) Autres, Lic. - ex E. Autres appareils et dispositifs: 	Lie. 7 11
	 B. Appareils à source lumineuse électrique, équipés ou délectriquement et leurs parties non électriques, Lic. 	10n 11		Autres, des types spéciaux: Pour les industries allmentaires:	mio)
ex 83-11	Cloches, clochettes, sonnettes, timbres, grelots et similain non électriques et leurs parties, en métaux communs: - Timbres des types utilisés comme avertisseurs sur les cycles et postecuelles. Lie	eles		 (Sous-pos. b) De la sucrerte (y compris la raffine et de la distillerie des bolssons, Lic. * (Sous-pos. d) De la laiterie et du traitement des p duits laitiers, Lic. 	15
83-12		es;		Autres: (Sous-pos. cx e) Pour la confiserie, la chocolat	erie
ex 83-13	miroiterie métailique, C. 1. Bouchons métailiques, bondes filetées, plaques de bonde, e - B. Bouchons verseurs, bouchons doseurs, bouchons comp goultes et similaires, C. 1.			et la préparation du cacao, Lic. (Sous-pos. ex e) Pour la préparation des luiles gralsses alimentaires, y compris la margarine, (Sous-pos. f) Pour la minoterie, Lic.	Lic.) 15
ex 83-15	Fils, baguettes, tubes, plaques, pastilles, électrodes et articularisme et			 (Sous-pos. g) Pour la fabrication de la pate cellulosic (Sous-pos. ex h) Pour la savonnerie, la stéarinerie 	, ta .
ex 84-01	 B. Autres, Lic. Générateurs de vapeur d'eau ou d'autre vapeur (cliaudière vapeur): 	11 es à		parfumerie et la fabrication des produits pharmac tiques, Lic. Pour la fabrication des couleurs, vernis, encres et t	11
	- A. Chaudières de locomotives, Lic ex C. Autres:	11		tures, ex h (Sous-pos. ex i et j) Autres:	7
84-03	 - (Sous-pos. ex c) Autres d'une pression de 60 kg./cm² ou pi à foyer, Lic. Gazogènes et générateurs de gaz à l'eau ou de gaz à l'air, a 	11 vec	ex 84-18	 Pour les industries chimiques, Lic. Machines et apparells centrifuges; apparells pour la filtrat ou l'épuration des liquides ou des gaz: - ex A. Machines et apparells centrifuges; 	(45)
	ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène par vole mide et générateurs similaires, avec ou sans leurs épurateu C. I.			 - (Sous-pos. a) Ecrémeuses et clarificateurs pour le traiteur du lait, Lic. 	ent 11
84-04 ex 84-05	Locomobiles et machines demi-fixes, à vapeur, C. I. Machines à vapeur d'eau ou autres vapeurs, séparées de le	mrs.	ex 84-19	 ex B. Filtres et épurateurs de liquides: - (Sous-pos. d) Filtres-presses et autres. Lic. Machines et apparells servant à nettoyer ou à sécher les b 	11 ou-
	chaudières: - A. Machines aiternatives, C. I.	- 1		tellies et autres récipients, etc.: - A. Machines et apparells à nettoyer (à laver, à brosser rincer, etc.), ou sécher les bouteilles et autres récipie	r, &
	 ex C. Parties et plèces détachées: - Aubes et aubages, segments de pistons; soupapes, clap et articles similaires, Lic. 	ets 15		Lic C. Machines et appureils à empaqueter ou emballer les n	11
ex 84-06	Moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons: - ex E. Parties et plèces détachées: - Chemises de cylindres:			chandises: - (Sous-pos. a) Machiues combinées assurant la fabrica des embaliages qu'elles remplissent et conditionu machines combinées découpant ou formant par moul	ent;
	 - (Sous-pos. ex i) Autres (*), L.ic. - (Sous-pos. j et k) Segments de pistous, l.ic. - (Sous-pos. l et ex m) Soupapes, clapets et articles similai 	11 15 res		eompression, etc., les produits qu'elles emballent conditionnent, Lic. - (Sous-pos, b) Machines et appareils pour empaqueter	et . 15
	(*), Lic Carburateurs: Carburateurs:	15		embotter les tabacs et allumettes, C. I. - (Sous-pos. e) Autres, Lic. - ex E. Machines et appareils à laver la vaisselle avec ou	15
am 94 07	(Sous-pos. r) Autres, Lic (Sous-pos. s) Parties et plèces détachées (*), Lic.	11		dispositif de séchage: - (Sous-pos. a) Electriques, Lic.	. 15
ex 84-07	Roues hydrauliques, turbines et autres machines motri hydrauliques, y compris leurs régulateurs: - ex B. Parties et plèces détachées, y compris les régulateurs (Sous-pos. b) Appareils régulateurs de turbines hydrauliq	ırs:	ex 84-20	Appareils et instruments de pesage, y compris les bascule balances à vérifier, etc.: - A. Bascules et balances compteuses de pièces, bascule balances ensacheuses ou doseuses et autres bascule	s et s et
	Lic Autres:	15		balances à usages spéciaux, Lic. - B. Autres appareils et instruments de pesage, Lic.:	11
ex 84-08	(Sous-pos. ex d) Aubes et aubages, Lic. Autres moteurs et machines motrices:	15		 - (Sous-pos. a et b) Non automatiques - (Sous-pos. c et d) Semi-automatiques et automatiques 	ques 11 11
	 C. Moteurs mécaniques (à ressort, à contrepoids, e destinés à fonctionner sans échappement, Lic. D. Moteurs à vent ou éoliens, Lic. ex E. Moteurs à air (ou à autre gaz) comprimé (alter 	11 7	ex 84-21	 C. Parties et pièces détachées, Llc. D. Poids pour toutes balances et en toutes matières, Appareils mécaniques (même à main), à projeter, dispense pulvériser des natières liquides ou en poudres, etc.: 	Lic. 11 r ou
	ou rotatifs) et autres: - Moteurs autres qu'à air comprimé, Lic. - ex F. Parties et pièces détachées autres que celles visée	7		 B. Extincteurs chargés ou non, Lic. ex D. Machines et appareils à jet de sahle, à jet de va et appareils similaires: 	7 peur · 11
	la pos. 8:1-08 A: - Autres: (Sous-pos. ex c) Aubes et aubages (*), 1.1c.	15	ex 84-22	 – Machines à décaper au sable ou à la grenaille, Lic. Machines et apparells de levage, de chargement, de dèche ment et de manutention, à l'exclusion des machines et a 	rge-
	 (Sous-pos. ex c) Chemises de cylindres (*), Lic. (Sous-pos. ex c) Segments de piston, Llc. 	11 15		rells du Nº 84-23: - ex A. Monte-charge, ascenseurs, descenseurs et sklps:	
	(Sous-pos. c) Soupapes, clapets et articles similaires	(*),	1	 – (Sous-pos. e) Autres, 1.ic. – (Sous-pos. f) Parties et pièces détachées, 1.ic. 	(46) 11

1. II. 195	00		19 —		M-31 — 300
Numéros du tarif douanier fr.inçais	Désignation des marchandises	Taux de la taxe spéciale temporaire de compensation en % ad valorem	Numéros du tarif douanier français	Désignation des marchandises	Taux de la taxe péciale temporaire de compensation en % ad valorem
	- ex B. Treuils et cabestans: Autres:		ex 84-35	Machines et appareils pour l'imprimerie et les arts graphiqu margeurs, plieuses et autres appareils auxiliaires:	es,
	(Sous-pos. c) Electriques, Lie. Autres:	(47)		- ex A. Machines et appareils pour l'imprimerie et les a graphlques:	rts
	(Sous-pos. ex d) De labourage, 1.ie.	-		Autres d'un poids unitaire de:	
	 ex C. Crics et vérins: Mécaniques ou hydrauliques: 			 Plus de 500 kg.; (Sous-pos, ex c) Machines à imprimer feuille à feui 	lle
	 (Sous-pos. ex a) Flydrauliques, Lic. - (Sous-pos. b) Autres (pncumatiques, électriques, etc.). 	. 1.ie. 11	84-36	en héliogravure (*), Lic. Machines et appareils pour le filage (extrusion) des matie	res
	 ex E. Grues: (Sous-pos, ex b) Autres, à l'exception des sapines e 	t des		textiles synthétiques ou artificielles, etc.: - A. Machines et appareils pour le filage (extrusion) of	
	grues de chantier à tour, Lic. - 1. Transporteurs mécaniques à action continue autres	11		matières textiles synthétiques ou artificielles, Lic. - B. Machines et appareils pour la préparation des matié.	11
	par câbles, Lic. - ex J. Pelleteuses:	. 7	1	textiles, Lic.	(48)
	 - (Sous-pos. b) Autres, Lic. - L. Dégrilleurs pour installations hydrauliques, Lic. 	7 .		 C. Machines et métiers pour la filature et le retordage, compris les machines à assembler ou à mouliner: 	У
	- ex M. Autres:	·		 - (Sous-pos. a) Métiers renvideurs, C. 1. - (Sous-pos. b) Machines à assembler ou à mouliner, L 	lc. 11
	 (Sous-pos. a) Des types spéciaux pour l'agriculture (dé geurs de fourrage, aéroengrangeurs, monte-gerbes, 	etc.),		 - (Sous-pos. c) Métiers continus et autres, Lic. - D. Machines à bobiner, dévider, enrouler et pelotonner, 	у 11
ex 84-23	Lie. Machines et appareils, fixes ou mobiles, d'extraction, de terr	15 rasse-	84-37	compris les canetières, Lic. Métiers à tisser, à bonneterie, à tulle, à dentelle, à broderie,	11
	ment, d'excavation ou de forage, etc.: - ex A. Machines et appareils d'extraction, de terrasser		01-07	passementerie et à filet, etc.: - A. Métiers à tisser, Lic.	
	d'excavation ou de forage du sol: Autres:			- B. Métiers à bonneterie et machines à tricoter:	. 11 , ,
	(Sous-pos. b) Pelles mécaniques, excavateurs, charg	geurs,		 Métiers rectilignes: Machines à tricoter fonctionnaut avec des aiguil 	les
	(Sous-pos. f) Rouleaux compresseurs, Lie.	11		articulées réparties sur deux fontures: (Sous-pos. ex a) Machines à la main, Lic.	: 11 -
	 (Sous-pos. g) Autres, Lic. - B. Sounettes de battage, Lic. 	. 11 11	1	(Sous-pos. cx a) Autres, C. I.	
ex 84-24	 C. Chasse-neige, Lle. Machines, appareils et engins agricoles et horticoles po 	ur la	1	 (Sous-pos. b) Métiers à mailles eueillies, type Cott et analogues, fonctionnant avec des aiguilles à b 	
(, 0, 2,	préparation et le travail du sol, etc.: - ex A. Machines, appareils et engins à disques:	·-		Lic. Métiers à ourdissage chalne et autres:	11
	Disques pour charrues et déchaumeuses (*), Lic.			(Sous-pos. ex e et d) Fonctionnant avec des aiguil	les
	 ex B. Autres: - (Sous-pos. ex a) Charrues à traction animale. (*), Llc 		1	à bec, Lic (Sous-pos. ex c et d) Autres, Lic.	(49)
-12*	 (Sons-pos, ex b) Cultivateurs à traction animale (*) Autres: 	:	1	 - (Sous-pos. e à g) Métiers circulaires, Lic. - (Sous-pos. h) Machines et appareils à remmailler, Lic. 	11
	 (Sons-pos, ex e) Herses (autres que les herses canadie à traction animale et rouleaux à traction animal 	nnes). e (*).		 C. Métiers à tulle, à deutelle, à guipure, C. I. D. Métiers à tresses, à passementerie, à filet, Lic. 	11
04 05	Lic.			 E. Métiers à broderie, C. I. F. Appareils et machines préparatoires pour le tissage, 	la —
ex 84-25	Machines, appareils et engins pour la récolte et le battag produits agricoles, etc.:			bonneterie, etc. (ourdissoirs, encolleuses, etc.), Lic.	11
	 A. Tarares et machines similaires, Lic. B. Tricurs à œufs, à fruits et autres produits agrie 		ex 84-38	Machines et appareils auxiliaires pour les machines du N° 84- (ratières, mégauiques Jacquard, casse-chaînes et cass	
	 Trieurs à œufs et trieurs à fruits, Lic. Trieurs à tubercules (*), Lic. 	15		trames, mécanismes de changement de navettes, etc.): - ex A. Parties, pièces détachées et accessoires pour appare	ils
	- ex C. Autres: - (Sous-pos, ex a) Faucheuses et javeleuses (y compr	is les		et machines du Nº 84-36; - Pour appareils et machines pour la préparation des n	
	barres de coupe à monter sur tracteur), à l'exclusio motofaucheuses et des faucheuses et javeleuses à tra	n des		tières textiles: (Sous-pos. ex a) Rubans et autres garuitures de card	
	animale, Lic.	15		Lie.	11
	 (Sous-pos. ex a) Faucheuses et javeleuses à traction an (y compris les motofaucheuses et les barres de con 	upe à	1	(Sous-pos. ex a) Autres, C. J. Autres:	_
	monter sur tracteur) (*), Lic. - Moissonneuses-lieuses:	7		 (Sous-pos. ex b) Pour machines à assembler, à moulin à bobiner, à dévider, à executer ou à pelotonner, 	y :
	(Sous-pos. ex b) A'traction animale (*), Lie (Sous-pos. ex h) Autres qu'à traction animale,			eompris les canetières, Lie. (Sous-pos. ex b) Autres, à l'exception des douilles	7 .
	 - (Sous-pos. ex c) Moissonneuses batteuses, Lic. - Appareils de fenalson (râteaux, faneuses, vire-and) 	ains):		roulement pour broches (*), Lie. - B. Appareils et machines auxiliaires pour les métiers	- 11 du
	(Sous-pos. ex d) A traction animale (*), Lic.	. 7 . 15		N° 81-37: (Sous-pos. a et b) Appareils et machines auxiliaires	de · · · ·
	(Sous-pos. ex d) Autres qu'à traction animale, Lle - (Sons-pos. ex f) Arracheuses de lin (*), Lle. - Antres:	11		métiers à tisser, à bonneterie, à tresses, à passementer à filet, Lic.	
	 (Sous-pos. ex g) Appareils à traction animale (*) (Sous-pos. ex g) Autres appareils, à l'exception de 			 (Sous-pos. c à h) Appareils et machines auxiliaires de n tlers à tulle, à dentelle, à guipure, appareils et machine 	ıé-
	à traction animale ainsi que des botteleuses e presses à paille et à fourrage, Lie.		1	auxlhaires de métiers à broderie, C. I.	_
	 – Parties et pièces détachées: 	. 13	1	 ex C. Accessoires et pièces détachées pour métiers, appare et machines du Nº 84-37 et pour appareils et machines 	
	Autres: (Sous-pos. cx i) Doigts de faucheuses, Lic.	15	1	auxiliaires reprises au paragraphes B ci-dessus: - Accessoires et pièces détachées pour métlers à tisser,	
81-26	Machines à traire et autres machines et appareils de laiterie			bouneterie, à tresses, à passementerie, à filet et po feurs appareils et leurs machines auxiliaires repris	
81-27	Pressoirs, fouloirs et autres appareils de vinification, de ele et similaires, C. I.	arerie —		paragraphe B ci-dessus: (Sous-pos. a) Navettes, Lic.	11 12
ex 84-28	Autres machines et appareils pour l'agriculture, l'horticu l'aviculture et l'apiculture, etc.:	lture,		 (Sous-pos. b) Lames, lisses et harnais, Lic. Platines, aiguilles et articles analogues: 	11
	 ex A. Pour l'agriculture et l'horticulture: - (Sous-pos. a) Apparells pour la préparation des alin 	nonts:	-	 (Sous-pos, d) Aiguilles articulées, Lic. (Sous-pos, e) Aiguilles façonnées, poinçous, passet 	. 15
*:	des animaux (concasseurs à grains, hache-paille, co	oupe-		et autres articles en fil rond ou plat (aignilles	de
	ces animaux (concasseurs a grains, nache-paine, com racines, melangeurs, etc.), Lic. - (Sous-pos. c) Autres, Lie.	dray! 15		poluçons, de pelgnes, de rebrousseuses; clavett crochets de griffes de rebrousseuses, de remm	ASI-
ex 84-29	- B. Pour l'aviculture et l'apiculture, Lic. Machines, appareils et engins pour la minoterie, etc., Lic.	7		leuses, etc.) (*), Lic. - (Sous-pos. g à h) Accessoires et pièces détachées pour r	15 né-
ex 84-30	Mackines et appareils non dénommés ni compris dans d'a	utres		tlers à tulle, à dentelle, à guipure, et pour leurs appare et leurs machines auxiliaires repris au paragraphe	
	positions du présent chapitre pour les hidustries de la langerie, de la pâtisserie, etc.:	bou-		ci-dessus, Lic.	· · · 7 * ·
	 B. Pour les industries de la confiserie et de la chocol (y compris la fabrication du cacao), Lle. 	aterie 15		 Accessoires et pièces détachées pour métiers à brode et pour leurs appareils et leurs machines auxiliaires rej 	
	- C. Pour la suererle, Llc.	15		au paragraphe B cl-dessus: (Sous-pos. j) Aiguilles pour métiers à broderie aut	
ex 84-31	Machines et apparcils pour la fabrication de la pâte cellule et pour la fabrication et le finissage du papier et du ca			que celles des types pour machines à coudre, l	
	 A. Pour la fabrication de la pâte cellulosique, Llc. C. Pour l'apprêt et le finissage du papler et du carton 	. Lic. 15		 (Sous-pos. k) Navettes, Lic. (Sous-pos. l) Boites à navettes y compris leurs plaqu 	es;
ex 84-32	Machines et apparells pour le brochage et la rellure, y co	mpris		agrafes (*), Lic (Sous-pos. m) Autres, Lic.	_ =
	les machines à coudre les feuillets, à l'exception des mac à brocher au fil métallique (*), Lic.	hines .		 - (Sous-pos. n) Accessoires et piéces détachées pour appar et machines préparatoires pour le tissage, la bonnete 	rie,
cx 84-33	Autres machines et appareils pour le travail de la pâte ce		84-39	etc. du N° 84-37 F, Lic. Machines et appareils pour la fabrication et le finissage	- 7
,	sique (pate à papler), du papler et du carton, y compi coupeuses de tout genre:	TS TES	04-39	feutre, en pièce ou en forme, y compris les machines	de
	 ex B. Autres, y compris les boblicuses coupeuses: Machines pour la fabrleation des tubes et des busett 	es en	ex 84-40	chapellerle et les formes de chapellerie, Lic. Machines et appareils pour le lavage, le nettoyage, le sécha	11 age,
ev 84_24	papier ou carton pour filatures (*), Lle. Machines à fondre et à composer les caractères; maci	hines.		le blanchiment, la teinture, l'apprêt et le finissage des lissus et ouvrages en matières textiles, etc.:	
ex 81-34	appareils et matériel de clicherle, de stéréotyple et simil		- X-	- A. Machines et appareils pour le lavage, le nettoyage,	
	ete.: - A. Machines à fondre les caractères et à composer (linot	ypes,		séchage, le blanchiment, la teinture, l'apprét et le finissi des fils, tissus et ouvrages en matières textiles (autres e	que.
	monotypes, intertypes, etc.), C. l ex E. Planches, plaques, cylindres et autres organes			ceux des paragraphes B et C ci-dessous), y compris les u chines et appareils pour le revêtement des tissus et aut	res
	laires, à l'exception des pierres lithographiques Simplement préparés (planés, grenés, polls, etc.):			supports en vue de la fabrication de couvre-parquets, I - ex B. Machines et appareils de blanchisserie (autres	que
	(Sous-pos. ex b) Cylindres non gravés, Lic F. Pierres lithographiques préparées, même avec écr	itures		eeux du paragraphe C ci-après), de teinturerie-dégr sage, de nettoyage à sec, de repassage (y compris	als-
	ou dessins, Lie. - ex II. Autres:	- 1		presses de confection): (Sous-pos. b) Autres, Lie.	11 .
	Trames pour la reproduction par procédés photome	icani-	1	 D. Machines et appareils à enrouler, plier, couper ou dente les tissus. C. I. 	
	ques (*), Lle.	_		ies tissus, G. I.	_

- 11					1. 11. 133
Numéros du tarif douanier français	Désignation des marchandises	Taux de la taxe spéciale temporaire de compensation en % ad valorem	Numéros du tarif douanier français	Désignation des marchandises d	l'aux de la taxe éciale temporaire le compensation 11 % ad valorent
ex 84-41	Machines à coudre (les tissus, les cuirs, les chaussures, etc compris les menhles pour machines à condre; aiguilles p		ex 84-57	Machines et appareils pour la fabrication et le travail à chau du verre et des ouvrages en verre, etc.:	d
	ces machines: - A. Machines à coudre et têtes de machines à condre; - Autres:		Ž.	 A. Machines et appareils pour la fabrication et le travail chaud du verre et des ouvrages en verre; (Sous-pos. a) Pour la fabrication du verre plat (verre 	
	 Travaillant à une ou deux aiguilles uniquement au p de navette et dont le poids unitaire de la têle (mo 		1	vitres, glaces, etc.), Lic. - (Sous-pos. b) Pour la fabrication des fibres de verre, C.	(53)
	non compris) est de: (Suus-pos. c) 15 kg. exclus à 50 kg. inclus, Lic.	11		(Sous-pos. e et d) Pour la fabrication du verre creux partir du verre pateux ou liquide, C. I.	
	 (Sous-pos. d) Autres, Lie. - ex B. Parties et pièces détachées: - (Sous-pos. a) Bâtis et transmissions et leurs parties. 	—. Lic. 11	1	 - (Sous-pos. e) Autres, Lic. - B. Machines pour l'assemblage des lampes, tubes et valve électriques, électroniques et similaires úx vider et scelle 	
	 (Sous-pos. b) Tables et autres meubles et leurs partie bois, métal ou autres matières, Lic. 		84-58	les ampoules, à assembler, etc.), Lic. Appareils de vente automatiques dont le fonctionnement n	_
ex 84-42	 C. Aiguilles pour machines à coudre, C. I. Machines et appareils pour la préparation et le travail des e 			repose pas sur le hasard tels que distributeurs automatique de timbres-poste, eigarettes, chocolats, comestibles, etc	.,
	et peaux et pour la fabrication des chaussures et autres vrages en cuir ou en peau, à l'exclusiun des machines à co du Nº 84-41;	udre	ex 84-59	Lie. Machines, appareils et engins mécaniques non dénummés reompris dans d'autres positions du présent chapitre:	d t
	 A. Pour la préparation et le travail des cuirs, peaux et leteries, Lic. ex B. Pour la fabrication des onvrages en cuir, peau 	15	1	 ex A. Presses: (Sous-pos. ex a) Pour la savonnerle, la stéarinerle, la par fumerie et la fabrication des prodults pharmaceutique: 	
	pelleterie: - (Sous-pos. b) Autres, Lie.	15		Lic (Sous-pos. b) Pour graines et fruits oléagineux, Lic.	11 15
ex 84-43	Convertisseurs: poches de coulée, lingotières et mach à couler (mouler) pour acièrie, fonderie et métallurgie:	ines		 - (Sous-pos. c) Autres, Lic. - ex B. Mélangeurs, malaxeurs (y compris les homogénéiseurs émulsionneurs et similaires); 	1 I s,
	 ex B. Poches de coulée: - Chariots-poches à fonte, Lie. 	7	1	(Sons-pos. b) Autres, Lic C. Broyeurs, concasseurs et pulvériseurs, Lic.	11 ''
	 C. Lingotières, Lic. ex D. Machines à couler (mouler): – Machines à couler sous pression, Lic. 	11		 E. Machines et apparells de cablerle et de corderie, Llc.: - (Sous-pos. a et b): Toronneuses, commetteuses, assen 	
ex 84-44	Laminoirs, trains de laminoirs et cylindres de laminoirs;			 bleuses, etc. - (Sous-pos. e) Autres (machines et appareils à armer, rubaner), etc. 	11 à 15 ·
	 ex B. Parties et pièces détachées; - (Suns-pos. a) Cylindres, Lic. 	15		 F. Machines dites •à bobiner• destinées à l'enroulement de fils conducteurs et des bandes isolantes ou protectrice 	es -
ex 85-45	Machines-outils pour le travail des métaux et des carb métalliques, antres que celles des numéros 84-49 et 84 - ex B. Travaillant par enlèvement de matières (autres	-50:		pour la fabrication des enroulements et bobinages électriques, C. 1.	
	celles visces au paragraphe A): - Tours à charioter, à charioter et à filcler, à surfacer,			 H. Cuves, haes et autres récipients comportant des dispositif mécaniques, Lie. I. Machines, appareils et engins spéciaux puur la fabricatio 	11
	poids unitaire de: (Sous-pos. a) Plus de 5000 kg., Lic.	11 7	.	des tabaes et des allumettes, C. l. - L. Graisseurs automatiques, C. l.	_
	 (Sous-pos. b) 5000 kg. ou moins, Lic. - Tours semi-automatiques à tourelle revolver, d'un punitaire de: 			 M. Démarreurs non électriques (à main, hydrauliques, à ai compriné, etc.); (Sous-pos. b) Autres (*), Lic. 	ir 11
	(Sous-pos. c) Plus de 3000 kg., Lic Tours automatiques, d'un polds unitaire de:	-		 N. Machines, appareils et engins pour l'enroulement des ruhai de cardes sur les tambours de cardes, Lic. 	
	 Plus de 3000 kg.: (Sous-pos. ex g) Tours monobroches, Lic. - (Sous-pos. i) Autres tours (à détalonner, pour ess 	7	84-60	- P. Autres, Lic. Chassis de fonderie, moules et coquilles des types utilisés pou	(54) ir
	montés, etc.), Lic. - (Sous-pos. k et l) Machines à aléser. Lic.	11 15		les métaux, etc.: - Coquilles de centrifugation d'un alèsage égal un supérieur 400 mm., C. 1.	å
	 (Sous-pos. o et p) Etaux-limeurs, Lic. (Sous-pos. q) Machines à mortaiscr, Lic. (Sous-pos. r et s) Machines à fraiscr, Lic. 	11 11 (50)	cx 84-61	- Autres, Lic. Articles de robinetterie et autres organes similaires (y compri	
	 – Machines à rectifier, machines à affûter, à meuler, à j à roder, à dresser, ou à surfacer, travaillant à l'uid 	oolir,		les détendeurs et les vannes thermostatiques) pour tuyauteries chaudières, réservoirs, cuves et autres contenants similaires - B. Autres (*), Lic.	
	neules, d'ahrasifs ou de produits de polissage: (Sous-pos, v) Sans système de réglage micrométri		ex 84-62	Roulements de tous genres (à billes, à aiguilles, à galets ou rouleaux de toute forme):	
	Lic. - (Sous-pos. a b) Machines à pointer, Lic. - Machines à tailler les engrenages:	<u>15</u>		 A. Roulements, Lic. B. Parties et pièces détachées: 	11
	 (Sous-pos. ex a d) Gyllndriques, pesant 1000 kg moins, Lic. 	. et	ex 84-63	 (Sous-pos. a) billes, aiguilles, rouleaux, galets, tonneaux Lic. Arbres de transmission, manivelles et vilebrequins, paliers e 	11
	 (Sous-pos. ex a d) Autres que cylindriques, Lic. Machines à diviser: (Sous-pos. a f) De précision, Llc. 	11		coussinets, engrenages et roues de friction, réducteurs, multi- plicateurs et variateurs de vitesse, volants et poulies, etc	i- .:
	 (Sous-pos, a g) Autres, Lic. - (Sous-pos, a h) Autres (Machines à écroûter à ontils t 	our-		 ex B. Pallers et organes similaires (butées, crapaudines, botards, etc.); coussinets: Pallers et similaires: 	 -
	πats, machines à tourillonner, à limer, etc.), Lic. - C. Autres: - Autres:	15		(Sous-pos. b) Autres (à roulements à billes, à aiguille etc.), Lic.	s, 11
	 Autres; (Sous-pos. h et i) Machines à tréfiler, à dresser, à j à cambrer le fil, à fahriquer les ressorts, à tisse 		ex 84-64	 E. Volants et poulies, C. I. Joints métalloplastiques; jeux on assortiments de joints d 	le
	grillages et toiles métalliques et autres machines le travail des métaux en fils, Lic.	pour 11		composition différente pour machines, véhlcules et tuyauteri présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogue: — B. Jeux ou assortiments de joints de composition différente (**	š:
	 (Sous-pos, j et k) Machines à rétreindre, à agrafe sertir, à river; machines multiples pour la fahrle, des emballages métalliques, Lic. 		ex 84-65	Lic. Parties et pièces détachées de machines, d'appareits et d'engli	11 18
	 (Sous-pos. I) Machines à bouter les plaques et rubau cardes, C. t. 			mécaniques non dénommées ni comprises dans d'autre positions du présent chapitre, etc.: — ex C. Autres parties et pièces:	es
ex 84-46	Machines-outils pour le travail de la pierre, des produits o miques, etc.:			 (Sous-pos, a et ex c à g) Non travaillées ou simplement éba bées (en toutes matières), Llc. 	(5 5)
	 ex A. Machines à moulurer, à tourner, à percer, à j y compris les machines pour le doucissage et le polis des glaces; 		ex 85-01	 – (Sous-pus, ex e) En acier inoxydable, Lic. Machines génératrices, moteurs et convertisseurs rotalifs, etc. 	. 1 5
	 Machines pour le doucissage et le polissage des glaces, Ces machines qui supportaient une taxe de 15% en sont actu 			 ex A. Machines génératrices, moleurs (même avec réducteu variateur ou multiplicateur de vitesse) et converti seurs rotatifs: 	8-
	ment exonérées. - B. Autres:			- Machines électromagnétiques, y compris les redresseu mécaniques:	
	 – Machines à scier, C. 1. – Machines à fraiser les verres de surfaces sphérique toriques et machines spéciales à alimentation aute 			 (Sous-pos. ex a) D'un poids unitaire supérieur à 50 k et inférieur ou égal à 100 kg., Lic. (Sous-pos. ex a) D'un poids supérieur à 100 kg., Li 	19
	tiques pour surfaçage de verres sphériques et torie Lie.	lues,		 ex B. Parties et pièces détachées de machines génératrice de moleurs ou de convertisseurs rotatifs: 	es,
	 Autres, à l'exception des machines à scier, des machineraiser les verres de surfaçes sphériques et toriques et machines spéciales à alimentation automatique 	des		 D'un poids unitaire compris entre 15 kg. et 30 kg. inclu Lic. 	15 11
ex 81-47	surfaçage de verres sphériques et toriques, Lic.	11	1 43	 D'un poids unitaire supérieur à 30 kg., Lic. ex C. Transformateurs, bobines à réaction (uu de réactanc et selfs; 	
0 01-11	 Machines-outils, autres que celles du Nº 84-49, pour le tradu bois, du liège, etc.: B. Machines à raboter et à dégauchir, Lie. 	15		 Autres transformateurs: (Sous-pos. ex b et c) De plus de 650 kVA (*), Lic. 	15
84-49	Ontils et machines-outils pneumatiques ou à moteur (à qu'électrique), incorporé, pour emploi à la main, Lic.		ex 85-02	Electro-almants; almants permanents, etc.: - B. Electro-almants et têtes de levage électromaguélique	es, 11
ex 84-52	Machines à calculer: machines à écrire dites «complat caisses enregistreuses, machines à affranchir, à établi	oles•,		Lie. - ex C. Freins et ralentisseurs électromagnéliques: - (Sous-pos. b) Autres, Lie.	11
	tickets et similaires, comporlant un dispositif de totalisat - ex A. Machines à calculer:		-	 D. Emhrayages électromagnétiques, Lic. E. Plateaux, mandrins et autres dispositifs magnétiques et 	11 ou
	 - Autres: - (Sous-pos. b) Construites organiquement pour effection an moins la multiplieution et la division, Lic. 	tuer (51)	ex 85-04	életrumagnétiques similaires de fixation; accouplement et variateurs de vitesse électromagnétiques, Lie. Accumulateurs électriques:	11
	(Sous-pos. c) Autres, Lic. - C. Caisses enregistreuses, Lic.	(52) 11	S. 03-04	 ex A. Aceumulateurs; – (Sous-pos. a) Au plomb, Lic. 	-
84-53	Machines à stalistique et sinillaires à cartes perforées (foratrices, vérificatrices, trieuses, tabulatrices, multiplicatr	per-		 ex B. Parties et pièces détachées: - Plaques: - (Sous-pos. ex a) D'accumulateurs au plomb, Lic. 	7
ex 84-56	etc.), Lic. Machines el apparciis à trier, cribler, laver, concasser, bro	15		 - (Sous-pos. b) Séparateurs en bois, Lic. - (Sous-pos. c) Baes, couvercles, séparateurs et bouchons, 	en .
	mélanger les terres, etc.: - C. Machines et appareils à mélanger ou malaxer, Lic.	15		éboulte ou en matières plastiques artificielles, Lie. - (Sous-pos, d) Autres, l.ic.	(56)

- ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; autres que cux à moteur à explosion ou à combustion interne, Llc. 15 Ex 86-04 Automotrices (même pour tramways) et draisines à moteur: - ex A. Pour vôles de plus de 0,60 m. d'écartement: - Automotrices: (Sous-pos. ex c) Antres. à l'exception de celles à moteur à explosion ou à combustion luterne, Lic ex B. Pour voies de 0,60 m. ou moins d'écartement: Autres: Autres: (Sous-pos. ex a) Lostruments de détermination du point, Lic Autres: Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lic Autres: Autres: (Sous-pos. ex a) Lostruments de détermination du point, Lic Autres: (Sous-pos. ex a) Lostruments de détermination du point, Lic Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lic Autres: (Sous-pos. ex a) Lostruments de détermination du point, Lic Autres: (Sous-pos. ex a) Lostruments de détermination du point, Lic Autres: (Sous-pos. ex a) Lostruments de détermination du point, Lic Autres: (Sous-pos. ex a) Lostruments de détermination du point, Lic Autres: (Sous-pos. ex a) Lostruments de détermination du point, Lic Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lic Autres: (Sous-pos. ex a) Lostruments de détermination du point, Lic Autres: (Sous-pos. ex a) Lostruments de détermination du point, Lic Autres: (Sous-pos. ex a) Lostruments de détermination du point, Lic Autres: (Sous-pos. ex a) Lostruments de détermination du point, Lic Autres: (Sous-pos. ex a) Lostruments de détermination du point, Lic (Sous-pos. ex a) Lostruments de détermination du point, Lic (Sous-pos. ex a) Lostruments de détermination du point, Lic	7. 11. 19	00		17 -		Nº 31 — 35
24 September (1997). September	du tarif ' douanier		spéciale temporalre de compensation.	du tarif douanier	Désignation des marchandises	péciale temporaire de compensation
a B. Ayelfollare-habitants, Le. 1 A control for fertility of collegional controls and a control of collegional collegions and a collegional collegion					Wagous et wagonnets pour le transport sur rail des marchandis	,
Algorith forcinger of eighthorising, etc.; 2. Authority regarding of eighthorising claims; 2. C. Authority regarding regarding claims; 2. C. Authority regarding regarding claims; 2. C. Authority regarding regarding regarding claims; 2. C. Authority regarding regard		- ex B. Aspirateurs-batteurs, Lic C. Gireuses à purquets, Lic.	15 15		 - Wagons plats, wagons-tombereaux et wagons couve ordinaires: 	
- 6. Allers, programs of a company of the company o	ex 85-09				Lic.	7
services of depression of althogenities anothers. (B. C. Compared of the compa		etc.) (**), l.ic.	15		et des wagons frigorifiques, Lic.	11
and their proper source of circuit, class - The Commonstitutes and the designation of the common of					Câbles et containers, pour tous modes de transport, Llc.	15
5-1 Pour destrique Membrates on this bioterations, cit: - Pour Petrolique Membrates on the bioterations, cit: - Pour Petrolique Membrates on part of historic management of the city of	ex 85-10	de leur propre source d'énergie, etc.:	yeu	ex 86-09	 B. Boggies, bissels et similaires, Lic. C. Essieux, droits ou coudés, montés ou non, Lic.: 	15
A. Faura, S. complete Se supposeds poor in trailbasent thereshipped, within the production of any parties the section of a parties of the complete Section of the section o	OK 11		15		(Sous-pos. b) Autres	15
- 1. Substitute of apparents a solution, interest one compact, loc.) - Contractive, or A réference - Contractive, or A reference - Contractive, or A reference - Contractive, or A reference - Contractive, or A reference - Contractive, or A reference - Contractive, or A reference - Contractive, or A reference - A reference - Contractive, or A reference - Contractive, or A reference - Contractiv	63-11	 A. Fours, y compris les appareils pour le traitement ti mique des matières par loduction ou par pertes dié 			frettes, etc.) à l'exception des centres de roue, L - H. Autres (pièces d'attelage, pièces de tamponnement, etc	ic. (6(t)
- Chameyon, or if an American de Cologo Cologogo, or if profits a month de Cologogo Cologogo, or if profits or income control of the Cologogo Cologogo, or if profits or income cologogogogogogogogogogogogogogogogogogo				86-10		
- Consequence, 19 for a hounder a main deforiques - 15 - 16 Charles-eas, charles have elitables - 15 - 16 Charles-eas, charles have elitables - 15 - 16 Charles-eas, charles have elitables - 15 - 16 Charles-eas, charles-have elitables - 16 Charles-eas,		(Sous-pos. d) A résistance		ex 87-06	Parties, piéces détachées et accessoires des véhicules aut	
to 15-12 Claustherwise, distributed in University of Marchael Sections, Springers, 15-12 Claustherwise, distributed in University of Section 1997. In Proceedings of the Secti		 – (Sous-pos, e) l'ers à sonder à main électriques 		1	- ex B. Parties, piéces détachées et accessoires de châss	is:
- ex E. Autres approach derenthermingune pour magic demonstration — Geological politics, four. Production, charaffechant, and the production of the properties of characteristics, contribution, and the production of the productio		(Sous-pos. g) Parties et pièces détachées	15	1	(Sous-pos. g) Amortisseurs (à friction, hydraulique	
Containbees, mare. * releasables, charlespalts, gallespalts, Conceptor, et a) Collishiner, fourter releasable, like 12 Conceptor, et a) Plant of lag, like 12	ex 85-12				(Sous-pos. h) Roues et leurs parties, Lic.	15
re S-19 Appareiling journ to coupure, the sectionement, is protection, e.e., and protection of the section of t		Cuisinlères, fours, réchauds, chauffe-plats, grille-pa	ain,		appareils de chauffage par l'eau du radiateur, Lic.	11
## 1. Stock and the compare of the sectionsment (outres que see "1. Stock and the relative data automatiques") - Non automatiques (1. Stock and the section of the section of the relative data automatiques) - Compared to the section of the secti	er 85-10				appareils de chauffage par les gaz, Lic.	
- Nom automatiques; - A compare dans Par' on en milite gazens, d'un pois C (Seas-pec, a.) Pine de 1 hd., Liv Automatiques, (compectation), contacteurs, disjoncteurs, (Seas-pec, a.) Pine de 1 hd., Liv (Seas-pec, a.) Tradicis, maniferagiales, paties et autres du develope, lair (Seas-pec, a.) Tradicis, maniferagiales, paties et autres de develope, lair (Seas-pec, a.) D'un proble unitaire de plus de 200 g., Liv (Seas-pec, a.) D'un proble unitaire de plus de 200 g., Liv (Seas-pec, a.) D'un proble unitaire de plus de 200 g., Liv (Seas-pec, a.) D'un proble unitaire de plus de 200 g., Liv (Seas-pec, a.) D'un proble unitaire de plus de 200 g., Liv (Seas-pec, a.) D'un proble unitaire de plus de 200 g., Liv	CX 03-19	etc.: - ex A. Appareils de coupure et de sectionnement (autres			- B. Side-cars présentés isolément, Llc.	
unitaire de: Consuper. a) Find of 1 kg. (*) - Consuper. a) Find of		Non automatiques:			teur, Lic.	11
etc.): - C. Aspurchi of protection control less surferantons (para- foodres), inflution of tension, affektur double, etc.), Lic. - Prises de cournait: - C. Choup-put, ex p. Tribley, pantagraphia, patins et autres of the reg., Lic Prises de cournait: - C. Choup-put, ex p. Tribley, pantagraphia, patins et autres of the reg., Lic Choup-put, ex p. Tribley, pantagraphia, patins et autres of the reg., Lic Choup-put, ex p. Tribley, pantagraphia, patins et autres of the reg., Lic Choup-put, ex p. Tribley, pantagraphia, patins et autres of the reg., Lic Choup-put, ex p. Tribley, pantagraphia, patins et autres of the reg., Lic Choup-put, ex p. Tribley, pantagraphia, patins et autres - Choup-put, ex p. Tribley, pantagraphia, patins et autres of the reg., Lic Choup-put, ex p. Tribley, pantagraphia, patins et autres of the reg., Lic Choup-put, ex p. Tribley, pantagraphia, patins et autres of the reg., Lic Choup-put, ex p. Tribley, pantagraphia, patins et autres of the reg., Lic Choup-put, ex p. Tribley, pantagraphia, patins et place declared to the reg., Lic Choup-put, ex p. Tribley, pantagraphia, patins et place de place de 13p. (**), Lic Choup-put, ex p. Tribley, pantagraphia, patins et place declared to the reg., Lic Choup-put, ex p. Tribley, pantagraphia, patins et place declared to the reg., Lic Choup-put, ex p. Tribley, pantagraphia, patins et place declared to the reg., Lic Choup-put, ex p. Tribley, pantagraphia, patins et place declared to the reg., Lic Choup-put, ex p. Tribley, pantagraphia, patins et place declared to the reg., Lic Choup-put, ex p. Tribley, pantagraphia, pantag		unitaire de:		ex 8/-11	(même à moteur), spécialement construits pour être utilis par les invalides:	
d'un poids suitaire de plus de 20 kg. Lic. - G. Apparelle de protection coatre les autressess (para en plus parties de plus de 20 kg. Lic. - Prise de couract. - Prise de couract. - C. Sone-pos. et a) D'un poids unitaire de plus de 200 g. Lic. - C. Sone-pos. et a) D'un poids unitaire de plus de 200 g. Lic. - C. Sone-pos. et a) D'un poids unitaire de plus de 200 g. Lic. - C. Sone-pos. et a) D'un poids unitaire de plus de 200 g. Lic. - C. Sone-pos. et a) D'un poids unitaire de plus de 200 g. Lic. - C. Sone-pos. et a) D'un poids unitaire de plus de 200 g. Lic. - C. Sone-pos. et a) D'un poids unitaire de plus de 200 g. Lic. - Lic. Incliances non confuffattes () coupts les lampes à résistance), potentiomètres et rhéolatai: - Potentiomètres et rhéolatai: - Potentiomètres et rhéolatai: - Prise potentiomètres et rhéolatai: - Prise potentiomètres et rhéolatai: - Prise pos potentiomètres et rhéolatai: - Prise pos pos et a pour de la contra de la contr		etc.):		ex 87-12	Parties, pléces détachées et accessoires des véhicules repris au	ux —
fourders, Inatheria de tension, élatura d'onde, etc.), Lic. - Price de courant: - Cosmo-por, ex a) Trubby, pantiegrapher, paints el autres de l'exp. Lic. - Cosmo-por, ex a) Trubby, pantiegrapher, paints el autres de l'exp. Lic. - Cosmo-por, ex a) Trubby, pantiegrapher, paints el autres de l'exp. Lic. - Cosmo-por, ex a) Trubby, pantiegrapher, paints el autres de l'exp. Lic. - Cosmo-por, ex a) Trubby, pantiegrapher, paints el autres de l'exp. Lic. - Cosmo-por, ex a) D'un polds unitaire de plus de 250 g. - Lic. - E. Rivistances automatique de plus de 1kg. (**), Lic. - Cosmo-por, ex b) D'un polds unitaire de plus de 1kg. (**), Lic. - Cosmo-por, ex c) D'un polds unitaire de plus de 1kg. (**), Lic. - Cosmo-por, ex c) D'un polds unitaire de plus de 1kg. (**), Lic. - Cosmo-por, ex c) D'un polds unitaire de plus de 1kg. (**), Lic. - Cosmo-por, ex c) D'un polds unitaire de plus de 1kg. (**), Lic. - Cosmo-por, ex c) D'un polds unitaire de plus de 1kg. (**), Lic. - Cosmo-por, ex c) D'un polds unitaire autres de l'exp. (**), Lic. - Cosmo-por, ex c) D'un polds unitaire autres de l'exp. (**), Lic. - Cosmo-por, ex c) D'un polds unitaire autres de l'exp. (**), Lic. - Cosmo-por, ex c) D'un polds unitaire autres de l'exp. (**), Lic. - Cosmo-por, ex c) D'un polds unitaire autres pour l'exp. (**), Lic. - Cosmo-por, ex c) D'un polds unitaire de plus de l'acceptance de l'exp. (**), Lic. - Cosmo-por, ex c) D'un polds unitaire de plus de l'acceptance de l'exp. (**), Lic. - Cosmo-por, ex c) D'un polds unitaire de plus de l'acceptance de l'exp. (**), Lic. - Cosmo-por, ex c) D'un polds unitaire de plus de l'acceptance de l'exp. (**), Lic. - Cosmo-por, ex c) D'un polds unitaire de plus de l'acceptance de l'exp. (**), Lic. - Cosmo-por, ex c) D'un polds unitaire de l'exp. (**), Lic. - Cosmo-por, ex c) D'un polds unitaire de l'exp. (**), Lic. - Cosmo-por, ex c) D'un polds unitaire de l'exp. (**), Lic. - Cosmo-por, ex c) D'un polds unitaire de l'exp. (**), Lic. - Cosmo-por, ex c) D'un polds unitaire de l'exp. (**)		d'un poids unitaire de plus de 20 kg., Llc.	15		- ex A. Chássis et cadres complets:	11
- Dispositifi de suspension. Lis Dispositifi de suspension. Lis Composition en matérie de traction on de levege, Lic Composition en matérie de traction on de levege, Lic Composition en matérie de plas de 200 g Lic A Tair Composition en matérie de plas de 1 kg. (**), Lic A Tair Composition en matérie de plas de 1 kg. (**), Lic Composition en chantitus (*) compris les lampes à l'acception de la langue de 1 kg. (**), Lic Composition en chantitus (*) compris les lampes à l'acception de la langue. Lic Composition en chantitus (*) compris les lampes à l'acception de la langue. Lic Composition en chantitus (*) compris les lampes à l'acception de la langue. Lic Composition en composition en la lampe de l'acception de la langue de l'acception de la langue d'acception d'acception de la langue d'acception d'acce		foudres, limiteurs de tension, étaleurs d'onde, etc.), Lie	7			15
pries spéciales unaloques pour matériel de tractulon on - Autres:		Prises de courant:	ires	1		15
pikes delaches (*), Lic. - Autrespect of the Congrish of Mag. (**), - E. Réchtaures non chauffantes (y compris les lampes à réstainner/particuleure et rénotats de l'active d		prises spéciales analogues pour matériel de traction de levage, Lic. Autres:	ou 15	ex 87–13	Voitures sans mécanisme de propulsion pour le transport d enfants et des malades, leurs parties et plèces détachées:	es
Li. M. Lic. 15. 14. Lic. 16. Statisture), hosteriunters of the comprise is lampes a relationary control of the state of		Lic.	15	ex 87-14	pièces détachées) (*), Lic. Autres véhicules non automobiles et remorques pour tou	_
résistance), potentiomètres et rhésotats 2 in potentionètres 2 p. 4 in potentionètres 2 in potentione 2 in potention		Lie.	15	1	- A. Véhlcules à traction animale, Lic.	7
Autres: Consupent of a simple Line Consupent of a simple Line - F. Régulateurs automaliques de tembon ou d'intensité (**), Lic E. Lampes et luites éteriques à incandescencea de décharge, etc.: - B. Lampes et luites éteriques à incandescencea de décharge, etc.: - A vapeur de merueur aintres que les lampes à ballons fluorescents (*), Lic A vapeur de sollum (*), Lic	•	résistance), potentiomètres et rhéostats: - Potentiomètres et rhéostats d'un poids unitaire de;			 - (Sous-pos. a) Pour le transport des personnes, Lic, - Pour le transport des marchandises; 	
F. Régalacturs automatiques de tension ou d'intensité (**), 15 Ex 85-20 Lampes et luines électriques à incandescencean à décharge, et.; B. Lampes et luines électriques à incandescencean à décharge, et.; B. Lampes et luines électriques à incandescencean à décharge, et.; B. Lampes et luines électriques foi not de la composite de la composita de la composite de la composita de la composite de l		Autres: (Sous-pos. ex c) D'un poids unitaire supérieur à 20 g	ş. à		wagons de chemins de fer; remorques rail-route: (Sous-pos. ex b) Remorques ci-dessus, sauf les r	·e•
ex 83-22 Malmen et lulues électriques à incandescence.on à décharge, etc.: - B. Lampes et lulues électriques ou min (*), Lic A vapeur de odinn (*), Lic A vapeur de codinn (*), Lic A vapeur de codinn (*), Lic B. Aparells d'éclarge et de signalisation pour véhicules autres que cycles et automolifes (*), Lic ex 8-22 Malchies et appareits électriques non dénommés ni compris dans d'autres positions du présent chapitre: - B. Aparells d'éclarge et de signalisation pour véhicules autres que cycles et automolifes (*), Lic ex A. Avez gaine continue, métallique ou en toutes autres matières pisalique (même avez adjonction d'autre matière pisalique (même avez adjonction d'autre matière), Lic ex B. Sans gaine continue, in armure métallique: - bolés au moyen de vernis, de laque, d'émail ou de sels ou partieures positions de vernis, de laque, d'émail ou de sels ou partieures positions de vernis, de laque, d'émail ou de sels ou partieures positions de vernis, de laque, d'émail ou de sels ou partieures positions de vernis, de laque, d'émail ou de sels ou partieures positions de vernis, de laque, d'émail ou de sels ou partieures positions de vernis, de laque, d'émail ou de sels ou partieures positions de vernis, de laque, d'émail ou de sels ou partieures positions de vernis, de laque, d'émail ou de sels ou partieures positions d'autre matières, Lic A lutres, à l'exception de ceux avec isolement en matière plasitque finem avec adjonction d'autre matières, Lic Alutres d'exception de ceux avec isolement en matière plasitque finem avec adjonction d'autre matières, Lic Alutres d'exception de ceux avec isolement en matière plasitque finem avec adjonction d'autre matières, Lic Alutres d'exception de ceux avec isolement en matière plasitque finem avec adjonction d'autre matières, Lic Alutres d'exception de ceux avec isolement en matière plasitque, d'exception de ceux avec isolement en matière plasitque, d'exception de ceux avec isolement en matière plasitque, d'exception de ceux avec isolement en mati		- F. Régulateurs automatiques de tension ou d'intensité (**),		(Sous-pos. c à e) Autres, Lic.	11
- A vapeur de sodium (*), Lic A vapeur de merrure anters que les lampes à ballons fluorescents (*), Lic A vapeur de merrure anters que les lampes à ballons fluorescents (*), Lic A vapeur de merrure anters que les lampes à ballons fluorescents (*), Lic A vapeur de merrure anters que les lampes à ballons fluorescents (*), Lic A vapeur de merrure anters que les lampes à ballons fluorescents (*), Lic Se S-22 Malheis et appareits électriques une dénommés ni compris dans d'autres pues lois vette de la continue de la sincipation de la composition de la	ex 85-20	Lampes et lubes électriques à incandescence on à décharge, el - B. Lampes et tubes à décharge (y compris les tubes fluor	c.:		 C. Autres véhicules (broucttes, diables, poussettes, cha rettes à bras et similaires, etc.), leurs parties et pièce 	ır-
Rex 85-22 Machines et apparellis électriques non denomnés ni compris dans d'autres que cycles et automobiles «3). Lie. B. Apparells d'éclairage et de signallastion pour véhicules autres que cycles et automobiles «3). Lie. Ex 85-23 Fils, tresses, cibbes, ctc.: - ex A. Avez gaine continue, métallique ou en toutes autres matièrre, revêtus ou non d'une armure métallique, autres que cycles et automobiles (**). Lie. - ex B. Sans gaine continue ou à isolement en matière plastique (méme avec adjoinetion d'autre numbre plastique (méme avec adjoinetion d'autre - biolès au moyen de vernis, de laque, d'énail ou de sels ou oxydes métalliques, Lie. - Autres; a l'exception de ceux avec isolement en matière plastique (méme avec adjoinetion d'autre natière), Lie. - Autres; a l'exception de ceux avec isolement en matière plastique (méme avec adjoinetion d'autre natière), Lie. - Palatique fonde avec adjoinetion d'autre matière, Lie. - Rex B-04 Valere si louise d'autre d'autre matière, Lie. - Rex B		A vapeur de sodium (*), Lic.		ex 89-01	- ex B. Bateaux pour la navigation inlérieure (lacs, canau	x,
dans d'autres positions du présent chapitre: - B. Apparellas d'échairage et de signalisation pour véhicules autres que cycles et automobiles (**). Lic. - Ex 85-23 Fils, tresses, chièse, éte; - ex A. Ave gaine continue, métallique ou en toutes autres mattères, revêtus ou non d'une armure métallique, autres que ceux à gaine continue ou à isolement en mattère plantique (même avec adjonction d'autre mattère plantique (même avec adjonction d'autre mattère plantique (même avec adjonction d'autre mattère). Lic. - B. Libertodes pour fours électriques ou pour efectrolyse, Lic B. Libertodes pour fours électriques ou pour efectrolyse, Lic A. En verre - B. En mattères créamiques - C. En conutione durci ou non, en matières asphaltiques ou goudronnesses ou en résines baturelles - E. En autres matières A. Fan verre - B. En mattères créamiques - E. En autres matières A. Pour voies de plus de 1,50 ou, d'écartement, Lic A. Pour voies de plus de 1,50 ou, d'écartement; Automotrices: Automotrices: Automotrices: Louges et compte-fils, Lic Automotrices: (Sous-pos, ex c) Autres, à l'exception de ceule à moteur à explosion ou à combustion interne, Lic (Sous-pos, ex c) Compande de navigation et maritimes de géodesie, de topographie, d'arpentique su pour fours de plus de 1,50 ou, d'écartement; (Sous-pos, ex c) Compas de navigation et maritimes de détermination du point, Lic (Sous-pos, ex c) A vapeur, Lic (Sous-pos, ex c) Compas de navigation et maritimes de détermination du point, Lic	er 85-22				(Sous-pos. f à h) Autres, Lic.	-
Fils, tresses, cables, ctc.: - ex A. Aver gaine continue, métallique ou en toutes autres natières, revétus ou non d'une armure métallique, autres que ceux à gaine continue ou à isolement en matière plasitque (même avec adjonction d'autre matière), Lic. - ex B. Sans gaine continue, ni armure métallique; - boiles au moyen de vernis, de laque, d'enail ou de sels ou plastique (même avec adjonction d'autre natière), Lic ex B. Sans gaine continue, ni armure métallique; - boiles au moyen de vernis, de laque, d'enail ou de sels ou plastique (même avec adjonction d'autre natière), Lic ex B. Sans gaine continue, ni armure métallique; - boiles au moyen de vernis, de laque, d'enail ou de sels ou plastique (même avec adjonction d'autre natière), Lic ex B. Sans gaine continue, ni armure métallique; - boiles au moyen de vernis, de laque, d'enail ou de sels ou plastique (même avec adjonction d'autre natière), Lic ex B. Sans gaine continue, ni armure métallique; - boiles au moyen de vernis, de laque, d'enail ou de sels ou plastique (même avec adjonction d'autre natière), Lic ex B. Sans gaine continue, ni armure métallique; - boiles au moyen de vernis, de laque, d'enail ou de sels ou plastique (même avec adjonction d'autre natière), Lic ex B. Deur close de discontine turnis de la composition d'autre natière A. Lic. So-05 - Pièces isolantes, entièrenent en matières isolantes ou comportant de simples plèces métalliques d'assemblage, etc., Lic.: - A. En verre - B. En mattres céraniques - B. En mattres céraniques - C. En mattres publiques d'assemblage, etc., Lic.: - A. En verre - B. En mattres céraniques - C. En mattres publiques d'assemblage, etc., Lic.: - A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement, Lic B. Pour voies de 0,00 m. ou moins d'écartement, Lic E. En autres mattères - C. En mattres publiques autribles dans les laboratoires cinématographiques, vectices de vise mattres autres que conspirates que les devises de l'éconspire, etc.) E. En autres mattères - A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'ec		dans d'autres positions du présent chapitre: - B. Apparells d'éclalrage et de signallsation pour véhic	ules		rivières) servant au transport des marchandises: A propulsion mécanique:	
mattère, revêtus ou non d'une armure métallique, autres que ceux à gaine continue ou à solement en mattère plasitque (même avec adjonction d'autre mattère). Lie. - ex B. Sans gaine continue, ni armure métallique; - la soleix au moyen de vernis, de laque, d'émail ou de sels ou oxydes métalliques, Lie Autres, à l'exception de ceux avec isolement en matière plasitque (même avec adjonction d'autre matière), Lie Autres, à l'exception de ceux avec isolement en matière plasitque (même avec adjonction d'autre matière), Lie Autres, à l'exception de ceux avec isolement en matière plasitque (même avec adjonction d'autre matière), Lie B. Electrodes pour fours électriques ou pour électrolyse, Lie B. Electrodes pour fours électriques ou pour électrolyse, Lie B. Electrodes pour fours électriques ou pour électrolyse, Lie B. Electrodes pour fours électriques ou pour électrolyse, Lie B. Electrodes pour fours électriques ou pour électrolyse, Lie B. Electrodes pour fours électriques ou pour électrolyse, Lie B. Electrodes pour fours électriques ou pour électrolyse, Lie B. Electrodes pour fours électriques ou pour électrolyse, Lie B. Electrodes pour fours électriques ou pour électrolyse, Lie C. En caoutchour durei ou non, en matières solantes ou comportant de simples pières métalliques d'assemblage, etc., Lie.: - A. En verre d'autre des types utilisés dans les laboratoires photographiques, ou cinématographiques. y compris les apparells et matériel des types utilisés dans les laboratoires photographiques, ou cinématographiques. y compris les apparells des types utilisés dans les laboratoires photographiques, ou cinématographiques. y compris les apparells de stypes utilisés dans les laboratoires photographiques, ou cinématographiques. y compris les apparells de stypes utilisés dans les laboratoires photographiques. y compris les apparells de photocopie: - C. En caoutchour durei ou non, en matières solantes ou comportant de simples pières solantes ou comportant de simples pières matières de photo	ex 85-23	Fils, tresses, cables, ctc.:			Autres:	
mattère). Lie. - ex B. Sans gaine continue, ui armure métallique; le les de sau moyen de vernis, de laque, d'émail ou de sels ou oxydes métalliques. Lie. - Autres, à l'exception de ceux avec isolement en matière plastique (même avec adjoinction d'autre matière). Lie. - Autres l'exception de ceux avec isolement en matière plastique (même avec adjoinction d'autre matière). Lie. - Ex B. Elicertodes pour fours électriques ou pour électrolyse, Lie. - Ex B. Elicertodes pour fours électriques ou pour électrolyse, Lie. - A. En verre - B. En mattères solamtes entitrelles 11 - D. En mattères réramiques 11 - D. En mattères plastiques d'insens naturelles 11 - D. En mattères plastiques arifféelles 11 - A Deur voies de 0,60 m. d'écartement, Lie. (58) - B. Pour voies de 0,60 m. d'écartement, Lie. (59) - ex 86-03 Autres locomotives et locotracteurs à vapeur; tenders: - ex A. Pour voies de 1,60 m. d'écartement; autres que cux à moteur à explosion ou à combustion interne, Lie ex A. Pour voies de 1,60 m. d'écartement; autres que cux à moteur à explosion ou à combustion interne, Lie ex A. Pour voies de 0,60 m. d'écartement; autres que cux à moteur à explosion ou à combustion interne, Lie ex A. Pour voies de 1,60 m. d'écartement; autres que cux à moteur à explosion ou à combustion interne, Lie ex A. Pour voies de 1,60 m. d'écartement; autres que cux à moteur à explosion ou à combustion interne, Lie ex A. Pour voies de 0,60 m. d'écartement; autres que cux à moteur à explosion ou à combustion interne, Lie ex A. Pour voies de 1,60 m. d'écartement; autres que cux à moteur à explosion ou à combustion interne, Lie		matières, revêtus ou non d'une armure métalliq	ue,	cx 89-03	Bateaux-phares, bateaux-pompes, ctc.: - ex B. Pour la navigation intérieurc:	
- lsolés au moyen de vernis, de laque, d'émail ou de sels ou oxydes métalliques, Lic. - Autres, à l'exception de ceux avec isolement en matière plastique (même avec adjoinction d'autre matière), Lic. - Billière ce tobjets en charbon on en graphite, etc.: - Billière cologies en charbon on en graphite, etc.: - Billière cologies en charbon on en graphite, etc.: - Billière cologies en charbon on en graphite, etc.: - Billière siolantes, entièrement en matières isolantes ou comportant de simples pières métalliques d'assemblage, etc., Lic.: - A. En verre - B. En matières éramiques - C. En caoutchone durci ou non, en matières asphaltiques ou goudronneuses ou en résines naturelles - D. En matières plastiques auffidéelles - E. En autres matières - A. Pour voies de plus de 0,60 m. ou moins d'écartement, Lic. - X. 80-01 - X. 80-01 - X. 80-01 - X. 80-01 - X. 80-02 - Autres locomotives et locotracteurs à vapeur; tenders: - A. Pour voies de plus de 0,60 m. ou moins d'écartement, Lic. - Ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. ou moins d'écartement; en a èxpapsion ou à combustion interne, Lic. - Ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. ou moins d'écartement; Autres: Autres:	. 2			90-05	Jumelles et longues-vues, avec ou sans prismes, Lic.	7
- Autres, à l'exception de ceux avec isolement en maltère plastique (même avec adjonction d'autre matère), Lic. 8 85-24 Pièces ct objets en charbon on en graphite, etc.: - B. Electrodes pour fours électriques ou pour électrolyse, Lic. - S. Electrodes pour fours électriques ou pour électrolyse, Lic. - B. Elabla pour machines ou appareils électriques, Lic. - B. Elabla pour machines ou appareils électriques, Lic. - B. Elabla pour machines ou appareils électriques, Lic. - A. En verre - B. En matières édannites ou comportant de simples plèces métalliques d'assemblage, etc., Lic.: - B. En matières céramiques - C. En caoutchome durei ou non, en matières asphultiques ou goudronneuses ou en résines naturelles - D. En matières plastiques arillifeleles - D. En matières plastiques arillifeleles - D. En matières plastiques arillifeleles - E. En autres matières - A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement, Lic. - B. Pour voies de 0,60 m. ou moins d'écartement, Lic. - ex 86-01 Autres locomotives et locotracteurs: - A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; - ex B. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; - ex B. Pour voies de plus de 0,60 m. ou moins d'écartement; - ex B. Pour voies de 0,60 m. ou moins d'écartement; - ex B. Pour voies de 0,60 m. ou moins d'écartement; - ex B. Pour voies de 0,60 m. ou moins d'écartement; - ex B. Pour voies de 0,60 m. ou moins d'écartement; - ex B. Pour voies de 0,60 m. ou moins d'écartement; (Sous-pos. ex a) Autres locomotives et locotracteurs. - E. En autres matières - A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; - ex B. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; - ex B. Deur voies de plus de 0,60 m. d'écartement;		Isolés au moyen de vernis, de laque, d'émail ou de sels		90-06	copes, lunettes, astronomiques, méridlennes, équatoriaux, etc	c.,
Pièces ct objets en charbon on en graphite, etc. Biècerodes pour fours électriques ou pour électrolyse, Lic. Biècer des pour machines on appareils électriques, Lic. Bièces isolantes, entièrement en matières isolantes ou comportant de sinuples pièces métalliques d'assemblage, etc., Lic.; A. En verre B. En matières éramiques C. En caouthone durei ou non, en matières asphaltiques ou goudronneuses ou en résines naturelles D. En matières plusitques arifficielles E. En autres matières A Pour voies de plus de 0,60 m. d'écarlement, Lic. B. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écarlement; autres que ccux à moteur à explosion ou à combustion interne, Lic. Ex 86-03 Autres locomotives et locortecteurs. - A Vour voies de plus de 0,60 m. d'écarlement; - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écarlement; - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écarlement; autres que ccux à moteur à explosion ou à combustion interne, Lic. - ex B. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écarlement; - a Automotrices (même pour transways) et draisines à moteur: - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écarlement; - ex B. Pour voies de 0,60 m. ou moinis d'écarlement; Automotrices: (Sous-pos, ex c) Autres, à l'exception de celles à moteur à explosion ou à combustion interne, Lic. - ex B. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écarlement; Autres: (Sous-pos, ex c) Autres, à l'exception de celles à moteur à explosion ou à combustion lutrere, Lic. (Sous-pos, ex c) Autres, à l'exception de celles à moteur à explosion ou à combustion lutrere, Lic. (Sous-pos, ex c) Autres à voyageurs, fourgons à bugages, etc.: (Sous-pos, ex c) Autres à voyageurs, fourgons à bugages, etc.: (Sous-pos, c) A vapeur, Lic. Ex 86-05 Voltures à voyageurs, fourgons à bugages, etc.: - B. Pour voies de 0,60 m. ou moinis d'écarlement; Lic. - B. Pour voies de navigation maritime ou fluviale, Lic. (Sous-pos, c) A vapeur, Lic. Sous-pos, c) A vapeur, Lic.		Autres, à l'exception de ceux avec isolement en mati	ère	03.40	Lic.	15
compris les apparells de photocopie: - Balals pour machines ou appareils électriques, Lic. - Balals pour machines ou appareils électriques, Lic. - Balals pour machines ou appareils électriques, Lic. - Balan te simples pièces nétalliques d'assemblage, etc., Lic: - A. En verre - B. En matières céramiques - C. En caoutchoue durci ou non, en matières asphultiques ou goudronneuses ou en résines naturelles - D. En matières plastiques arilficielles - D. En matières plastiques arilficielles - A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement, Lic A. Pour voies de 0,05 m. ou noine d'écartement, Lic Ex 86-03 - Autres locomotives et locotracteurs: - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; autres que cux à noteur à explosion ou à combustion interne, Lic ex B. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; - ex B. Pour voies de 0,60 m. ou noines d'écartement; Automotrices: Automotrices: Autres: Autres: Autres: Autres: Autres: Csous-pos. c) A vapeur, Lic E. Bristruments de photocopie, d'arpentage, de ci D. Lic D. Lic. Substitute de photocopie, d'arpentage, de ci.) - Ex 86-05 - B. Lunettes de visée, unitetes de pointage et similiaires (pour armes à feu, instruments de pédésie, de topographie, d'arpentage, etc.): Loupes et compte-flis, Lic Lic Noussoles (à l'exclusion des compas du paragraphe D) (Elémètres, Lic A. Boussoles (à l'exclusion des compas du paragraphe D) (Elémètres, Lic	ex 85-24	Pièces et objets en charbon on en gruphite, etc.:		ex 90-10	photographiques, ou cinématographiques, etc.: - ex C. Appareils et matériel des types utilisés dans les labor	a-
tant de simples pièces métalliques d'assemblage, etc., Lic.: - A. En verre - B. En matières céramiques - C. En caoutchone durci ou non, en matières asphaltiques ou goudronneuses ou en résines naturelles - D. En matières plastiques artificielles - E. En autres matières - A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement, Lic. - B. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement, Lic. - E. A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement, Lic. - Ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; autres que ccux à moteur à explosion ou à combustion interne, Lic. - Automotrices (même pour tramways) et draisines à moteur: - A vour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - A vour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - A vour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - A vour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - A vour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - A vour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - A vour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - A vour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - A vour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - A vour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - A vour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - A vour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - A vour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - A vour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - A vour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - A vour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - A vour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - A vour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - A vour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - Compas de navigation et instruments de détermination du point, lic. - Compas de navigation et instruments de détermination du point, lic. - Compas de navigation et instruments de détermination du point, lic. - Cours-pos. ex a) Compas de navigation maritime ou fluvlale, Lic. - Voltures à voyageurs, fourgons à baga	85_26	Balals pour machines ou appareils électriques, Lic.			compris les appareils de photocopie: - (Sous-pos. c) Appareils et matériel des types utilisés dans	ns
- B. En matières céramiques - C. En caoutchone durci ou non, en matières asphultiques ou goudronneuses ou en résines naturelles - D. En matières plastiques arilficielles - D. En matières plastiques arilficielles - E. En autres matières - A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement, Lic B. Pour voies de plus de 0,60 m. ou moins d'écartement; autres que ceux à moteur à explosion ou à combustion interne, Lic A Utomotrices (même pour tramways) et draisines à moteur: - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - ex A. Pour voies de 0,60 m. d'écartement: - ex B. Pour voies de 0,60 m. d'écartement: - ex B. Pour voies de 0,60 m. d'écartement: - ex A. Pour voies de 0,60 m. d'écartement: - ex A. Pour voies de 0,60 m. d'écartement: - ex B. Pour voies de 0,60 m. d'écartement: - ex B. Pour voies de 0,60 m. d'écartement: - ex B. Pour voies de 0,60 m. d'écartement: - ex B. Pour voies de 0,60 m. d'écartement: - ex B. Pour voies de 0,60 m. d'écartement: - ex B. Pour voies de 0,60 m. d'écartement: - ex B. Pour voies de 0,60 m. d'écartement: - ex B. Pour voies de 0,60 m. d'écartement: - ex B. Pour voies de 0,60 m. d'ecartement: - ex B. Pour voies de 0,60 m. d'ecartement: - ex B. Pour voies de 0,60 m. d'ecartement: - ex B. Pour voies de 0,60 m. d'ecartement: - ex B. Pour voies de 0,60 m. d'ecartement: - ex B. Pour voies de 0,60 m. d'ecartement: - ex B. Pour voies de 0,60 m. d'ecartement: - ex B. Pour vo	50-20	tant de simples pièces métalliques d'assemblage, etc., L	ic.:	ex 90-13	Appareils ou instruments d'optique, non dénommés, etc.:	
goudronneuses ou en résines naturcles - D. En matières plastiques arlificielles - E. En autres matières - A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement, Lic. - E. En autres de plus de 0,60 m. d'écartement, Lic. - A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement, Lic. - Ex 86-03 - Autres locomotives et locotracteurs: - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement, Lic. - ex B. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; autres que cux à moteur de explosion ou à combustion interne, Lic. - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; - ex B. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; - ex B. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; - ex B. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; - ex B. Pour voies de 0,60 m. ou moins d'é		 B. En matières céramiques C. En caoutchone durci ou non, en matières asphaltiques 	out 11	7	armes à feu, instruments de géodésie, de topographie, etc	.),
ex 86-04 Ex 86-05 Ex 86-05 Ex 86-05 Ex 86-06 Ex 86-06 Locomotives et locotracteurs à vapeur; tenders: - A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement, Lic. (58) (59) Ex 86-05 Locomotives et locotracteurs à vapeur; tenders: - A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement, Lic. (59) Ex 86-05 Locomotives et locotracteurs: - B. Pour voies de 0,60 m. ou moins d'écartement; autres que cux à moteur à explosion ou à combustion interne, Lic. - Ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; autres que cux à moteur à explosion ou à combustion interne, Lic. - Automotrices: - Automotrices: - Autres: Autres: Compas de navigation des compas du paragraphe D) et téléniètres, Lic. - B. Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, etc.: - A. Boussoles (à l'exclusion des compas du paragraphe D) et téléniètres, Lic. - B. Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, etc.: - A. Boussoles (à l'exclusion des compas du paragraphe D) et téléniètres, Lic. - B. Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, etc.: - A. Boussoles (à l'exclusion des compas du paragraphe D) et téléniètres, Lic. - B. Instruments et appareils de géodésie, de topographic, d'arpentage, etc.: - A. Boussoles (à l'exclusion des compas du paragraphe D) et téléniètres, Lic. - B. Instruments et appareils de géodésie, de topographic, d'arpentage, etc.: - A. Boussoles (à l'exclusion des compas du paragraphe D) et téléniètres, Lic. - B. Instruments et appareils de géodésie, de topographic, d'arpentage, etc.: - A. Boussoles (à l'exclusion des compas du paragraphe D) et téléniètres, Lic. - B. Instruments et appareils de géodésie, de topographic, d'arpentage, etc.: - C. B. Dinstruments et appareils de géodésie, de topographic, d'arpentage, etc.: - C. B. Dinstruments et appareils de géodésie, de topographic, d'arpentage, etc.: - B. Pour voies de 0,60 m. d'écartement: - C. Compas de navigation (nuritime, fluviale ou aérienne): - C. Compas de navigation (**),		goudronneuses ou en résines naturelles - D. En matières plastiques arlificielles	11 11		- ex D. Autres (loupes, compte-fils, etc.):	
- A. Pour voies de 0,60 m. ou moins d'écartement, Lic. Ex 86-03 Autres locomotives et locotracteurs: - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; autres que cux à moteur à explosion ou à combustion interne, Lic. Ex 86-04 Automotrices (même pour tramways) et draisines à moteur: - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; autres que cux à moteur voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - ex B. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: - ex B. Pour voies de plus de 0,60 m. ou moins d'écartement; - ex 86-05 Voltures à voyageurs, fourgons à bagages, etc.: - B. Pour voies de 0,60 m. ou moins d'écartement. Lic Cx 86-05 Wagons-atellers, wagons-grues, etc.: - B. Pour voies de 0,60 m. ou moins d'écartement. Lic Cx 86-06 Wagons-atellers, wagons-grues, etc.: - B. Pour voies de 0,60 m. ou moins d'écartement. Lic Ex Balances sensibles à un poids de 5 cg. ou moins, avec ou saus	ex 86-01	Locomotives et locotracteurs à vapeur; tenders:		ex 90-14	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpe tage, etc.:	
- ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; autres que cux à moteur à explosion ou à combustion interne, Lic. - ex 86-04 Automotrices (même pour tramways) et draisines à moteur: - ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement: Automotrices: (Sous-pos. ex c) Antres, à l'exception de celles à moteur à explosion ou à combustion interne, Lic ex B. Pour voies de 0,60 m. ou moins d'écartement: Automotrices: Autres: Autres: (Sous-pos. ex a) Compas de navigation (maritime, fluviale ou aérienne): (Sous-pos. ex a) Compas de navigation et instruments de détermination du point (sextants, compas de relèvement, etc.): (Sous-pos. ex a) Compas de navigation (**), Lic (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lic Autres: Autres: Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lic Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lic Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lic Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lic Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lic Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lic Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lic Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lic Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lic Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lic Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lic (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lic (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lic (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lic (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lic (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point de de de nous de navigation (**), Lic.	ex 86-03	- B. Pour voies de 0,60 m. ou moins d'écartement, Lic.			et téléniètres, Llc.	11 ic.
- ex A. Pour voles de plus de 0,60 m. d'écarlement: - Automotrices: (Sous-pos. ex c) Antres, à l'exception de celles à moteur à explosion ou à combustion luterne, Lie automotrices: automotrices: automotrices: Automotrices: Automotrices: Automotrices: (Sous-pos. ex a) Compas de navigation et instruments de délermination du point (sextants, compas de navigation (**), Lie (Sous-pos. ex a) Compas de navigation (**), Lie (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lie (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lie (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lie (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lie (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lie (Sous-pos. ex a) Instrument de détermina		 ex A. Pour voies de plus de 0,60 m. d'écartement; autres c ccux à moteur à explosion ou à combustion interne, I 	de. 15		d'arpentage, de nivellement, d'hydrographie ou de gé physique, Lic.	(61)
(Sous-pos. ex c) Autres, à l'exception de celles à moteur à explosion ou à combustion luterne, Lic. - ex B. Pour voies de 0,60 m. ou moins d'écartement: Autres: Autres: (Sous-pos. ex a) Compas de nevigation (**), Lic. 7 - (Sous-pos. ex a) Compas de nevigation (**), Lic. 11 - (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lic. 11 - Autres: Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lic. 11 - Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lic. 11 - E. Hostrument et appareils de météorologie et d'hydrologie, Lic E. Instrument et appareils de météorologie et d'hydrologie, Lic E. Hastrument et appareils de météorologie et d'hydrologie, Ballances sensibles à un poids de 5 cg. ou moins, avec ou sans	ex 86-04	- ex A. Pour voles de plus de 0,60 m. d'écarlement:	ur:	100	ou aérienne): - Compas de navigation et instruments de délermination	
- ex B. Pour voies de 0,60 m. ou moins d'écurtement: - Automotrices: - Autres: Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lie. 11 - Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lie. 11 - Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lie. 11 - Expression de détermination du point, Lie. 11 - Lie. 12 - Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lie. 11 - Expression de détermination du point, Lie. 11 - Lie. 12 - Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lie. 11 - Expression de détermination du point, Lie. 12 - Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lie. 11 - Expression de détermination du point, Lie. 12 - Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lie. 12 Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lie. 13 (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lie. 11 Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lie. 12 Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lie Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lie Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lie Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lie Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lie Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détermination du point, Lie Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de détartion du point, Lie Autres: (Sous-pos. ex a) Instruments de de detartion du point, Lie Autres: (Sous-pos. ex a) Instrument du point, Lie Autres: (Sous-pos. ex a) Instrument du point, Lie Autres: (Sous-pos. ex a) Instrument du point, Lie (S	1191	 (Sous-pos. ex c) Antres, à l'exception de celles à mote à explosion ou à combustion Interne, Lic. 		12	(Sous-pos, ex a) Compas de navigation (**), Lic.	
(Sous-pos. c) A vapeur, Lic. ex 86-05 Voltures à voyageurs, fourgons à bagages, etc.: - B. Pour voles de 0,60 m. ou moins d'écaftement. Lic. 11 - E. Instrument et appareils de météorologie et d'hydrologie, Lic. 15 ex 86-06 Wagons-atellers, wagons-grues, etc.: 90-15 Ballances sensibles à un poids de 5 cg. ou moins, avec ou saus		- ex B. Pour voies de 0,60 m. ou moins d'écartement:			 (Sous-pos. ex a) Instruments dc détermination du poir Lic. 	nt, 11
ex 86-05 Voltures à voyageurs, fourgons à bagages, etc.: - B. Pour voles de 0,60 m. ou moins d'écaftement. Lie. 11 Lie. 25 Wagons-atellers, wagons-grues, etc.: 16 Wagons-atellers, wagons-grues, etc.: 17 Ballances sensibles à un poids de 5 cg. ou moins, avec ou sains		(Sous-pos. c) A vapeur, Lic.	ф <u>г</u>		(Sous-pos. b) Pour la navigation maritime ou fluvla	ile,
ex 86-06 Wagons-atellers, wagons-grues, etc.: 90-15 Balances sensibles à un poids de 5 cg. ou moins, avec ou sans	ex 86-05	Voltures à voyageurs, fourgons à bagages, etc.: - B. Pour voles de 0,60 m. ou moins d'écartement, Lic.	11		- E. Instrument et appareils de météorologie et d'hydrolog	gic,
	ex 86-06		iı	90-15	Balances sensibles à un poids de 5 cg. ou moins, avec ou sa	iiis

308 - N	31		18		7. 11. 195
Numéros du tarif douanier français	Désignation des marchandises	Taux de la taxe spéciale temporaire de compensation en % ad valorem	Numéros du tarif douanier français	Désignation des marchandises d	l'aux de la taxe éclale temporair le compensation n % ad valorem
ex 90-16	Instruments de dessin, de traçage et de calcul, etc.:		ex 94-01	Sièges, même transformables en lits (à l'exception de ceux d	
	 ex A. Instruments de dessin, de traçage et de calcul; (Sous-pos. e) Autres, Lic.; - Pantographes et lenrs pièces détachées - Autres 	.7		N° 94-02), et leurs parties: - ex A. Sièges en bois non rembourrés et leurs parties (autre que celles du § D);	
	- ex B. Machines, appareils et instruments de mesure, de	11 céri-		(Sous-pos. a) En osier, roseau, rotin, hambou et similaire Lic.	s, 15
	fication, etc.: - (Sous-pos. a) Machines et appareils à équilibrer les pi	èces	ex 94-02	Mohilier médico-chirurgical, elc.: - ex C. Autres:	•
	mécaniques (rotors, vilebrequins, hélices, etc.), - (Sons pos. d) Pieds à coulisse, jauges graduées, palu micromètres, mesureurs à cadran et tons instrum	Lic. 11 ners, ents	ex 94-03	 Civières et brancards, y compris les chariots-hrancards, Lie Hottes à pansement à ouverture automatique, Lie Autres meubles et leurs parties: 	c. 15 15
	similaires gradués, pour mesures d'angles, de diame on d'épaisseurs, Lic.	15	1	 ex D. Autres: En bois non garnis ni gainés: 	
· As	 - Antres: - (Sous-pos. ex e) Planimètres et similaires et pièces tachées, Lic. 	7	ex 94-04	 (Sous-pos. a) En osicr, roseau, rotin, hambou et sim laire, Lle. Sommiers; articles de literie el similaires, etc.: 	I- · 15
	 (Sous-pos, ex e) Comparateurs et leurs pièces détact Lic. (Sous-pos, ex e) Appareils à mesurer les peaux et pi 	11		 ex A. Sommlers: (Sous-pos. a) Métalliques, C. I. ex C. Autres articles: 	· _
ex 90-17	détachées, Lic. Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, e ex B. Autres instruments et appareils:	15 etc.:		- Autres: Autres: (Sous-pos. ex e) Oreillers et traversins, C. I.	_
:	(Sous-pos. a) Seringues (y compris celles entièremen		95-01	Ecaille travaillée (y compris les ouvrages), C. I.	=
	verre) pour tous usages, Lic. - (Sous-pos. c) Appareils d'anesthèsie, Lic.	15 15	95-02 95-03	Nacre travaillée (y compris les ouvrages), C. I. Ivoire travaillé (y compris les ouvrages), C. I.	_
90-18	Appareils de mécanothérapie et de massage, appareils de psy technie, etc.:	cho-	95-04 ex 95-05	Os travaillé (y compris les ouvrages), C. L. Corne, bois d'animaux, corail naturel ou reconstitué et autre	_
	 A. Appareils de mécanothérapie et de massage, Lle. B. Appareils de psychotechnie, d'ozonothérapie, d'oxyg thérapie, de réanimation, d'aérosolthérapie, et au 		. ex 55-65	matières animales à tailler, travaillés (y compris les ouvrages - ex A. Corne et hols d'animaux: - Ouvrages:	
	appareils respiratoires de tons genres (y compris les ques à gaz), Lic.			 (Sous-pos. b) Autres, C. I. - B. Corail naturel ou reconstitué, C. I. 	Ξ
ex 90-19	Apparells d'orthopédic (y compris les ceintures médico-ch gleales), etc.:	frur-	05.07	 C. Autres matières animales (coquilles, fanon, tuyanx of plumes, ongles, griffes, etc.)., C. I. 	_
	 A. Apparcils d'orthopédie, y compris les appareils d'ordontie, Lic. D. Articles et appareils pour fractures (attelles, goutt 	15 ières	ex 95–07	Ecume de mer et ambre (succin), naturels ou reconstitués, ja et matières minérales similaires du jais, travaillés (y compr les ouvrages):	is .
ex 90-21;	et similaires), Lic. Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstra (dans l'enseignement, les expositions, etc.) non suscept		ex 95-08	 C. Dégrossissages et ouvrages en jais ou en matières min- rales similaires du jais, Lle. Ouvrages, moulés ou taillés en cire naturelle (animale of partier le la langue de la	
	d'antres emplois: - Tous ces articles, à l'exception des machines d'Atwood o Gramme, des hémisphères de Magdebourg et des appa			végétale), etc.: - ex A. Ouvrages en cire: - (Sous-pos. h) Autres, C. l.	··
90-22	similaires, C. l. Machines et appareils d'essais mécaniques, etc., Lic.	11	1	 B. Gélatine non durcie travaillée, autre que celle représous le N° 35-03 et ouvrages en cette matière, C. I. 	
ex 90-23	Denslmetres, aréomètres, pèse-liquides, etc.:		96-05	 C. Autres ouvrages (en paraffine, stéarine, etc.), C. I. Flouppes et houppettes à poudre et similaires, en toutes ma 	a-
	 A. Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instrum similaires, Lic. ex B. Thermomètres et pyromètres: 	11	ex 97-04	tières, C. l. Articles pour jeux de sociétés, etc.: - ex B. Tennis de table (ping-pong):	_
:	- Thermometres (**), Lic C. Barometres (**), Lic.	15 15	ex 97-06	- (Sous-pos. b) Autres, Lic. Articles et engins pour les jeux de plein air, etc.:	7
	- D. Hygromètres et psychomètres, Lie.	15	ex 97-06	- A. Skis de toute espèce et raquettes à nelge, C. l.	<u>-</u>
ex 90-24	Appareils et instruments pour la mesure, le contrôle o régulation des fluides gazeux ou liquides, etc.:		1	 D. Cannes pour skis, crosses de hockey, elubs de golf, piole et similaires, Lic. 	-
90-26.				 E. Appareils et engins de gymnastique et d'athlétisme, sar mouvement (balançoires, etc.), C. I. 	_
ex 90-27;	eompteurs de production, de contrôle et d'étalonnage, Autres compteurs (compteurs de tours, compteurs de			 F. Articles de tennis, de paume et de jeux similaires, autre que les balles et les filets, Lic. 	es 7
	duction, etc.): - A. Compteurs de tours, compteurs de production, taxim	*	· II	 G. Ballons et balles, Lie. ex K. Autres articles et engins: 	. 11
	et autres compteurs (**), Llc.	15 15	ex 97-07	Non mécaniques, C. I. Hameçons et épuisettes pour tous usages, etc.:	
ex 90-28	 B. Indicateurs de vitesse et tachymètres (**), Lie. Instruments et appareils électriques ou électroniques de 			- A. Hameçons non montés, Lic.	15
	sure, etc.: - ex C. Instruments et appareils dont la méthode opéra nelle a son principe dans un phénomène électr			 B. Cannes à pêche, C. I. C. Moulinets pour la pêche, C. I. D. Epuisettes; autres articles pour la pêche à la ligne (lign montées, flotteurs, dévidoirs, esches artificielles, etc. 	
	variable avec le facteur recherché: - (Sous-pos. b) Thermostats, Lic.	15	97-08	C. l. Manéges, balançoires, stands de tir et autres attractions foralne	, · · · · ·
91-06	Appareils munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un mo synchrone permettant de déclencher un mécanisme à donné (interrupteurs horaires, horloges de commutation	emps	ex 98-01	y compris les cirques, ménageries et théâtres ambulants, C. Bontons, boutons-pression, etc.: - ex A. (Sons-pos, a, ex b et e) Ehauches et formes pour houton	I. —
92-01	Lie: Pianos (meme automatiques, avec ou sans clavier), etc.: - A. Pianos:	15		à l'exclusion de celles en corozo ou en palmier dour C. I. - B. Boutons et leurs parties (antres que les chanches	n, . —
	 (Sous-pos. a) Non automatiques, Lic. (Sous-pos. b) Automatiques, C. I. 	. 11	1	formes):	
ex 92-02	- B. Autres, C. I. Autres instruments de musique à cordes:			 Boutons-pression, boutons-fermoirs, boutons dits méc niques et similaires: 	
	- C. Autres, C. I.		1	 (Sous-pos. ex a) Boutons-pression à condre et leu parties, C. I. 	
92-08	Orgues à tuyanx; harmoniums et autres instruments simil (guide-chants, accordéons à soufflerie à pédale, etc.		ex 98-04	parties, C. I. Pinnes à écrire et pointes pour plumes: - B. Pointes pour plumes, Lic.	H
ex 92-04	elavier et à anches libres métalliques, C. I. Accordéons, concertinas et bandonéons; harmonicas à boi	iche:	ex 98-05	Crayons (y compris les crayons d'ardolse), mines, elc.: - ex B. Autres:	
92-07	- A. Accordéons, concertinas et bandonéons, Lie. Instruments de musique électromagnétiques, électrostati- électroniques et similaires (pianos, orgues, accordéons,	15 ques,		 - (Sous-pos. a) Crayons dits «d'ardoise» en pierre on e ardoise naturelle ou en ardoise factice, C. I. - (Sous-pos. b et e) Craies à écrire ou à dessiner, «craies» 	_
	Llc.	-		tailleurs, «craics» de billards, C. I. - (Sous-pos. d) Fusains, naturels ou factices, C. I.	=
ex 92-08	Instruments de musiques non repris dans une autre pos du présent chapitre, etc.:		ex 98-06	Ardoises et tableaux pour l'écriture ou le dessin, encadres o non, Llc.	ou 11
	 ex D. Autres, à l'exception des appeaux de tous genr des instruments de signalisation et d'appel à bor 		98-09	Cires à cacheter de bureau ou pour boutellles, présentées	
92-09	Cordes harmoniques, C. 1.	7		plaquettes, etc.: - A. Cires à eacheter de bureau ou pour bouteilles, C. I.	•
ex 92-10:	Parties, pièces détachées et accessoires d'instruments de	mn-	ex 98-10	- B. Autres, Llc. Briquets et allumeurs (mécaniques, électriques, à catalyseu	rs,
11	ex C. Parties, pièces détachées et accessoires: - (Sous-pos. a à c) Des instruments des N° 92-01, 9	2-03,		etc.): - A. Briquets, Lie ex B. Allumeurs:	7
(8)	92-04 et 92-07, C. I. - (Sous-pos. e et f) Des Instruments du Nº 92-05, C. I.			Autres, Lic. - C. Piéces détachées, Lic.	7 7
	 (Sous-pos. g et h) Des Instruments du Nº 92-06, (Sous-pos. i) Des autres instruments; cartons et pa 	piers	98-11	Pipes (y comprls les ébauchons et les têtes); fume-cigares fume-cigarettes; bouts, tuyaux et autres pièces détachées, L	et le, 11
1	perforés pour appareils automatiques et mécanism boltes à musique, C. I.		98-14	Vaporisateurs de toilette, montés, leurs montures et têtes	
ex 92-12.	Supports de son, etc.: - ex B. Enregistrés: - (Sous-pos. ex a) Malrices et moules galvaniques	pour	99-01	l'exclusion des dessins industriels du Nº 49-06 et des artic	
10, II	disques, Llc.	•	99-02		
ex 98-04.	Armes à feu (autres que celles reprises aux Nºº 93-02 et 93 etc.: - D. Autres, Lic.	-03) ,	99-03	Productions originales de l'art statuaire et de la sculpture, toutes matières, C. I.	
93-05	Autres armes (y compris les finsils, carabines et pistole	ts, à	35-04	etc.), timbres fiseaux et analogues, oblitérés ou blen n	on
ex 93-07	ressort, à air comprimé ou à gaz), Lic. Projectiles et munitions, y compris les mines; etc.: - ex B. Autres projectiles et munitions:	15	99-05		de -
	- (Sous-pos. c) Chevrotines et plombs de chasse, Lic Bonrres pour cartouches: (Sous-pos. f) En fentre, Lic.		1 .	botanique, de minéralogie et d'anatomic; objets pour coll tions présentant un intérêt historique, archéologique, palée tologique, ethnographique et numismatique, l.lc.	
	(Sous-pos. g) En autres malières, C. I.		99-06	Objets d'antiquité ayant plus de cent ans d'agé, Llc.	·

15

(x)

15

(x)

11

11

(x).

15

(x)

11

11

Notes

7

15

(*) Licences soumises à visa technique. Les demandes de licences portant sur ces produits doivent être accompagnées d'une facture «pro forma», en double exemplaire; elles sont transmises à la direction technique pour visa. Ce visa est donné automatiquement si le produit répond bien à la définition des produits libérés. La facture est perforée et doit être présentée en douane avec l'exemplaire rouge de la licence.

(**) A l'exceplion des articles destinés à l'aviation bénéficiant du régime prévu à l'arrêté du 10 février 1951 («M.O.C.1.» N° 1439, du 15 février 1951, p. 381). Voir décret N° 55-1612, du 9 décembre 1955 («M.O.C.1.» N° 1749, du 15 décembre 1955, p. 4021).

(1) Les craies	phosphatées sont	soumises à une	taxe de 15%.
----------------	------------------	----------------	--------------

(2) Les brais de goudrons minéraux Importés pour la fabrication des électrodes sont exonèrés de la taxe, sous réserve de la production d'un certificat spécial du service eminerais et métaux- de la direction des mines du ministère de l'Industrie et du Commerce.

(3) Sont soumls à la taxe les produits suivants:	(x)
Chlorures: (Sous-pos. ex b) Chlorométhane (chlorure de méthyle)	15
 (Sous-pos. ex b) Autres, à l'exception du chloroéthane (chlorure d'éthyle) 	11

(4) Sont soumis à la taxe les produits sulvanls:

- Bromures:

- - - Bromures:
- - - Bromométhane et bromoéthane:
- - - - (Sous-pos. ex e) Bromométhane
- - - (Sous-pos. d) Autres 15 11

(5) Sont soumls à la taxe les prodults suivants:

- - Cyelohexanol, méthyl et dimhétyleyclohexanols:
- - - (Sous-pos. ex a) Cyelohexanol
- - - (Sous-pos. ex a) Autres
- - (Sous-pos. d) Autres 10

(6) Sont soumis à la taxe les produits suivants:

- - - Crésols:

- - - (Sous-pos. c) Ortho, méta, paraerésols et leurs sels (7) Sont soumis à la taxe les produits suivants:

- - - Xylénols: - - - - (Sous-pos. e) Isomères non mélangés et leurs sels (8) Sont soumis à une taxe de 7 % les produits autres que les méthyals.

(9) Sont soumis à la taxe les produits suivants:

- ex A. Aldéhydes: - ex A. Aldénydes;
- Acycliques:
- - Méthanal et trioxyméthylène;
- - - (Sous-pos. ex a) Méthanal
- - - (Sous-pos. ex a) Trioxyméthylène
- - Citral et eltronellal; - (Sous-pos. ex d) Citral Autres: 7

 - Autres:
 - (Sous-pos. ex e) Autres que le métaldéhyde et l'aldéhyde hepthylique
 - (Sous-pos. f) Cyclaniques, cycléniques et eyeloterpéniques
 - Aromatiques: - Autres:

--- Addes. -- (Sous-pos. ex h) Autres que le méthyl et le diméthyl-benzaldéhyde (10) Sont soumls à la taxe les produits suivants:

- ex C. Aldéhydes-éthers, aldéhydes-phénois et autres aldéhydes à fonctions oxygénées simples ou complexes:

- (Sous-pos. a) Aldéhyde méthylprotocatéchique (vanilline)

- (Sous-pos. b) Aldéhyde éthylprotocatéchique (éthylvanil-

line) - - (Sous-pos. c) Autres

 (11) Pour le camphre la situation est la suivante:

 Naturel brut: pas de taxe.
 Naturel raffiné: exonération de la taxe.
 Synthétique: taxe de 15 %.

 (12) Les prodults suivants sont soumis à la taxe:

Les prodults suivants sont soumis à la taxe;

- ex D. Monoacides aromatiques;

- Aelde benzoique, ses sels et ses esters;

- - (Sous-pos, ex a) Sels et esters

- (Sous-pos, b) Peroxyde de benzoyle

- (Sous-pos, e) Acides monoehlorobenzoïques, diehlorobenzoïques et nitrobenzoïques, leurs sels et leurs esters

- (Sous-pos, d) Acide phénylaeétique, ses sels et ses esters

- (Sous-pos, e) Autres

- ex C. Acides-nidéhydes, acides-eétiones et autres acides à fonetions oxygénées simples ou complexes;

- (Sous-pos, a) Acycliques, Lic, 11 11

(13) Les prodults suivants sont soumls à la taxe:

- Anlline, ses dérivés N-alkylés, leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés et leurs sels:

- - Anlline et ses sels:

- - (Sous-pos. ex a) Anlline

- - (Sous-pos. ex a) Sels

- - (Sous-pos. ex a) Bols

- - Autres:

- - Autres:

7 - Autres: - - - (Sous-pos. ex h) Dérivés sulfohalogénés, nitrohalogénés et nitrosulfonés de l'aniline et leurs sels 7

(14) Les produits sulvants sont soumis à la taxe:

 Xylldines, leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés et leurs sels:
 (Sous-pos. ex n) Autres que les xylldines et nitroxylldines et que leurs dérivés sulfonés et leurs sels

(15) Sont soumls à la taxe de 15% les produits suivants:
 - Uréldes acycliques.

- - Autres.

(16) Sont soumis à la taxe les produits suivants: - B. Présures - C. Autres (paneréatines, papaine, etc.)

(17) Ne sont soumis à une taxe de 7% que les autres: de sumae.

(18) Ne sont soumis à une taxe de 11 % que les autres: autres (sous-pos. e).

(19) Ne sont soumls à une taxe de 7% que les autres (sous-pos. c).

(20) Les produits suivants sont soumts à la taxe:

- A. Cires artificielles, y compris celles solubles dans l'eau:

- De polyéthylène, de polyéthylène glycol:

- - (Sous-pos. ex a) De polyéthylène glycol

- (Sous-pos. b) Autres (x) - B. Clres préparées non émulsionnées et sans solvant

(21) Les produits suivants sont soumis à la taxe:

- ex A. Phénoplaste:

- (Sous-pos, a) Modifiés par l'adjonction de résines naturelles ou artificielles d'huiles ou d'autres produits influençant leur solubilité dans les huiles sécratives

- Autres: (x) 15 Autres:

- Non polymérisés:

- (Sous-pos. b) Solubles dans les huiles siccatives

- Autres: 10

(22) Les produits suivants sont soumis à la taxe:

 ex D. Chlorure de polyvinyle:
 Présenté sous l'une des formes visées à la note 111 (d) du chapitre 39

 (23) Les produits suivants sont soumis à la taxe:

 ex F. Autres esters de polyvinyle (chloracétate, etc.); copolymères vinyliques (acétate-chlorure, maléate-acétate, etc.);

 - - Préseutés sous l'une des formes visées à la note III (d)

du chapitre 39 (24) Sont considérés comme crêpes pour semelles les crêpes d'une épaisseur égale ou supérieure à 2 mm., en plaques régulières de 90 em. × 33 em. au minimum.

(25) Sont soumis à une taxe de 7% les produits suivants: A. Solutions et dispersions.
B. Adhésifs sur tout support.

(26) Les produits sulvants sont soumis à la taxe: (x) 15 15

Les produits sulvants sont soumis à la taxe:
A. Lapins et lièvres
ex B. Otarles, loutres de mer, nutries et eastors;
Nutries et castors
ex C. Petlits gris, hamsters, poulains, etc.:
Poulains en peaux ou en morceaux cousus, simplement apprétés, non teints, ni lustrée
D. Autres, en peaux ou en morceaux eousus, qu'elles soient ou non teintes ou lustrées 15

(27) Sont soumises à une taxe de 10% les seiures tamisées ou blutées, ou blen agglomérées (sous-pos. b).

(28) Les produits suivants sont soumis à la taxe: (K) A. Boîtes, coffrets, cassettes, etc.
ex B. Appareils d'éclairage niême équipés électriquement:
– (Sous-pos. ex a, ex b) Equipés électriquement
C. Autres 11

(29) Les produits sulvants sont soumis à la taxe:

 Mesurant au kilogramme de 27 000 à moins de 42 000 métres
 Mesurant au kilogramme 42 000 métres ou plus

(30) Les produits suivants sont soumis à la taxe: Les produits suivants sont soumis à la taxe:

- ex A. De sole, de schappe ou de fibres textiles synthétiques,
de filés ou fils du N° 52-01, de fils de métal, de laine
ou de poils fins, comportant au mêtre en chaine:
- (Sous-pos, a) 250 rangées ou moins
- (Sous-pos, b) De 251 à 350 rangées
- Plus de 350 rangées:
- - (Sous-pos, ex e) De 351 à 450 rangées
- B. Autres (x) 11 11 11 - B. Autres

(31) Même titre d'importation et même taux de taxe que pour ces fils, selon l'espèce.

(32) Même titre d'Importation et même taux de taxe que pour les tresses du N° 58-07c, selon l'espéce.

 (33) Les produits sulvants sont soumis à la taxe:
 B. Semelles (extérieures, interealaires ou intérieures), patins, talons, talonuettes, bouts durs, contreforts et pièces analogues C. Empelgnes et elaques, tiges et quartlers, doublures ou parties de doublures, renforts de tiges ou de doublures et

autres parties de chaussures (34) Ces articles supportent une taxe de 7% s'ils sont en euir.

 (35) Les produits sulvants sont soumis à la taxe:

 A. Meules à moudre:
 (Sous-pos. a) En plerre ou autre minéral naturel, ébauchées ou finles
 (Sous-pos. a) En plerre ou autre minéral naturel, ébauchées

 (x) - - (Sous-pos. b) En agglomérés (36) Les prodults suivants sont soumis à la taxe:

 ex B. Meules à défibrer;
 En agglomérés (37) Ces artieles sont soumis à une taxe de 11% à l'exception

des gobelets, des verres à boire, des carafes et des broes.

(38) les produits sulvants sont soumis à la taxe:

- ex A. Droits et d'épalsseur uniforme:

- Bruts:

- (Sous-pos. ex a) Autres que ceux dont la teneur totale
en carbone et en chrome est supérieure à 1,5% et
inférieure à 3% (aciers pour roulements)

- - (Sous-pos. b) à e) Autres

- (Sous-pos. f) Polis ou revêtus

- B. Travalliés et façonnés

11 (39) Les produits sulvants sont soumis à la taxe:

- - (Sous-pos. a) En fonte

- - En fer ou en acler:

- - (Sous-pos. b et c) En tôle, ruban ou feulliard

- - (Sous-pos. ex d) Autres, à l'exception de ceux en fil, grillage, tolle ou treillis et des ferrures pour lignes électriques (x) 11

(x)

(40) Les produits suivants sont soumis à la taxe:

 (Sous-pos. a) A surface brute, niême découpées, canuelées, striées, ondulées, chirrées, perforées, etc.
 (Sous-pos. b) Autres, même dorées ou argentées

(41) Seules les lames (Sous-pos. c et d) supportent une taxe de 15%. (42) Sont soumis à la taxe les produits suivants:

- - Carbonisateurs - - Autres (x)

(43) Sont soumis à la taxe les produits suivants:

- Autres:
- - Tuyères et tympes
- - Autres

(44) Sont soumis à une taxe de 15% les produits suivants: Pour la confiserie, la chocolaterie, la préparation du		(53) Le taux de la taxe est en principe de 15 % mais le produit en est actuellement exonéré.	
caeao on la fabrication des graisses et huiles alimentaires.	(4)	(54) La taxe est de 15% sauf pour les machines à fabriquer les crayons et les machines de brosserie.	
(45) Il existe une taxe de 11% pour les appareils et dispositifs pour les industries chimiques.		(55) La taxe est de 15% sauf pour la sous-nos. g: Autres.	
(46) Sont soums a lu taxe les produits suivants: Hydrauliques	(x)	(56) Seuls les bacs couvereles, séparateurs et bouchons en matières plastiques artificielles sont taxées à 7 %.	
Autres	11	(57) Les produits suivants sont soumis à la taxe:	101.
(47) Sont soumis à la taxe les produits suivants:	(x)	- Autres que les électrodes en graphite artificiel imprégné	(x)
De labourage	7	d'huile de lin en bloes de dimensions suivantes: longueur:	(/
Autres que de labourage	15	45 à 47 cm.; largeur: 15 à 17 cm.; épaisseur: 3 à 4 cm. et percées de deux trous	11
(48) Sont soumis à la taxe les produits suivants:	(x)	/ro. v	
(Sous-pos. a) Cardes	11	(58) Une taxe de 15% frappe les locotracteurs et tenders.	
 Peigneuses et machines à gills: (Sous-pos. ex b) Peigneuses; machines à gills dont la 		(59) Une taxe de 11 % frappe les tenders.	
longueur des barrettes est égale ou inférieure à 380 mm.	- 11	(CO) Y	(~\
(Sous-pos. c) Autres	11	 (60) Les produits suivants sont soumis à la taxe; – Bandages et frettes 	11
		Autres, à l'exception des centres	15
(49) Sont soumis à la taxe les produits suivants:	(x) 11		
Fonetionnant avec des aiguilles à palettes et autres	11	(61) Sont soumis à la taxe les produits sulvants:	(x)
(50) Seules les machines à fraiser, autres, supportent une taxe de 15 %.		 Planchettes, jalons, mires et accessoires similaires pour l'arpentage ou la topographie 	7
(51) Sont soumises à une taxe de 11 % les machines non imprimantes.		 Autres, à l'exception des sismomètres, sismographes et leurs pièces détachées 	11
(52) Sont soumis à la taxe les articles suivants:	(x)		(-)
Non imprimantes	7	(62) Les produits suivants sont soumis à la taxe: (Sous-pos. b) Autres	(x)
Imprimantes	10	(3003-pos. b) Autres	10

(x) Taux de la taxe spéciale temporaire de compensation en % ad valorem

31. 7. 2. 56.